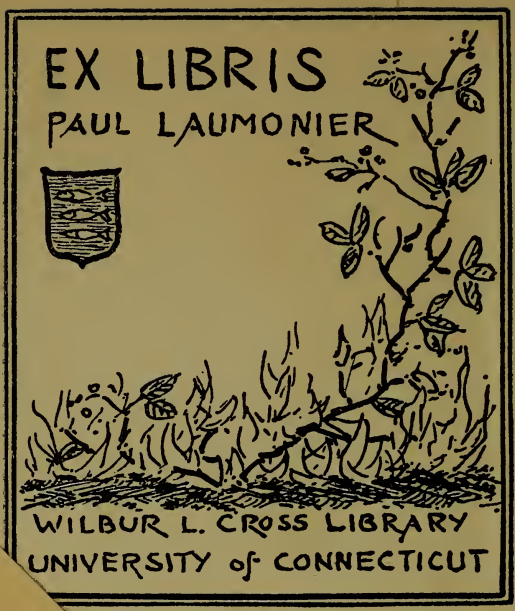

944.02
.C286zD
c.1
1934

BOOK 944.02.C286ZD c.1
DEFRANCE # CATHERINE DE MEDICIS
3 9153 00223727 1

EUGÈNE DEFRANCE

—

Catherine de Médicis

ses astrologues et ses magiciens-envoûteurs

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA DIPLOMATIE
ET LES SCIENCES OCCULTES DU XVI^e SIÈCLE

AVEC VINGT ILLUSTRATIONS

. Il y a deux sortes de merveilleux : celui de la science et celui de la crédulité.

ANCILLO .

PARIS
MERCVRE DE FRANCE
XXVI, RVE DE CONDÉ, XXVI

—

MCMXI

1.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

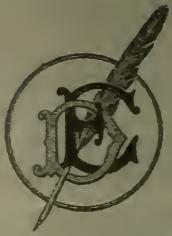

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

CATHERINE DE MÉDICIS

DU MÊME AUTEUR

—

Histoire de l'éclairage des rues de Paris (Victor Lemasle, éditeur) . . . . . 1 vol.

Vieilles façades parisiennes : La Maison de Nicolas Flamel (Victor Lemasle, éditeur) . . 1 vol.

Vieilles façades parisiennes : La Maison de Mme Gourdan (Mercure de France). . . . 1 vol.

Charlotte Corday et la Mort de Marat (Mercure de France). . . . . 1 vol.

Bibliothèque d'un curieux : Singularités religieuses (A. Noël et Chalvon, édit.). . . . 1 vol.

A MONSIEUR LÉON MARLET

Bibliothécaire du Sénat.

Si j'écris votre nom en tête de cet ouvrage, mon cher Ami, c'est parce que vous en avez été le guide savant et sûr. C'est parce que depuis de longues années vous avez consacré toute votre érudition de distingué chartiste à l'étude du seizième siècle et des caractères si variés, parfois même si complexes, qui en ont marqué tour à tour et la grandeur de pensée, et les tragiques phases. C'est enfin parce que vous avez été l'amical soutien, l'encourageant réconfort dans l'âpre élaboration de cet ardu travail, au cours duquel la fatigue et l'abattement moral sont bien souvent venus arrêter ma plume.

Je vous dois donc infiniment de reconnaissance pour tout cela, mon cher Ami. Et voilà pourquoi je tenais à vous dédier une œuvre qui contient non seulement beaucoup de votre science, mais aussi beaucoup de notre mutuelle affection.

E. D.

3 Avril 1911.

INTRODUCTION

> Nous savons deviner l'avenir dans les astres du ciel, dans les plis de la main, et le passé dans les cendres sépulcrales. Aux livres à l'écrit intraduisible pour les profanes, aux textes ténébreux des coptes, nous connaissons les signes qui tuent et les incantations qui font revivre les morts.
>
> THOMASSI BORONELLO (1).

Pour notre histoire nationale, aussi bien que pour l'histoire européenne, la seconde moitié du seizième siècle et le premier quart du dix-septième, constituent une période effroyablement malheureuse. Certes, ce n'est plus la nuit des

(1) Traduction et extrait du grimoire inédit de *Thomassi Boronello*. Manuscrit de 62 *feuillets* parchemin ; in-4, seizième siècle. (*Collection William Reysser.*)

siècles qui ont suivi la mort de Théodose ; mais l'intellectualité humaine et les organisations sociales des peuples sont, à cette époque, si lentes dans leurs métamorphoses, qu'il semble que l'aurore de la Renaissance se prolonge en une imprécision lamentable. Un grand vent de raison a cependant secoué le monde, puissamment aidé par la sublime invention de Gutenberg. A la voix des Calvin, Luther, Michel Servet, Rabelais, Dolet, Théodore de Bèze et Sébastien Castellion, le trône de Rome se sent violemment ébranlé. *Pour ce que c'est assez vescu en ténèbres*, s'écrie l'imprimeur lyonnais qui devait payer cette phrase sur le bûcher de la place Maubert.

Mais toute action émancipatrice ne s'exerce jamais sans réaction. Des profondeurs de l'Allemagne, surgit soudain une multitude de sectes d'où sort une nouvelle barbarie, érigeant en dogmes les plus singulières aberrations mentales. En même temps que dans les troubles politiques s'entretuent papistes et huguenots, en même temps que des intelligences discutent véhémentement sur l'utilité ou l'absurdité de la messe, sur l'incarnation ou l'absence de Jésus dans la sainte hostie, d'autres cerveaux font un

brusque retour dans les doctrines du paganisme germanique et scandinave, auxquelles ils joignent les pratiques étranges des rites magiques du moyen âge.

Évidemment on croit toujours en Dieu. Mais puisque ceux qui prononcent respectueusement son nom ne savent être d'accord sur la manière de l'honorer, c'est donc que le Diable se mêle de troubler les esprits ? Et l'on croit alors plus que jamais à l'influence du Prince des ténèbres.

Cependant c'est bien pour la gloire du Dieu de miséricorde que s'élèvent les bûchers, que grincent les roues de tortures, que saint Barthélemy martyr voit sa fête célébrée dans du sang, que s'assassinent les grands et que gémissent les humbles. Mais le clergé proteste tout bas, disant que ce n'est pas de par la volonté du céleste Père que s'accomplissent ces horribles choses, et que c'est uniquement l'œuvre du suppôt des enfers, perturbateur des consciences et des cœurs devenus inhumains. Et de cet aveu, des raisonneurs concluent que l'ange déchu est désormais plus fort que son maître.

D'ailleurs qui le nierait ? Depuis des siècles, les psaumes, les humiliations, les prières et les jeûnes n'ont rien produit pour l'amoindrisse-

ment des misères humaines. Le Rédempteur divin, seul dispensateur du bon, du bien et du juste, a été impuissant devant l'envahissement de la foi mondiale par les stryges infernales. Donc il faut s'attacher à Satan, obtenir sa protection, ses faveurs, en lui dressant des autels, en lui organisant des messes spéciales, en lui dédiant des victimes par le poison et par le fer, par l'envoûtement et l'inceste, par le viol et la sodomie. Au plain-chant des cathédrales, on substituera le sifflement aigu des flûtes en tibias ; et l'encens subtil et vaporeux enveloppant les saints au sourire béat sera remplacé par l'assa-fœtida aux âcres émanations, brûlant aux pieds de Jodhévauhé, monstre ricanant dans son cercle d'airain.

Avec de tels honneurs rendus aux démons et et au Macroprosope couronné, les adeptes sataniques sont bien sûrs d'obtenir promptement une puissance devant laquelle tout cédera, tout pliera. Confirmant cette force de l'ombre, les docteurs es sciences maudites ne déclarent-ils pas que les fidèles du noir Seigneur sont seuls possesseurs du *Secret des Secrets ?* Apologistes autorisés des théories du mal, ils assurent que tout fervent doctrinaire luciférien peut com-

mander aux génies nocturnes (1), aux élémentales, aux lémures et larves, aux incubes et succubes, aux spectres et goules, aux farfadets et lamies (2). Ils détiennent en outre le moyen de découvrir les sources et les trésors, de faire gémir la mandragore, et de transformer les plus vils métaux en un or pur et ductile. Ils savent aussi faire naître de troublants désirs dans les cœurs les plus réfractaires à l'amour, et chacun reconnaît que la complexe goétie n'est pour eux qu'un ensemble de banales opérations et formules évocatoires. Mieux encore, Paracelse et Stirgane, biogénistes convaincus, ne donnent-ils pas l'immanquable moyen d'obtenir *l'homunculus*, homme ou femme artificiels que l'hermé-

(1) R.-P. Sinistrari d'Ameno. — *De la démonialité et des animaux incubes et succubes, où l'on prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'homme, ayant comme luy un corps et une âme, naissant et mourant comme luy, rachetées par N.-S. Jésus-Christ et capables de salut ou de damnation.* Curieux ouvrage publié d'après le manuscrit original s. d., découvert à Londres en 1872, et traduit du latin par Liseux en 1876 ; un volume in-16.

(2) *Del Congresso notturno delle lamie*, par Girolamo Tartorotti Rovereto ; 1749, un volume in-4°. Les lamies étaient des monstres à tête de femme et queue de serpent, que l'on accusait de s'introduire nuitamment dans les habitations pour y voler les enfants qu'ils dévoraient ensuite dans les bois.

tiste peut à son gré créer en son laboratoire, par la concentration dans un alambic scellé, d'une quantité déterminée de semence humaine? (1). Quel triomphe que d'avoir en mains ces moyens prestigieux! Quelle jouissance que de parvenir à ce vaste idéal, à cette influence supérieure et sans rivale!

Bien rares furent les esprits suffisamment forts pour échapper à cet âpre désir de domination, de vengeance, de haine calculatrice ou d'amour lubrique. Jamais on ne vit les souverains de la vieille Europe aussi avides de merveilleux, qu'ils le furent au seizième siècle. Encouragés par ces hautes protections, les Ruggieri le vieux, Corneille Agrippa, Jérôme Cardan, Michel Nostradamus et autres maîtres dans l'enseignement des grands arts, font de nombreux élèves qui trouvent aisément de lucratifs emplois auprès des princes régnants. Mais nul monarque, nulle reine, ne réservèrent à ces personnages, le bon accueil et le soutien que leur accorda Catherine de Médicis à la cour de France.

(1) Voir sur ce sujet l'étrange ouvrage de JEAN FINOT, *les Homoncules d'hier et d'après-demain. Essai sur la création de l'homme en dehors de la femme.* Paris, 1897, un volume in-8°. Le même auteur nous a aussi laissé un ouvrage non moins curieux sur *les Hommes et les femmes à cornes.*

Aussi vit-on bientôt *trente mille* (1) sorciers, alchimistes, devins et astrologues, vivre du produit de la superstition parisienne. Tout ce que la ville et la cour comptent de notabilités, croit plus ou moins à l'autorité diabolique des magiciens, à l'attraction du mauvais œil, aux dangers mortels de l'envoûtement. Des cerveaux comme ceux de Pasquier, de Thou, Ambroise Paré, n'échappèrent pas à cette fièvre démoniaque. L'Église même, qui lançait sans arrêt ses plus terribles anathèmes contre les sorciers, ne les condamnait pas comme des imposteurs ou des fous, mais bien comme des impies et relaps dont la malignité pouvait, à l'aide du démon, opérer des faits extraordinaires susceptibles de nuire au christianisme (2). Chacun

(1) *Mémoires — journaux de Pierre de l'Estoile*, publiés par Brunet, Champollion, Halphen, etc. Édition Alphonse Lemerre, Paris 1896.

(2) *Questions sur l'Encyclopédie*, article *Superstition* par Voltaire, et Alfred Maury dans *l'Encyclopédie Moderne*, t. XXV, édition de 1862. Notons que cette opinion de l'Église du seizième siècle sur le *Démonisme* est restée la même pour l'Église moderne. Tout comme au temps de Catherine de Médicis, le clergé catholique croit fermement à l'influence du Démon et à ses manifestations diverses. Pour se convaincre de cette croyance, il suffit d'ouvrir l'année 1902 de *l'Ami du Clergé*, revue hebdomadaire, très sérieusement rédigée, et traitant toutes les questions ecclé-

traîne alors son existence dans une crainte, une méfiance continuelles, voyant des empoisonneurs et des assassins partout, des sortilèges en toutes choses, et des menaces divines dans les moindres phénomènes atmosphériques (1).

siastiques. On y trouve, *passim*, des récits sensationnels sur les prouesses de Satan au vingtième siècle. Entre autres élucubrations, il faut lire le récit d'une aventure arrivée à Lyon au P. Jandel, supérieur-général des dominicains, aventure confirmée par le témoignage du P. Lécuyer, provincial des dominicains lyonnais, de M. Guétat, archiprêtre de Moirans, de M. Michel, curé des Rives et de Mgr Cotton, évêque de Valence. C'est la description d'une *tenue maçonnique* présidée par *Satan en personne*, et à laquelle le P. Jandel assista sur l'autorisation spéciale de l'archevêque Mgr de Bonald. Le P. Bresciani, qui passe aussi pour avoir particulièrement étudié les rites maçonniques, assure également *qu'il est à sa connaissance que le Démon apparaît dans plusieurs réunions de francs-maçons, et qu'il s'y fait vraiment adorer.* Ces narrations insensées me rappellent le sermon d'un capucin portugais, auquel mon beau-père, M. C. C. Guihéry assista vers 1865, à Lisbonne. Ce prédicateur persuadait ses ouailles assemblées, *que les francs-maçons n'étaient pas des hommes constitués comme les autres humains, et que, voués au Démon, celui-ci les avait dotés d'une queue en leur prolongeant la colonne vertébrale.* Naturellement, ce révérend père était très écouté, et nul n'aurait osé douter de la véracité d'une parole aussi saintement autorisée.

(1) Une ordonnance royale, datée de 1563, défendit l'usage des poches aux vêtements, pour empêcher les conspirateurs et assassins de dissimuler toute arme offensive autre que l'épée.

*
* *

Possédée par une ambition incommensurable, Catherine de Médicis n'aura d'autre but que celui de conserver le gouvernement; et pour satisfaire cet amour du pouvoir, elle emploiera tous les systèmes bons ou mauvais. Très autoritaire, mais fataliste comme la plupart des intelligences supérieures de son temps, ce n'est ni le catholicisme, ni le protestantisme qui sauront guider sa conscience. Contrairement à ce que prétendent divers historiens redresseurs de torts, c'est bien à un idéal plus ténébreux que Catherine voua son âme, toute son âme de Florentine altière. C'est seulement devant l'astrolabe, les miroirs magiques et les cercles goétiques, qu'elle inclinera sa fierté souveraine. Par les sciences occultes, elle sera épouse, mère et dictatrice, tour à tour bonne ou cruelle, fourbe ou sincère, mais toujours adroitement énigmatique et mystérieuse.

Ceci n'empêchera pas cette femme étrange de posséder les plus hautes qualités d'un administrateur d'État, sans avoir aucune des faiblesses morales ou physiques particulières à son sexe.

Prise entre le républicanisme des huguenots et la trahison catholique, elle saura garder le trône aux Valois par des combinaisons dont l'habileté fait encore envie à nos plus éclairés diplomates. Elle sera une autorité forte, inflexible et clairvoyante, prompte en ses décisions, ne redoutant ni les injures, ni les embûches, ni les terribles moyens. *Tant plus de morts, tant moins d'ennemis*, écrira-t-elle à de Gordes. Et cette phrase résumera tout ce caractère de femme infrangible, qui met sa dignité de *Reine-Mère* au-dessus des sentiments féminins ordinaires.

Elle est d'une coquetterie modérée, et en dehors de son mari : pas d'amour. En dehors de ses enfants : pas d'affection. Encore n'accordet-elle à ces derniers ses élans maternels, qu'autant qu'ils sont incapables d'enrayer son autorité, leur retirant toute tendresse dès qu'ils ont atteint l'âge de gouverner. Pourtant, elle faiblira devant Henri III qui ne lui rendra son attachement que par une profonde ingratitude. Donc, elle n'a qu'un idéal : c'est la couronne de France qu'elle porte par fierté et par devoir.

Pour Catherine, le sceptre réunit toutes les joies, toutes les satisfactions, en dépit des com-

bats de chaque jour, des perpétuelles duplicités à créer ou à détruire. Que lui importe la lutte ! N'est-elle pas née par elle et pour elle ? Les Médicis n'étaient-ils pas d'ardents remueurs politiques ? Et pourquoi exigerait-on qu'elle fût douce et sensible, conciliante et bonne ? N'a-t-elle pas été formée au contact de la tourbe révolutionnaire ? Son enfance ne s'est-elle pas lamentablement écoulée au milieu des haines soulevées par le despotisme de son père ? Les hommes n'ont-ils pas toujours été des barbares pour elle, lorsque, âgée de neuf ans, prisonnière en un couvent, Baptiste Ceï proposa de l'attacher nue, sur les murs de Florence, entre deux créneaux, exposée aux canonnades des assiégeants. Et quand Bernard Castiglione, jugeant cette proposition insuffisamment outrageante, émettait l'avis de terminer la discussion en la livrant aux soudards étrangers pour la déshonorer par le viol, pouvait-elle vraiment concevoir que la bonté, la générosité et la pitié humaines constituent le beau d'une existence ?...

Mariée, elle ne fut pas plus heureuse. Henri II ne la considéra jamais autrement que comme un être propre à la perpétuation de sa race.

Tout ce que le cœur d'un roi pouvait contenir de vibration amoureuse, d'admiration dévouée, de soumission d'âme vis-à-vis d'un être aimé, Henri II le donna entièrement à Diane de Poitiers. Catherine ne fut que l'accessoire obligé, imposé par les exigences et les intérêts politiques d'un trône.

Devant tant d'adversion ou d'indifférence, la cruauté et le machiavélisme de Catherine sont, certes, excusables en partie. Mais la réhabilitation de cette femme supérieure n'est pas le but de ce livre. D'autres historiens se sont déjà imposé cette tâche et je n'y reviendrai pas. Si l'unanimité s'est enfin prononcée en faveur des qualités gouvernementales de Catherine, il ne faudrait pourtant pas exagérer l'admiration qui peut lui être due, en refusant systématiquement de croire aux défauts qui caractérisèrent cette nature d'élite. Ceci m'amène nécessairement à une digression.

Depuis quelques années, des médecins-historiens se plaisent à établir des diagnostics rétrospectifs, dont quelques-uns tentent à réhabiliter Catherine de Médicis d'une part des crimes que lui imputèrent ses contemporains. A quatre siècles de distance, sans hésitation, ces praticiens

nécrophores appliquent en pensée leur oreille sur la poitrine de la reine de Navarre et déclarent sentencieusement qu'elle n'est pas morte d'une action toxique, mais tout simplement d'une *pleurésie d'origine tuberculeuse.* Quant au cardinal de Châtillon, ils nous le montrent, avec une assurance audacieuse, mourant d'un *ulcère de l'estomac* (1).

Loin de moi la pensée d'encourager la multiplication des erreurs historiques, ou de blâmer ceux de mes confrères qui essayent de les détruire. Il y a tant d'historiens dont le but est uniquement de flatter l'opinion préconçue du populaire, ou de faire l'œuvre d'un parti quelconque, qu'il faut au contraire féliciter ceux qui ont le courage d'enrayer la propagation de ces turpitudes intéressées. Mais entre l'impartiale

(1) Il en est de même pour le prince de Condé et Madame. Après force périphrases sur la santé habituelle de ces deux personnages, ces médecins concluent qu'indiscutablement ils sont morts d'une *péritonite suraiguë par perforation.* Mais ceci n'est rien comparativement aux déclarations d'un autre exhumateur du même genre, lequel entreprit récemment de nous prouver que Jésus-Christ n'est nullement mort des souffrances endurées sur la croix, mais plus prosaïquement d'une *congestion pulmonaire.* Voilà bien les *arabesques de l'hypothèse historique* dont parle Balzac, lorsqu'il se moque des gens qui consacrent leur vie à la recherche du chemin par lequel Annibal passa les Alpes.

mise au point d'un fait, basée sur des sources authentiques d'archives, et une fantaisiste version médicale établie d'après l'interprétation conventionnelle d'un texte, il y a un écart considérable, marqué par une sorte de forfanterie dont les chercheurs sérieux ne seront jamais dupes.

*
* *

Nier la criminalité et la superstition de Catherine de Médicis, c'est absolument nier l'esprit de l'époque dont elle devait inéluctablement subir l'ambiance (1). D'ailleurs une telle négation ne

(1) Parmi les défenseurs de Catherine de Médicis, mon sympathique et savant confrère M. Camille Piton, l'auteur très autorisé du *Quartier des Halles de Paris*, me pardonnera mon franc-parler. Mais la vérité m'oblige à ne pas partager son opinion sur la *colonne* de l'*Hôtel de la Reine*, plus connu sous le nom d'*Hôtel de Soissons* (aujourd'hui Bourse de Commerce), construit en 1572 pour Catherine de Médicis, d'après les plans dressés par Jean Bullant. Les plans et documents divers conservés aux *Archives nationales* : N. II-175, N. III-233-235; O)^{1} 1193, O)^{1} 1099^{5} f° 143 et T. 163^{3}, prouvent suffisamment la destination astrologique de cette *colonne-observatoire*, parfaitement orientée aux quatre points cardinaux avec une sphère armillaire et qui fut d'ailleurs construite sur les données de presque tous les observatoires de l'antiquité. De plus, ces documents anéantissent complètement la légende qui nous présentait Petit de Bachaumont comme étant le sauveur de cet intéressant monument. Ce

rehausse en rien la valeur de cette reine qui ne fut ni plus superstitieuse, ni moins criminelle que les autres grandes figures de son temps. Mais plus que d'autres, elle eut l'occasion de mettre en pratique ces deux forces ordinairement sournoises : le fer et le poison.

Que l'on ait exagéré les conséquences de ses actes mystérieux, cela n'est pas douteux. Il y avait là un terrain excellemment propice aux

n'est nullement Bachaumont qui a acheté cette colonne aux démolisseurs de l'*Hôtel de Soissons* pour la revendre ensuite à la ville de Paris ; et en voici la preuve irrécusable, preuve demandée par M. Camille Piton quand il cite Leroux de Lincy aux pages 127 et 434 de son *Quartier des Halles*. A la date du 19 mars 1750, nous trouvons l'acte de vente *de la tour en forme d'observatoire de l'ancien Hôtel de Soissons*. Cette tour fut cédée, à cette date, aux échevins de la ville de Paris, moyennant une somme de 1.800 *livres*, par le sieur Laurent Destouches, architecte demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache. » Quinze jours plus tôt, soit le 4 mars 1750, Laurent Destouches avait acheté, pour la même somme, cette tour à Louis Duhenois, démolisseur adjudicataire de l'enlèvement des matériaux de l'*Hôtel de Soissons*. L'acte de vente passé entre Laurent Destouches et Louis Duhenois a été rédigé par Me Gervais, notaire à Paris. Celui passé entre Laurent Destouches et les échevins de la ville a été rédigé par Me Marchand le jeune, également notaire à Paris. (*Archives nationales* : *série* O)[1], *carton* n° 1193.) Sur la destination astrologique de cette colonne, voir aussi l'opinion de M. Camille Flammarion, dans le *Bulletin de la Société Astronomique de France*, notamment le numéro de septembre 1908, pp. 385 et suiv.

colères huguenotes, terrain que surent cultiver des pamphlétaires violents comme Henri Estienne. Cependant, il faut reconnaître que dans tout pamphlet, comme dans toute légende, il y a un fond de vérité évidemment difficile à démêler de la fiction. Car, les pamphlétaires, chroniqueurs et mémoristes qui nous ont transmis les défaillances intimes et les bizarreries morales de certains personnages célèbres, n'ont jamais écrit sans partialité. Soit en admiration, soit en haine, la vérité est presque toujours altérée, et Catherine de Médicis ne devait pas échapper à cette loi des préventions humaines.

Pour l'historien consciencieux et de bonne foi, il est donc indispensable de vérifier attentivement les textes imprimés traitant d'un même sujet, de les comparer entre eux et de recourir toujours aux pièces manuscrites des archives diplomatiques, seules sources vraiment authentiques de l'histoire.

Comme dans mes ouvrages antérieurs, telle est la méthode que je me suis efforcé d'appliquer à l'élaboration du présent livre, en y apportant tout l'inédit possible, toute la minutie, toute la tolérance et la sincérité nécessaires à la solidité d'une œuvre documentaire, et à la

mise en lumière d'une physionomie aussi mystérieusement personnelle que cette mère de trois rois, qui fut certes bien italienne par naissance, mais surtout bien française par orgueil et par autocratique principe.

EUGÈNE DEFRANCE.

CHAPITRE PREMIER

LA STÉRILITÉ DE CATHERINE, LE DOCTEUR JEAN FERNEL ET LES BREUVAGES MAGIQUES

Après la marche triomphale de Florence à Livourne, après le versement effectué par Philippe Strozzi des 1.200 livres d'or qui constituaient la dote de Catherine, après le cadeau de noces du Pape Clément VII, cadeau de 100.000 ducats en bijoux et pierres précieuses, après l'apport des comtés d'Auvergne et de Lauraguais (1), le mariage du futur Henri II, se-

(1) Sur la fortune du père de Catherine, voir : *Archives nationales : Lettres de naturalité pour Laurent de Médicis, duc d'Urbain, et sa fille Catherine de Médicis, depuis reyne de France. Saint-Germain-en-Laye, may* 1519. (Reg., O[1] 218, fol. 3 et 4) *Document inédit.*

cond fils de François Ier, Henri duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis, fut célébré à Marseille le 28 octobre de l'année 1533.

Henri, âgé de quatorze ans, n'avait que vingt jours de plus que sa femme. En dépit du jeune âge des deux époux, François Ier tenait à être assuré de la consommation du mariage de son fils; et le pape Clément VII, oncle de Catherine, ne voulait pas quitter Marseille sans avoir la même certitude.

Donc, le 28 octobre au soir, « le festin terminé, dit un témoin oculaire, le pape s'est retiré. Le roi s'est aussi retiré en habit de masque. La reine, avec toutes les demoiselles d'honneur, a accompagné la sérénissime duchesse en sa chambre, où était préparé un lit si riche, qu'il est estimé *soixante mille écus*; la chambre où était le lit était toute tapissée de brocart... C'est ainsi qu'ils ont dormi ensemble la nuit dernière, et qu'a été consommé le mariage. Le matin, Sa Sainteté est allée les visiter au lit de bonne heure, et les a trouvés tous deux très dispos. Notre seigneur [le pape] est aussi joyeux que je l'ai jamais vu, ainsi que le roi et toute la cour (1) ».

(1) *Relation anonyme des cérémonies du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans (futur Henri II)*; Mar-

Dès le temps même, d'aucuns prétendirent que François Ier aurait poussé la curiosité plus loin encore que Clément VII : « Quand on eut fini de danser et que chacun fut retourné dans ses appartements, dit l'ambassadeur de Milan, le roi voulut lui-même mettre au lit les époux, et quelques-uns disent qu'il les voulut voir joûter, et que chacun d'eux fût vaillant à la joûte (1). »

Balzac nous dit que des faiseurs d'anecdotes, contemporains de cette union, assurent que Clément VII attendit patiemment jusqu'au 12 novembre les preuves physiologiques de la fécondité de sa nièce. Mais son attente ayant été vaine, au moment de quitter Marseille pour se rendre à Civita-Vecchia, Clément dit à Catherine en manière de consolation : *A figlia d'inganno*

seille, 29 octobre 1533. Original italien inséré sans indication de provenance dans l'ouvrage de Reumont, *la Jeunesse de Catherine de Médicis*, et traduit de l'allemand par Armand Baschet (Paris, 1866, un vol. in-8°). Voir les pages 319 à 324 et le n° 11 des pièces de l'appendice. (*Traduction française inédite.*) Cette relation commence à l'entrée de Catherine à Marseille, c'est-à-dire au 23 octobre.

(1) Dépêche de *Don Antonio Sacco au Président de Milan ;* 30 octobre 1533. *Original italien* conservé dans les *Archives de la maison Dona dell Roh, à Venise* (note p. 323). *Traduction inédite de M. Léon Marlet.*

Catherine et ses fils.
Médaille B. N.

non manca mai la figlinolanza, c'est-à-dire qu'à fille d'esprit, jamais la postérité ne manque (1).

Le souhait formulé par Clément VII n'était certes pas près de sa réalisation. Dix années devaient s'écouler avant que Catherine, devenue dauphine, pût donner un successeur à la couronne qu'allait porter son époux. Les difficultés de sa situation se compliquèrent bientôt de cette stérilité, dit Dandolo (2), et la maîtresse en titre de son mari, Diane de Poitiers, pensa un moment à la faire répudier. L'ambassadeur vénitien Contarini confirme ce bruit de cour et le complète par certains détails dignes d'intérêt :

« A la mort du dauphin (1536), dit-il, comme on doutait que Catherine de Médicis pût jamais avoir d'enfants, le bruit se répandit que François Ier désirait un divorce, espérant peut-être tirer parti d'une autre alliance. Catherine para ce coup

(1) H. DE BALZAC, *Études philosophiques sur Catherine de Médicis ;* édition de 1879, pp. 15 et 25 de l'*introduction,* sans indication de source.

(2) MATTEO DANDOLO, *Relation d'ambassade*, fin de l'année 1542, dans *Relazioni del ambasciativi Veniti,* publié par Eugenio Alberi, 1re série, t. IV, p. 47. *Original italien.* Ce passage a été traduit pour la première fois par Armand Baschet dans *la Diplomatie vénitienne et les princes de l'Europe du seizième siècle.* Paris, Plon, 1866.

avec son habileté habituelle. Allant trouver le roi, elle lui dit qu'elle avait appris qu'il avait l'intention de donner une autre femme à son fils, et puisque Dieu ne lui avait pas fait la grâce d'avoir des enfants, du moment qu'il ne plaisait pas à Sa Majesté d'attendre davantage, il était bien convenable de pourvoir à la succession d'un si grand royaume; quant à elle, se rappelant ce qu'elle devait au roi pour l'avoir choisie, elle était prête à subir la grande douleur qui lui en viendrait, plutôt que de contrarier sa volonté, toute disposée à entrer en un monastère, ou à rester au service de celle qui aurait la fortune d'être la femme de son mari; tout cela entrecoupé de larmes et de sanglots. François Ier, d'humeur généreuse et facile, en fut si touché, qu'il lui dit avec émotion : « Ma fille, puisque Dieu a voulu que vous soyez ma bru et la femme du dauphin, je ne veux pas qu'il en soit autrement, et peut-être Dieu voudra t-il bien se rendre à vos désirs et aux nôtres (1). »

Henri Estienne, écrivant quatorze ans plus tard, en 1574, se fait aussi l'écho de cette répu-

(1) *Relaz di ambasciat Contarini Venezia* (1552) *relaz di Contarini*; 1re série, t. IV, p. 73 (*Traduction Baschet*).

diation projetée : « Comme estant sur le point d'estre répudiée et renvoyée en Italie, tant à cause que la nature l'avoit condamnée à ne porter jamais enfans, que pour apparence de son mauvais naturel, elle gaigna la grande sénéchale, depuis duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers) afin qu'icelle l'entretinst en grâce avec Monsieur le dauphin son mary, et n'eût honte d'estre ainsi come maquerelle pour parvenir à son intention (1). »

Il est certain que Catherine finit un jour par vivre en parfait accord avec la maîtresse de son mari; mais il n'en avait pas toujours été ainsi, et une lettre d'un ancien serviteur de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, nous renseigne plus amplement sur les machinations de Diane de Poitiers au sujet de la répudiation de Catherine. Voici en quels termes, Villemadon rappelait la chose à la reine en août de l'année 1559 :

« Je commencerai par vous dire que régnant, le feu roi François et étant le feu roi luy dau-

(1) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reyne Catherine de Médicis*, etc., et réimpression des *Archives curieuses de l'Histoire de France*; 1re série, t. IX p. 17.

phin revenu du Piémont où il s'oublia tant que de commettre un ord et sal adultère par le Conseil et conduite de certains mignons méchants et infidèles serviteurs, et par lesquels d'abondant la misérable grande sénéchale, Diane de Poitiers, public et commun réceptacle de tant d'hommes paillards et effrénés qui sont morts, ou qui vivent encore, lui fut introduite comme une bague dont il apprendroit beaucoup de vertu; et depuis que les nouvelles furent venues que la bâtarde (1) était née du susdit adultère, vous fûtes mise sur les rangs par les susdits moqueurs et la vieille mérétrice qui vous déclarèrent entre eux incapable de telle grandeur et honneur d'être femme d'un dauphin de France, parce que vous n'auriez jamais d'enfants, puisque vous mettiez tant de temps à en porter, vue qu'il ne tenait pas à votre mari de n'en pas avoir (2). »

(1) Cette bâtarde était Diane, fille naturelle de Henri II alors dauphin, et de la jolie *Piémontaise*, Filippa Duco. Diane fut plus tard légitimée de France et mariée au duc de Castro, puis en secondes noces au maréchal duc François de Montmorency. Elle mourut en janvier 1619, âgée de quatre-vingts ans, ce qui porterait sa naissance au courant de l'année 1538. Une médaille devenue rare a été frappée au XVII^e^ siècle à l'effigie de ce personnage.

(2) *Lettre* [*de Villemaron*] *à la reine-mère*. S. L. 26 août 1559, *Mémoires de Condé*, Paris, 1743, 5 vol., in-4°, t. I, pp. 620 et 621.

Catherine de Médicis ressentait une telle haine à l'adresse de Diane de Poitiers, qu'un jour elle manifesta le désir de la faire vitrioler par Jacques de Savoie, duc de Nemours. C'est l'Aubespine, l'un des quatre secrétaires d'État, qui nous conte le fait au sujet d'une lettre que ce dernier, convaincu de menées pour enlever le pouvoir à la reine, lui adressa afin d'obtenir son pardon :

« La reyne a bien ri, dit l'Aubespine à son frère, évêque de Limoges, quand elle a vu dessus la lettre de M. de Nemours ces lignes marquées, se souvenant qu'elle le vouloit employer lorsque Mme de Valentinois la fâchoit tant à luy faire jeter par luy d'une eau forte distillée, comme par manière de jeu, sur le visage, de quoy elle fût toute sa vie demeurée défigurée, et ainsi pensait de en retirer le feu roy son mari; ce qui ne fut pas fait, car elle y pensa depuis. Bruslez ceste lettre après l'avoir lue, s'il vous plaist (1). »

Si la répudiation a été évitée, si Catherine a su établir son autorité de dauphine, si aux sar-

(1) Alphonse de Rubles, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 239 et note. L'original de la lettre de Jacques de Savoie est conservé à la *Bibliothèque nationale*, fonds français, *manuscrit*, n° 6608, fol. 32.

casmes de l'entourage royal elle a su répondre par une habileté plus efficace que des actions de haine, cette stérilité est quand même pour son orgueil et pour son amour un tourment obsesseur. D'abord elle se livre aux médecins ordinaires de la cour, et leur ignorance la jette bientôt dans le domaine des grands mystères auxquels, par atavisme de famille et de race, elle est étroitement attachée. Elle consulte les devins, elle se fait préparer des philtres, elle évite de voyager à dos de mulet, parce que cet animal, réputé infécond, communique sa stérilité aux femmes qui le montent. Aux consultations des tarots, se joignent les breuvages magiques (1) et les potions médicinales de tous genres :

« La sérénissime dauphine, dit l'ambassadeur

(1) Les formules les plus ordinaires de ces breuvages magiques étaient empruntées à Albert-le-Grand. « Prenez, dit cet auteur, l'herbe appelée *verges-du-pasteur*, mêlez-la et détrempez-la avec du suc de *mandragore*. Si l'on donne ce breuvage à une femme ou à un animal femelle, *elle deviendra pleine et fera un être de son genre et de son espèce.* » La *pervenche*, selon le même alchimiste, réduite en poudre et mêlée à des *vers de terre*, *donne aux femmes de l'amour et le désir de concevoir*. La pierre *échite* ou pierre *aquilaire* que l'on trouve dans les nids d'aigles, réduite en poudre, doit être absorbée par les femmes enceintes pour les empêcher d'accoucher avant terme, tandis que la pierre dite *saune* qui se trouve dans l'île du même nom, empêche les femmes

vénitien Matteo Dandolo, est d'une bonne complexion, sauf en ce qui regarde les qualités physiques propres à en faire une femme à enfants, « donna di figluoli » ; non seulement elle n'en a point encore, mais je doute qu'elle en doive jamais avoir, bien qu'elle ne manque point d'avaler toutes les médecines capables d'aider la génération, d'où je conclus qu'elle

d'accoucher et retient éternellement les enfants dans le ventre de leurs mères. La pierre blanche que l'on trouve dans la tête de la *licanie*, facilite beaucoup le travail des femmes en couches. Isidore-le-Physicien dit qu'une femme qui désire féconder n'a qu'à porter, attachées à sa ceinture, *les cendres d'une grosse grenouille*, parce que ce fétiche arrête le flux des menstrues. Les *génitoires de sanglier pendant la lune de Mars* produisent le même effet. Selon Photius, un verre *d'urine de mule*, bu chaque mois par une femme stérile, la rend immanquablement féconde. Il en est de même si la femme stérile utilise certains talismans. Par exemple la *graisse de vinette* appliquée sur la tempe gauche, le *doigt majeur* et *la chair de l'anus d'un fœtus venu deux mois avant terme*, constituent d'excellentes amulettes contre la stérilité féminine. Tabariensis assure que *l'urine de mouton*, le *sang de lièvre*, la *patte gauche d'arrière de la belette, infusée dans du vinaigre fort*, la *corne de cerf pulvérisée et mêlée à de la fiente de vache*, et le *lait de jument absorbé avant commerce charnel*, sont les plus efifcaces de tous les remèdes indiqués pour combattre la stérilité féminine. Enfin, d'après Blérius, une ceinture faite de poils de chèvre trempée dans du lait d'ânesse, et portée *au-dessus du nombril par la femme qui veut engendrer*, rendra cette femme mère d'un enfant mâle qui aura longue vie.

court de grands risques d'augmenter son infirmité plutôt que d'y porter remède. Elle est aimée et chérie du dauphin ; d'après les plus grands indices, Sa Majesté l'affectionne aussi et de même la cour et le peuple, à ce point d'ailleurs que j'estime qu'il n'y a personne qui ne voudrait se laisser se tirer du sang pour lui faire avoir un fils (1 et 2). »

C'est ici qu'entre en scène un infatigable et savant médecin, Jean Fernel, qui sacrifia à la science médicale et aux mathématiques sa fortune, ses plaisirs et sa santé, avec une conviction et un désintéressement exemplaires. Les malades affluaient chez lui en si grand nombre, que souvent il était obligé de dîner debout, écoutant tous ses consultants, riches ou pauvres, avec patience et politesse. La renommée qui s'était bientôt établie autour de son nom parvint jusqu'au dauphin de France dont la maî-

(1) *Relation de Matteo Dandolo*; fin de l'année de 1542. *Recueil d'Albéri*, 1re série, t. IV, pp. 47 et 48.

(2) Dans une intéressante étude sur la stérilité de Catherine, le docteur Cabanès (*Cabinet secret de l'histoire*, t. I, pp. 31 et suiv.), prétend, d'après Brantôme, que Henri II était atteint *d'hypospadias*, alors qu'un médecin du dix-septième siècle, Nicolas Venette, déclare que la stérilité de la reine était due à ce qu'elle était affligée d'une *tortuosité du canal vaginal*.

tresse, Diane de Poitiers, était alors gravement malade. Fernel triompha par l'heureuse guérison de Diane, et ce fut le début de l'estime que Henri II lui accorda toute sa vie.

L'ardeur que Jean Fernel apportait au travail l'obligea à refuser la place de premier médecin du dauphin dont ce prince voulait l'honorer, ce qui l'aurait naturellement retiré de ses travaux et séparé de ses élèves. Henri consentit difficilement à laisser l'indépendance à l'illustre praticien, et pour lui témoigner l'étendue de sa considération, il exigea que Fernel touchât, quand même, les honoraires de la place refusée.

Après plusieurs autres tentatives également inutiles de la part de Henri, Fernel n'accepta cette situation qu'à la mort de son confrère, Louis de Bourges, qui avait été le premier médecin de François Ier (1). Mais ce fut bien avant cette époque que Jean Fernel fut consulté par Henri II sur la stérilité de Catherine de Médicis.

(1) On ignore la date et le lieu exacts de la naissance de Jean Fernel. Pierre Bayle, le P. Daire, Guillaume Plancy et autres biographes, se contredisent mutuellement sur ce point. Pourtant Renauldin, en 1815, s'est livré à une étude spéciale de Fernel et il résulte de ses recherches que Jean Fernel serait né à Clermont en Beauvaisis, au cours de l'année 1497.

Si l'on en croit Isaac Bullart, le dauphin avait, d'une singulière façon, demandé à Fernel d'examiner la dauphine : « Monsieur le Médecin, aurait-il dit, feriez-vous bien des enfants à ma femme ? »... ce à quoi Jean Fernel aurait sagement répondu : « C'est à Dieu, Sire, à vous donner des enfants par sa bénédiction ; c'est à vous à les faire et à moi à y aporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu pour le remède des infirmités humaines (1). »

A l'appui de Bullart, Varillas rapporte le remède que Jean Fernel aurait soi-disant prescrit à Henri II pour sa femme : « Le peuple étoit persuadé, dit-il, que la reine-mère, après dix ans de stérilité, n'avoit conçu le roi (François II) que parce que le premier médecin Fernel avoit conseillé à Henri second de coucher avec elle durant ses ordinaires, et que les personnes engendrées de la sorte étoient sujettes à cette honteuse maladie (la lèpre) (2). » Et Mézeray constate qu'en effet « François II avoit été, dès sa naissance, de complexion malsaine, étant le premier

(1) Isaac Bullart, *Académie des sciences et arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres de diverses nations*, avec 249 portraits gravés par Larmessin et Boulonnois. Paris, 1682, 2 vol. in-fol. (t. II, p. 84.)

(2) Antoine Varillas, *Histoire de François II*, t. II, p. 84.

enfant d'une mère qui avoit eu ses purgations bien tard. »

Le savant médecin calviniste Antoine Menjot est aussi de l'avis de Varillas. De plus, dans une dissertation physiologique un peu naïve, il nous explique pourquoi et comment Catherine de Médicis n'était susceptible d'engendrer qu'à certaines époques déterminées : « Catherine de Médicis, dit-il, n'étoit stérile que par une trop grande sécheresse de l'utérus, ou que pour être trop serrée dans cette partie. Au premier cas, la semence rencontrant une terre trop aride, ne pouvoit fructifier. Au second cas, elle ne parvenoit point où elle devoit. Or, comme pendant le cours des *ordinaires* de la royne, la partie s'humectoit, et se dilatoit plus que de coutume, Fernel jugea qu'il faloit que M. le Dauphin prit alors son tems, et que c'étoit le moment propice pour faire un coup de partie avec son épouse. » Et Menjot ajoute que Jean Fernel, très imbu des principes d'Hippocrate, s'était certainement inspiré de ce maître antique qui « lui avait fourni des ouvertures pour ce conseil (1) ».

(1) Antonius Menjotius, *Dissertationum pathologicarum partes IV ;* 1665. Part. 3, p. 23. (Traduction de Pierre Bayle.)

Guy Patin, Isaac Bullart, Louis d'Orléans, et Gabriel Naudé assurent que, pour marquer à Jean Fernel toute la reconnaissance qu'elle lui devait, Catherine lui fit remettre, à la naissance de chacun des dix enfants qu'elle eut de Henri II après le traitement de ce savant médecin, « dix mille écus lors de chaque accouchement ». Bayle s'est efforcé de réfuter ces affirmations, mais sans grande valeur critique dans ses argumentations.

Quel que soit le remède prescrit par Jean Fernel contre la stérilité de Catherine, et quelle qu'ait été son efficacité, il est assuré que la dauphine n'en continuait pas moins ses absorptions de breuvages bizarres. Un jour, le connétable de Montmorency lui ayant indiqué une formule nouvelle, elle ne sait comment exprimer sa reconnaissance au vieux gentilhomme : « Je ne vous remercierai point de ce que vous m'avez envoyé, lui écrit-elle, car s'il plaît à Dieu qu'il me serve, je ne tiendrai ce bienfait qui est le plus grand qui me serait à venir, que de vous (1). » Et dès

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par de la Ferrière, t. I, p. 6, note. (Original, sans lieu ni date, conservé à la *Bibliothèque nationale*, fonds français, n° 3292, fol. 58).

que sa grossesse sera certaine, elle ne manquera pas de l'annoncer au connétable.

Selon l'Estoile, un autre personnage de l'entourage de Catherine aurait également contribué indirectement à la rendre mère : « Le frère du comte de Retz, dit ce chroniqueur, étoit un banquier florentin de Lyon, nommé Gondi, seigneur du Peron, duquel la femme italienne avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reine Katherine de Médicis (en lui faisant cadeau d'un petit chien d'une espèce rare), et avoit en charge de la nourriture des enfants du roy Henry et d'elle, en leur maillot et enfance. Même, disoit-on, qu'elle avoit aidé la reine qui avoit demeuré dix ans mariée sans avoir lignée, à faire les dits enfants (1). »

En plus des recettes magiques et des prescriptions médicales, Catherine s'adresse au rédempteur des chrétiens. Par des prières et par des psaumes, elle appelle sur elle la bénédiction et la protection divines, ce qui fait la joie de la reine de Navarre, laquelle déclare, vers la fin de 1542, que devant une telle dévotion, « il ne se

(1) L'Estoile, *Journal de Henri III*, édition Jouaust, t. I, p. 9, 15 juin 1574.

passera pas un an que Dieu ne luy fasse grâce de luy donner un fils ». En effet, treize à quatorze mois s'écoulèrent et, le 19 janvier de l'année 1544, Catherine enfantait de son premier fils, François II. « Puis, dès lors, elle mit au monde régulièrement fils et filles (1) », jusqu'à concurrence de dix enfants.

A partir de la naissance de François II, Catherine est plus calme; elle sent que sa situation de Dauphine est enfin assurée et elle ne souffre plus autant des commentaires désobligeants de la cour. Çà et là, elle aura bien quelques inquiétudes, comme celle que nous rapporte Destigny de Caen (2), mais ce ne sont plus que de simples curiosités : « Un soir du mois d'août 1547, dit cet auteur, au palais des Tournelles, Catherine avait fait établir l'horoscope de l'enfant qu'elle portait dans son sein, selon les indications que lui avaient envoyées Gabriel Siméoni, astrologue florentin. Ceci se passa en une conjuration magique à laquelle assistaient la dame Gondi (astucieuse gouvernante des enfants de Catherine et sa confidente), et son fils Albert de

(1) *Mémoires de Condé*, p. 624.

(2) Destigny de Caen, *ouv. cité antér.*, p. 105 et suivantes.

Gondi, qui, plus tard, fut fait comte et duc de Retz, enfin maréchal de France. De cet horoscope Catherine devait avoir et eut une fille (1). »

*
* *

Si dans les premières années de son mariage, Catherine avait eu beaucoup de peine à supporter Diane de Poitiers, sa rivale, elle sut surmonter sa jalousie dès qu'elle fut mère : « Sur la prière du roi, dit l'ambassadeur Lorenzo Contarini, elle toléra patiemment Mme de Valentinois et vécut même habituellement avec elle. En retour, Diane avait certaines complaisances et elle envoyait souvent le roi dormir avec la reine (2). »

Diane faisait plus encore; elle soignait Catherine pendant ses couches et ses diverses maladies. Puis, lorsque Catherine fut prise à Joinville d'un mal qui mit ses jours en danger, Diane sut retenir Henri II auprès de sa femme, et c'est Diane qui nous informe du dévouement du roi en cette circonstance : « Je vous puis assurer,

(1) Claude de France, née le 12 novembre 1547.

(2) Alberi, *Relaz degli ambasciat : Venet*; *relaz di Contarini.* Série 1re, t. IV, p. 78.

écrit-elle à M. de Brissac, que le roi a fait fort bien le bon mari, car il ne l'a jamais abandonnée (1). » Il est vrai que Diane sait bien faire payer au roi toutes ces amabilités. D'une

ARMES DE CATHERINE DE MÉDICIS
APRÈS LA MORT DE SON MARI.
(*Cab. des Estampes.*)

seule fois, il lui donne « cinq mille cinq cents livres, en faveur des bons, agréables et recommandables services qu'elle a cy-devant faitz à la royne.

Maintenant, Catherine se renferme entière-

(1) *Lettres de Diane de Poitiers publiées par Guiffrey*, p. 83.

ment dans son devoir d'épouse soumise et de mère dévouée, se consacrant uniquement aux soins de ses enfants. Momentanément appelée à être régente du gouvernement de France, elle sera de nouveau mise à l'écart parce que certains appétits intéressés auront constaté ses trop grandes aptitudes à gouverner et sa supériorité intellectuelle marquée.

Mais après le désastre de Saint-Quentin, elle reparaîtra sur la scène gouvernementale. Et alors que tous désespèrent, elle saura raviver l'énergie parisienne abattue, arracher par son adresse et son éloquence un important subside au Parlement et, en un seul jour, ramener à elle toute l'opinion publique.

CHAPITRE II

LES ORACLES ASTROLOGIQUES DE LUC GAURIC ET DE NOSTRADAMUS. MORT DE HENRI II ET MORT DE MONTGOMMERY.

Il y a quatre cents ans à peine, on croyait fermement à l'influence des astres sur la vie humaine. Des hommes, possédant tout le savoir mathématique d'alors, consacraient entièrement leur existence à l'étude des divinations astrologiques. Ils concevaient le monde tout entier comme une unité dont chaque objet, animé ou non, en était une partie constitutive. Allant du simple au composé, ils partaient de l'examen des êtres et des choses qui les entouraient, pour remonter par synthèse jusqu'à une essence divine. *Tout est dans un et un est dans tout*, disaient-ils,

Et au lieu de procéder comme la science moderne qui décompose ce *tout* en éléments divers, les savants de la Renaissance se transportaient du fait à la loi primordiale de laquelle ils pensaient que ce fait dérivait.

De leur théorie ils concluaient que la nature, très simple dans son action, obéissait tout entière à une petite quantité de lois, lesquelles régissaient tous les faits perceptibles à l'homme, et que ces lois elles-mêmes dérivaient d'une seule, unique et grande loi : *la loi de l'analogie* (1). En outre, ils considéraient que le monde entier, désigné sous le nom de *macrocosme* (2),

(1) C'est cette loi que la *Table d'Émeraude* exprime par cette phrase symbolique : *Ce qui est en bas est en haut, et ce qui est en haut est en bas.* Les astronomes du vingtième siècle ont repris cette théorie sous une formule plus claire, en déclarant que *dans l'univers il n'y a ni haut ni bas.* Voir notamment l'ouvrage de M. Camille Flammarion : *Qu'est-ce que le ciel ?...*

(2) Voir la savante étude du docteur anglais Robert Fludd ou Fluctibus, sur le *macrocosme* et le *microcosme.* Robert Fludd, mort en 1637, fut sans contredit l'un des hommes les plus savants de son temps, et digne de figurer à côté de Kircher, de Mersenne et de Gassendi. Les ouvrages de Robert Fludd sont fort rares et atteignent des prix fabuleusement élevés quand l'un d'eux passe en vente. L'édition la plus commune est celle publiée en *cinq volumes* in-fol. Quant à l'étude du *macrocosme* et du *microcosme* précitée, Fludd la publia pour la première fois de 1619 à 1621, sous ce

avait une vie *analogue* à celle de l'homme ou *microcosme*. Donc, ce que l'on savait de l'homme s'entendait également de l'univers. Ainsi établirent-ils la loi dite du *ternaire*, où l'homme était, comme l'univers, partagé en trois grandes parties distinctes (1). Ces trois divisions pour l'hom-

titre : *De supernaturali, naturali, prœternaturali et contranaturali microcosmi historia.* En 1907 M. Pierre Piobb a traduit et annoté en français ce très curieux travail ; 1 volume in-8.

(1) Pourtant, de temps en temps, un cerveau plus éclairé, plus hardi que les autres s'élevait pour protester contre cet amas d'erreurs scientifiques. Mais ce n'était qu'un éclair dans la nuit, que certaines personnalités étaient intéressées à ne pas laisser briller. Parmi ces précurseurs de la science raisonnée, combien payèrent leur audace par la mort ou par d'atroces tortures ! Le génial dominicain Thomas Campanella, mort à Paris en 1639, fut mis sept fois à la question et resta vingt-sept ans dans les fers, pour avoir osé démontrer que *le nombre des mondes était indéfini.* Prinelli fut battu de verges pour avoir déclaré que les étoiles ne tomberaient pas. Un autre penseur dont les importants travaux sont peu connus et qui vivait au treizième siècle, c'est-à-dire bien avant Campanella et Prinelli, alla beaucoup plus loin dans ses affirmations. C'est le savant dominicain Vincent de Beauvais, né vers 1200 et mort en 1264. Son *Speculum majus* ou *Miroir général du monde*, est une mine extraordinaire de théories scientifiques hardies pour l'époque. Cet ouvrage renferme la matière de 50 *volumes in*-8° et ce n'est pas sans surprise que l'on y constate une foule de découvertes soi-disant modernes, qui étaient parfaitement connues de Vincent de Beauvais. Au hasard je citerai la vapeur, l'Amérique, la rotondité de la terre et les lois de l'*attraction universelle* que Newton ne devait redécouvrir que

me étaient : la première, *spirituelle*; la seconde, *morale*; et la troisième, *matérielle*. A chacune de ces trois divisions correspondaient trois parties du corps humain. La *tête*, siège de l'esprit, correspondait à la partie *spirituelle*; le *cœur*, correspondait à la partie *morale*; et enfin le *ventre*, avec son appareil reproducteur, correspondait à la partie *matérielle* en raison de la perpétuation de la race humaine.

De même l'univers était régi par cette loi *ternaire*. Lui aussi avait ses trois parties fondamentales : le *ciel*, la *terre* et *l'eau*. Confirmant cette *analogie*, l'homme était encore considéré comme une partie de la famille, qui, elle, se compose également de trois éléments : le *père*, la *mère* et *l'enfant*, trinité supérieure de l'individu qui correspond à la trinité supérieure de l'univers formée par : le *soleil*, une *planète* et des *satellites* envisagés comme issus de l'union du *soleil*-père et de la *planète*-mère (1).

quatre cents ans plus tard. Cette œuvre colossale de Vincent de Beauvais fut l'une des premières grandes entreprises de l'imprimerie. Elle fut éditée pour la première fois à Strasbourg en 1473 ; 10 *volumes* in-fol.

(1) Voir sur la loi du *ternaire* et les principes astrologiques, la curieuse collection de *manuscrits* conservés à la *Bibliothèque de l'Arsenal*, notamment celui que nous a laissé

C'est cette analogie de *l'homme* avec *l'univers* qui permettait aux astrologues de soutenir que tous les hommes nés à un moment déterminé participaient de la nature entière en ce moment même, et qu'ils étaient, par rapport aux éléments qui les entouraient, sous la même influence en étant au même point du globe. Donc, le fils d'un roi et le fils d'un paysan, nés à la même heure, au même lieu, alors qu'ils subissaient la même influence de la part des astres, devaient avoir les mêmes tendances.

Cependant les astrologues ne niaient pas l'influence du milieu dans lequel le nouveau-né était appelé à vivre, pas plus qu'ils ne niaient l'influence de l'éducation. *Astra inclinant non necessitant*, disaient-ils ; les astres prédisposent, mais ne forcent pas le caractère. En conséquence l'homme jouissait toujours de son libre arbitre, pouvant à sa guise se soustraire ou bien s'abandonner à ses instincts.

Il y avait deux sortes d'astrologie : *l'astrologie naturelle* qui était simplement l'astronomie proprement dite, et *l'astrologie judiciaire* qui re-

le comte de Boulainvilliers, intitulé : *De l'Astrologie : ce qu'un honnête homme en doit sçavoir*. Ms. Sc. et A., nº 205, in-fol. Voir aussi *Mystère des sciences occultes*, cuv. ano. s. d.

posait sur l'interprétation donnée aux aspects du firmament à certaines époques de l'année, pour prédire la destinée des êtres. Ainsi que le démontrent les explications philosophiques qui précèdent, ces deux astrologies reposaient parfaitement sur des théories scientifiques de la valeur desquelles les mathématiciens étaient convaincus en toute bonne foi. C'est pourquoi il ne faut pas trop s'élever contre les astrologues qui n'ont pas toujours été des imposteurs, mais plus souvent des savants très imbus de leurs convictions philosophiques et scientifiques, et qui cherchaient à tirer le meilleur profit possible de leur savoir.

*
* *

Au milieu du seizième siècle vivait en Italie un astrologue, mathématicien distingué, dont la science était universellement connue, et qui fut le maître de l'érudit philologue padouan Jules Scaliger. C'était Luc Gauric. Né d'une famille pauvre, à Gifoni, dans le royaume de Naples, le 12 mars 1476, Gauric débuta péniblement en vivant du produit des leçons de mathématiques qu'il donnait à quelques fils de grands seigneurs. Puis il s'adonna spécialement à l'étude de l'as-

trologie judiciaire, science dans laquelle il fit non seulement de rapides progrès, mais où il apporta une méthode nouvelle d'observations horoscopiques. Des événements divers ayant pleinement justifié la valeur de ses prédictions, une renommée s'établit promptement autour de son nom, et de toutes les cours italiennes, les plus hauts personnages vinrent en grand nombre le consulter.

Parmi ses consultants de marque, Luc Gauric eut le malheur de compter Jean II Bentivoglio, tyran de Bologne. Ayant demandé à Gauric quelle était sa destinée de chef d'État, l'astrologue déclara sans ambages à Bentivoglio qu'il mourrait chassé de Bologne. La prophétie ne fut pas du goût de ce prince qui condamna Gauric à cinq tours d'estrapade, dur supplice dont les suites firent souffrir le savant pendant plusieurs années (1). Mais la conclusion que les Bolonais imposèrent au despotisme de Jean

(1) Dans son curieux traité *De infelicitate litteratorum*, Tallius et après lui Teissier déclarèrent que Luc Gauric mourut à la suite du supplice que lui fit subir Bentivoglio. C'est une erreur. Luc Gauric mourut à Rome le 6 mars 1558, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Selon Weis, Gauric fut inhumé en l'église d'*Ara Cœli*, avec une épitaphe portant cette date de sa mort.

Bentivoglio, en ouvrant les portes de leur ville au pape Jules II (novembre 1506), donna une fois de plus raison à l'art divinatoire de Luc Gauric qui, de ce fait, n'en acquit que plus de popularité.

C'est alors que le pape Paul III, désirant faire dresser son horoscope, fit appeler Luc Gauric. Avec une précision surprenante, Gauric prédit la maladie et la mort de ce pape, mort qui survint exactement au jour indiqué, 20 novembre 1549. Mais sans attendre la réalisation de la prophétie, le pape Paul III avait récompensé Gauric de son savoir en le dotant de l'évêché de Civita-Castellana, et en lui conférant le grade de chevalier de Saint-Paul (1).

(1) Luc Gauric se démit de cet évêché au bout de quatre années, à la mort de Paul III, pour revenir définitivement à Rome. Les œuvres de Luc Gauric ont été réunies et publiées à Bâle en 1575 (3 vol. in-fol.). On y remarque l'*Éloge de l'astronomie et de l'astrologie*, une *Description de la sphère céleste*, un *Traité du mouvement des cinq planètes*, des *Notes sur les tables astronomiques* d'Élisabeth d'Espagne et d'Alphonse-le-Sage, un *Calendrier ecclésiastique*, le *Calendrier de Jules César*, plusieurs *Traités d'astrologie judiciaire*, une *Méthode pour apprendre la grammaire à toutes sortes de personnes dans l'espace de trois cents heures*, et un *Éloge des belles-lettres des poètes anciens et de la vraie noblesse*. La plupart de ces ouvrages avaient été imprimés séparément du temps de Gauric. Quant aux travaux suivants de cet astrologue, ils ne furent point compris dans le recueil de Bâle; ce sont :

La famille des Médicis ne resta pas en arrière dans la confiance que la noblesse italienne accordait à Luc Gauric. D'ailleurs, les astro-

De conceptu natorum et septimestri partu ex Valenti Antiocheno, in-4, publié à Venise en 1533 ; *De eclipsi solis miraculosa in passione Domini observata; item de anno, mense, die et horâ conceptionis, nativitatis, passionis et resurrectionis ejus;* in-4 publié à Rome en 1539, puis à Paris en 1553; *Ars mystica de quantitate syllabarum in componendis versibus necessaria*, in-4 publié à Rome en 1545. On a encore de Gauric des vers latins publiés dans le premier volume des *Deliciæ poëtarum Italorum, Gallorum, Belgicorum* de Jean Gruter, mort en 1627; la *Doctrina sinum et arcuum* insérée à la suite du *Primum mobile* de Erasme Oswald, in-fol. publié à Bâle en 1567, et enfin des *Notes* savantes sur l'*Almageste de Ptolémée*, sur le *Traité des naissances* d'Abraham Judæus et des *Réflexions sur les jours critiques*. Mais à notre avis, l'ouvrage le plus curieux de Luc Gauric est assurément son grand traité d'astrologie intitulé : *Lucæ Gaurici geophonensis episcopi civitatensis tractatus astrologicus, in quo agitur de præteritis multorum hominum accidentibus proprias eorum genituras, ad unguem examinatis*, in-4 publié à Venise en 1552. Des bibliographes ont attribué par erreur au frère de Luc Gauric, c'est-à-dire à Pomponius Gauric, un livre dans lequel il est traité de la *Physiognonomie, de l'astrologie judiciaire* et autres sciences occultes, publié à Strasbourg en 1630 avec la *Chiromancie* de Jean Abindagine; mais cet ouvrage est certainement encore de Luc Gauric. La vie de cet astrologue célèbre a été insérée dans les *Mémoires de Jean-François Nicéron* (t. XXX), mathématicien français mort à Aix en 1646 et qui fut un grand admirateur de Luc Gauric. Rantzovius, de son vrai nom Henri comte Rantzau, riche gentilhomme allemand mort en 1598, et qui fut également un astrologue distingué, nous a laissé des notes biographiques et bibliographiques sur Luc Gauric dans son *Catalogus*

logues avaient toujours trouvé le plus favorable accueil au sein de cette famille ; et en 1519, lors de la naissance de Catherine, son père, Laurent II, avait confié l'établissement du thème de la nativité de sa fille à Bazile-le-Mathématicien, fameux devin que ses prédictions au duc de Florence avaient classé au rang supérieur des dresseurs d'horoscopes. Et de point en point, ce dernier détailla les futurs qualités et défauts de celle qui devait être reine de France (1).

Luc Gauric fut donc également consulté par les parents de Catherine. De même qu'il avait justement prédit à Hamilton, archevêque de

imperatorum, ac regum et principum qui artem astrologicam amarunt, in-12 de 109 pages publié pour la première fois à Anvers en 1580. J'aurai l'occasion de citer à nouveau ce singulier ouvrage qui fut analysé par Lalande dans sa *Bibliographie astronomique* (page 109). Ajoutons que Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII et d'Anne de Beaujeu, et qui fut l'une des rares femmes érudites de son temps, avait été, selon Varillas, élève de Luc Gauric.

(1) « Les astrologues avaient prédit à la reine de France, Catherine de Médicis, femme de Henri [II], qu'elle était née pour détruire le trône où son mariage l'avait fait parvenir, comme l'affirme Guicciardino. De même, son oncle, le pape Clément VII, fit la même prédiction à Charles V, au dire de l'historien Paul Jove. Au lecteur à juger si c'est la vérité. » (*Catalogus imperatorum ac regum qui astrologicam artem amarunt*. Anvers, in-8°, 1580; page 53.) *Traduction inédite.* Voir aussi : *Bibliothèque nationale*, DESTIGNY DE CAEN, ouvrage précité, pp. 14 et 15 (*Sans indication de source*).

Saint-André, que sa prélature se terminerait au gibet, Gauric prédit, en 1493, à Jean de Médicis, grand-oncle de Catherine, alors cardinal âgé de quatorze ans, qu'il serait un jour souverain pontife. En effet, vingt ans plus tard, en 1513, Jean de Médicis coiffait la tiare sous le nom de Léon X.

A Jules de Médicis, autre oncle de Catherine, Gauric prédit encore une extrême débauche, des luttes politiques, et une nombreuse progéniture. Or, Jules de Médicis, élu pape sous le nom de Clément VII, fut célèbre par ses démêlés avec Charles-Quint et Henri VIII d'Angleterre, autant que par ses liaisons féminines desquelles il eut vingt-neuf bâtards (1).

*
* *

Catherine de Médicis, devenue dauphine de France, désira connaître la destinée de son époux. C'est alors qu'elle pria Luc Gauric de consulter les astres et de consigner l'influence qu'ils pouvaient avoir sur le tempérament et l'avenir du futur Henri II.

(1) Même ouvrage, p. 108.

Selon la règle des triplicités de Dioclès et d'Avicenne, Gauric résuma ses observations et déclara d'abord « que le Dauphin parviendrait certainement au pouvoir royal, que son avènement au trône serait marqué par un duel sensationnel, et qu'un autre duel mettrait fin à son règne en même temps qu'à sa vie (1). » En une autre consultation dont Claude de l'Aubespine nous a également conservé le texte latin, Luc Gauric ajoute que : « le très illustre roi très chrétien Henri de France acquerra la suprématie sur un certain nombre de rois ; il parviendra au comble des grandeurs humaines, avant d'entrer lui-même dans le néant ; il jouira d'une très heureuse et verte vieillesse comme l'enseignent le Soleil, Vénus et la Lune, conjoints dans l'horoscope et principalement le soleil partiellement compté en son trône. C'est dans les régions soumises au Bélier qu'il réalisera ses plus hauts rêves de domination. S'il parvient à dépasser les années de sa vie, 56e, 63e, 64e, etc, ainsi de suite jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, dix mois et douze jours, le trajet

(1) *Bibliothèque nationale*, DESTIGNY DE CAEN, L. C. 34 : 832, p. 103, et COLIN DE PLANCY, *Dictionnaire infernal*, p. 298, article Luc Gauric.

de l'existence lui sera aisé et fortuné (1). »

De plus, Gauric précisa le genre de blessure dont mourrait Henri II au cours du duel annoncé. Mais comme la situation sociale de ce prince rendait impossible le danger mortel d'un duel proprement dit, on accorda peu de crédit à la prédiction du célèbre astrologue. Pourtant Gauric n'en persista pas moins dans ses déclarations qui furent imprimées à Venise en 1552, soit sept années avant le fameux tournoi où Henri II devait recevoir la mort (2).

Gauric avait en outre averti le roi, par lettre, dans laquelle il lui renouvelait avec plus de détails le résultat de ses observations basées sur des calculs astrologiques antérieurs de cinq ans à la naissance royale. Il lui recommandait particulièrement « d'éviter tout combat singulier en champ clos, notamment aux environs de la quarante et unième année, parce qu'à cette

(1) Voir citation et source mentionnées plus loin au sujet des notes de l'Aubespine.

(2) Luc Gauric, *Opéra*, t. II, *Tractatus Nativitatum*; Venise, 1552, *trois* vol. in-fol. M. Marlet bibliothécaire du Sénat, a traduit et annoté ce curieux horoscope qui n'a été inséré qu'en partie seulement, dans le tome II de : *Poisons et sortilèges* des docteurs Cabanès et Nass, en 1903 (pp. 23 et 24). Le texte latin est également inséré dans le livre de l'Aubespine.

époque de sa vie, il était menacé d'une blessure à la tête qui pouvait entraîner rapidement la cécité ou la mort ». A la réception de cette lettre Henri II avait été légèrement affecté et voici ce que nous dit Brantôme à ce sujet :

« M. le connestable y étoit présent, à qui le roy dit : « — Voyez, mon compère, quelle mort « m'est présagée. — Ah ! Sire, respondit M. le « connestable, voulez-vous croire ces marauts « qui ne sont que menteurs et bavardz ? Faictes « jetter cela au feu. — Mon compère, répliqua le « roy, pourquoi ? Ils disent quelquefois vérité. Je « ne me soucie de mourir autant de ceste mort « que d'une autre ; voire l'aymerais-je mieux, et « mourir de la main de quiconque soit, mais qu'il « soit brave et vaillant, et que la gloire m'en de- « meure. » Et sans avoir esgard à ce que lui avoit dict M. le connestable, il donna cette professie à garder à M. de l'Aubespine, et qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. Hélas! ny luy, ni M. le connestable ne songeoient pas à ce combat singulier dont il mourut, mais d'un autre duel en champ clos et à outrance comme duelz solempnelz doivent se faire (1). »

(1) *Œuvres de Brantôme*, publiées et annotées par Ludovic Lalanne. Édition de la Société de l'Histoire de France :

Claude de l'Aubespine, lui-même, confirme cette singularité. Le soir où la Trêve de Vaucelle (5 février 1556) fut annoncée au roi, « on receut, dit ce secrétaire d'État, une despesche de Rome où estoit l'oroscope du roy, composé par Gauricus. Je le mis de latin en françoys pour le faire entendre au roy. Cet oroscope fut négligé jusques au jour de la blessure du dict seigneur dont je représentay la coppie, ce qui donna beaucoup d'esbahissement (1) ».

Le très éclairé Jérôme Cardan avait également été chargé par Catherine de rédiger l'horoscope de son époux. Mais Pierre Gassendi nous a démontré la non-valeur de cette seconde prédiction (2). Il est vrai que, d'accord avec Bayle, Gassendi critique également le thème établi par

t. III, p. 280. Claude de l'Aubespine, auquel Henri II confia la prophétie de Gauric, était baron de Châteauneuf et fut secrétaire d'État sous François Ier, Henri II et Charles IX. Il mourut le 11 novembre 1567. Voir aussi le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle, art. Henri II, pour cette prédiction de Luc Gauric.

(1) *Histoire particulière de la Court de Henry II* (par Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État). Cet ouvrage qui n'a été publié qu'en 1834, fut réimprimé en 1835 dans le tome III de la 1re *série* des *Archives curieuses de l'Histoire de France* (pp. 295 et 296).

(2) Gassendus, *Operum*, t. II, sect. 2 ; Physica : liv. 6, p. 7.5.

Luc Gauric. Mais le président de Thou dans son *Histoire Universelle*, confirme le dire de Brantôme :

« Il est certain, dit-il, que Luc Gauric, mathématicien que Paul III considéroit beaucoup, avoit prédit le tems et le genre de la mort du roi, et que Catherine de Médicis toujours inquiète de l'avenir, l'ayant consulté sur la destinée de son mari et de ses enfants, il lui avoit répondu que le roi seroit tué en duel et mourroit d'une blessure à l'œil. Comme on pensoit que ce prince étoit d'une condition à craindre peu les hazards d'un duel, on se moqua de cette prédiction et on la négligea dans le temps. Quelques-uns, pourtant, remarquèrent qu'au commencement de son règne il avoit autorisé par sa présence un véritable duel (1) que la religion chrétienne défend, et qu'il perdit la vie dans les jeux et feinte d'un combat singulier (2). »

Selon plusieurs auteurs, cette prédiction de Luc

(1) Duel de Gui Chabot Jarnac et François Vivonne la Châtaigneraie, qui se battirent en présence de Henri II à Saint-Germain-en-Laye, le 16 juillet 1547. Dans ce combat mourut la Châtaigneraie qui était favori du roi.

(2) *Histoire Universelle* de Jacques-Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607. Traduite sur l'édition latine de Londres; 16 vol. in-4, Londres, 1734. (t. III, p. 369.)

Gauric obsédait tellement Catherine de Médicis, qu'elle fit appel aux plus renommés savants de son temps, soit pour contrôler les calculs de l'astrologue, soit pour conjurer le danger annoncé. C'est ainsi qu'elle eut recours à Gabriel Simeoni, autre astrologue florentin qui fut aussi un littérateur de médiocre talent. Venu vers 1532 à la cour de François Ier qui, sur la recommandation de la duchesse d'Étampes, lui avait accordé une pension annuelle de 1.000 livres, Gabriel Simeoni était surtout un ambitieux pédant, dont les connaissances en astrologie judiciaire n'étaient guère plus étendues que sa valeur littéraire. Aussi, les conclusions qu'il tira de son examen du thème établi par Luc Gauric, ne sont-elles qu'une confirmation banale n'ayant d'autre but que celui de maintenir dans l'esprit de Catherine la confiance aveugle qu'elle attachait à la science astrologique. Outre cette consultation complémentaire, Destigny de Caen nous assure que Gabriel Simeoni (1) a joué un rôle dans les pratiques

(1) Gabriel Simeoni était né à Florence en 1509. Après avoir vécu longtemps en France sous François Ier et sous Henri II, soit à Paris, soit à Lyon, sous la protection du cardinal de Lorraine, il eut une vie très aventureuse au cours de laquelle on le voit toujours à la recherche d'un Mécène quelconque, car il ne publia pas un ouvrage sans

occultes auxquelles se livra Catherine, lorsqu'elle désirait si ardemment donner à Henri II des enfants mâles pour la succession des Valois au trône de France.

Des écrivains occultistes ont aussi prétendu que Catherine de Médicis, lors de la mort de François Ier, avait soumis la prédiction de Luc Gauric à l'examen du savant astronome bolonais, Nicolas Simi, mort en 1564. Mais cette assertion ne repose sur aucune preuve, et les érudits travaux que nous a laissés Nicolas Simi mon-

l'adresser à quelque grand personnage susceptible de le soutenir par sa fortune. Finalement il passa tranquillement les dernières années de sa vie auprès d'Emmanuel-Philibert de Savoie, auquel il avait dédié son livre des *Devises*. Il mourut à Turin vers 1570. Touchant la science astrologique, nous avons de lui, en dehors de nombreux ouvrages littéraires et fantaisistes : *De la Génération, nature, lieu, figure, cours et signification des comètes*, imprimé à Lyon en 1556, un vol. in-8. Il avait aussi rédigé un traité d'*Astrologie judiciaire* qu'il voulut publier sous les auspices de Pierre-Louis Farnèse, duc de Plaisance, protecteur de l'Arétin. Mais ce prince eut le bon esprit de ne pas répondre à sa proposition, ce qui épargna au public, dit Weiss, la mise au jour d'un mauvais ouvrage. La *Bibliothèque nationale* conserve encore un ouvrage de Simeoni intitulé : *Épitome de l'origine et succession de la duché de Ferrare, composé en langue toscane par le seigneur Gabriel Symeon, et traduit en français par lui-même. Avec certains épistres à divers personnages et aucuns Épigrammes sur la propriété de la lune tandis qu'elle passe par les douze signes du ciel. Pour Mme la*

trent que ce savant ne s'est jamais occupé d'astrologie judiciaire, tous ses livres étant de purs ouvrages astronomiques, sorte de résumés des cours publics qu'il pratiquait à l'école de Bologne (1).

duchesse de Valentinois. (A Paris, au Palais, en la boutique de Gilles Corrozet, 1553, in-8, de 85 p. avec privilège du roy.) En plus de la dédicace de l'ouvrage à Diane de Poitiers, on trouve à la page 43 (*Épistre XIX*), une lettre sans importance adressée à la favorite de Henri II. Puis des épigrammes, au nombre de *six*, également dédiées à Diane, ainsi qu'un sonnet sur la mort de M. Saint-Vallier, frère de Diane. C'est de cet ouvrage que j'ai extrait le portrait de Gabriel Siméoni ici reproduit, p. 175, portrait formant frontispice de ce livre très rare. Signalons enfin, comme curiosité bibliographique, *Les illustres observations antiques de Gabriel Symeon* (*Florentin*), *en son dernier voyage d'Italie, l'an* 1557. Lyon, Jean de Tournes, 1558, *petit* in-4, orné de nombreuses figures sur bois.

(1) Les principaux ouvrages de Nicolas Simi, sont : *Theorica planetarum in compendium redacka*, imprimé à Venise en 1551, puis à Bâle en 1555; *Ephemerides anno XV, ab anno Christi* 1554 *ad* 1568, *ad meridianum Bononiæ. Canones, usum ephemeridum explicantes*, imprimé à Venise en 1554 ; *Tractatus de electionibus, de mutatione aëris, de revolutionibus annorum et alia*, imprimé à Venise en 1554, un vol. in-4 enfin, on a encore de lui : *Introductorium ac summarium totius geographiæ*, un volume in-8, imprimé à Bologne en 1563. La bibliothèque de l'institut de Bologne conserve quelques autres ouvrages inédits de cet auteur relativement peu connu, et qui fut pourtant, sans conteste, l'une des plus grandes figures scientifiques du seizième siècle.

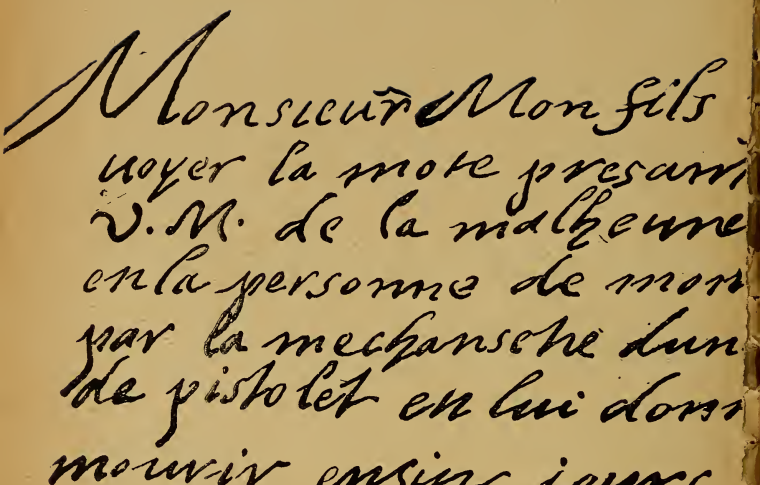
Monsieur Mon fils
voyer la mote presan
V. M. de la malheure
en la personne de mon
par la mechansche dun
de pistolet en lui dons
mourir ensin iours
davent dieu et les

Autographe de Cat
(*Archives n*

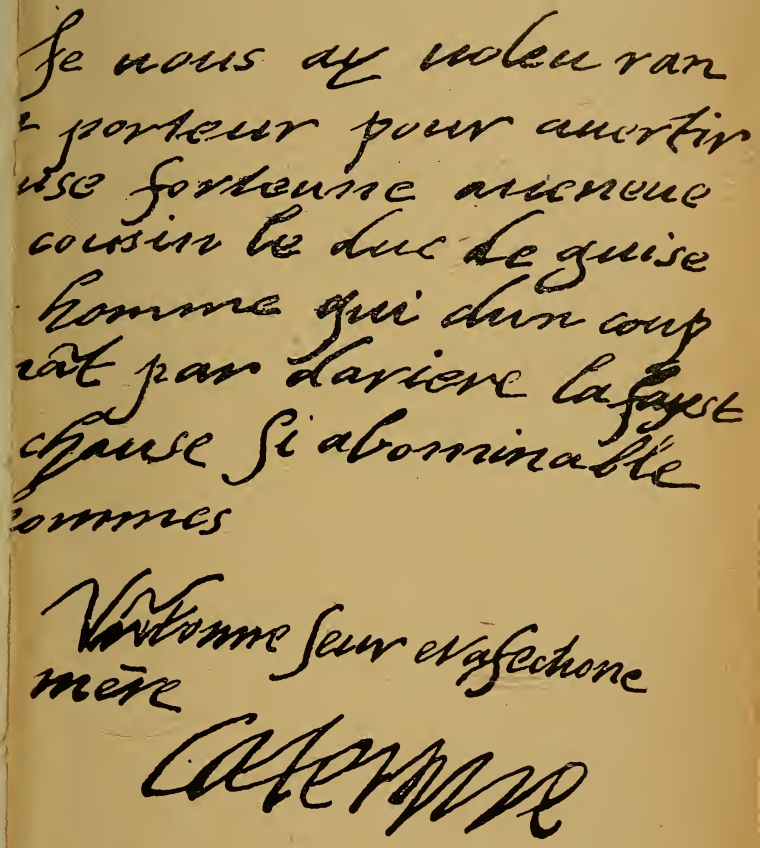
Je vous ay voleu ran
porteur pour auertir
ise fortune auenue
cousin le duc de guise
homme qui dun coup
rat par dariere la fayst
chause si abominable
ommes

Vostonne seur et affectione
mēre

CATHERINE

HERINE DE MÉDICIS.
ationales.)

*
* *

Cependant, il existait un autre homme qui, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, a sans cesse été l'objet des plus enthousiastes admirations, aussi bien que des plus vils dénigrements. C'est l'auteur des étranges *Centuries*, Michel de Nostre-dame, plus connu sous le nom latinisé de Nostradamus.

Indéniablement, les *Centuries* ne constituent pas l'œuvre d'un cerveau vulgaire, et les *quatre-vingts* éditions de ce livre mystérieux démontrent que ce travail n'a certes pas manqué d'appréciateurs naïfs ou éclairés. Tout en faisant des réserves pour la part de flatterie, de superstition et d'exagération que l'on rencontre parmi les apologistes de Nostradamus, tout en se méfiant de la crédulité facile avec laquelle certains d'entre eux ont commenté les œuvres du célèbre astrologue, il faut pourtant reconnaître avec Jean-Aimé de Chavigny (1), avec Baltazar

(1) Jean-Aimé de Chavigny, docteur en théologie, né en 1524, mort en 1604, était un élève de Nostradamus avec lequel il étudia durant vingt-huit années. Tous ses ouvrages sont relatifs aux travaux de son maître; en voici les titres principaux : *La première face du Janus François, contenant*

Guynaud (1) et plus récemment avec Anatole Le Pelletier (2), que le nom de Michel Nostradamus est vraiment digne d'être compris dans la liste des grands intellectuels du seizième et du dix-septième siècles.

Ami intime de Jules-César Scaliger, Michel Nostradamus tint d'abord, pendant plusieurs années, la chaire de médecine à la faculté de

les troubles de France depuis 1534 *jusqu'en* 1589, *fin de la maison Valésienne, extraite et colligée des Centuries et commentaires de Michel Nostradamus* (texte latin et français), imprimé à Lyon en un volume in-8, 1594. De ce très rare et fort curieux ouvrage une seconde édition revue et augmentée fut publiée à Paris en 1596, un vol. in-8, sous le titre suivant : *Commentaires sur les Centuries et pronostications de Nostradamus.* On a encore de lui : *les Pléïades divisées en sept livres, prinses des anciennes prophéties et conférées avec les oracles de Nostradamus;* Lyon, 1603, et une seconde édition augmentée publiée dans la même ville en 1606, un vol. in-8. Ce dernier recueil de prédictions est tout aussi curieux et tout aussi rare que le précédent.

(1) Baltazar Guynaud, qui était écuyer royal, avait rempli pendant plusieurs années la charge de gouverneur des pages de la chambre de Louis XIV. Il nous a laissé *la Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire, depuis Henri II jusqu'à Louis-le-Grand, la vie et l'apologie de cet auteur*, un vol. in-12, de 402 p. dédié à Louis XIV et publié à Paris en 1693. Cet ouvrage a été réédité dans le même format à Paris en 1709.

(2) *Les Oracles de Michel de Nostredame, astrologue, médecin et conseiller ordinaire des rois Henri II, François II et Charles IX*, par Anatole Le Pelletier. Paris, 1867, 2 vol. in-8, chez Le Pelletier, imprimeur-lithographe.

Montpellier, où il avait été reçu docteur à l'âge de vingt-deux ans. Puis, sans pour cela quitter la médecine, il se passionna pour l'astrologie judiciaire, reprit les textes des littératures anciennes, traduisit les documents astrologiques de l'antiquité, rectifia plusieurs calculs astronomiques, et acquit ainsi promptement une renommée à laquelle s'intéressèrent le duc et la duchesse de Savoie qui vinrent le consulter à Salon-de-Craux, sa résidence habituelle.

En 1555 il publia ses trois premières *Centuries* auxquelles il ajouta les *cinquante-trois* premiers quatrains de la quatrième, avec une épître adressée à son fils, César de Nostredame (1).

(1) Ouvrage publié à Lyon, chez Macé-Bonhomme, *M D L V*, avec privilège du roi rendu par Hugues du Puis, seigneur de la Motte et conseiller du roy, *privilège donné le dernier jour d'apuril (avril) et achevé d'imprimer le quatrième jour de may*. Voir I^re^ *Centurie*, § 35 de cette édition pour la prophétie relative à la mort de Henri II. Un exemplaire de cette rarissime édition était conservé à l'ancienne bibliothèque de la ville de Paris installée à l'Hôtel de Ville et détruite en 1871. Ce livre y était catalogué sous la cote Y : n° 4621. Un exemplaire du livre de Jean-Aimé de Chavigny, *La première face du Janus François* précité et qui subit le même sort, était catalogué sous la cote : Y. N° 4629, à la même bibliothèque. Au sujet de cette prédiction, César de Nostradamus, fils du devin, fait les réflexions suivantes : « Prophétie à la fois estrange où pour la cage d'or se voit « le timbre royal dépeint au vif, qui accordant merveilleu-

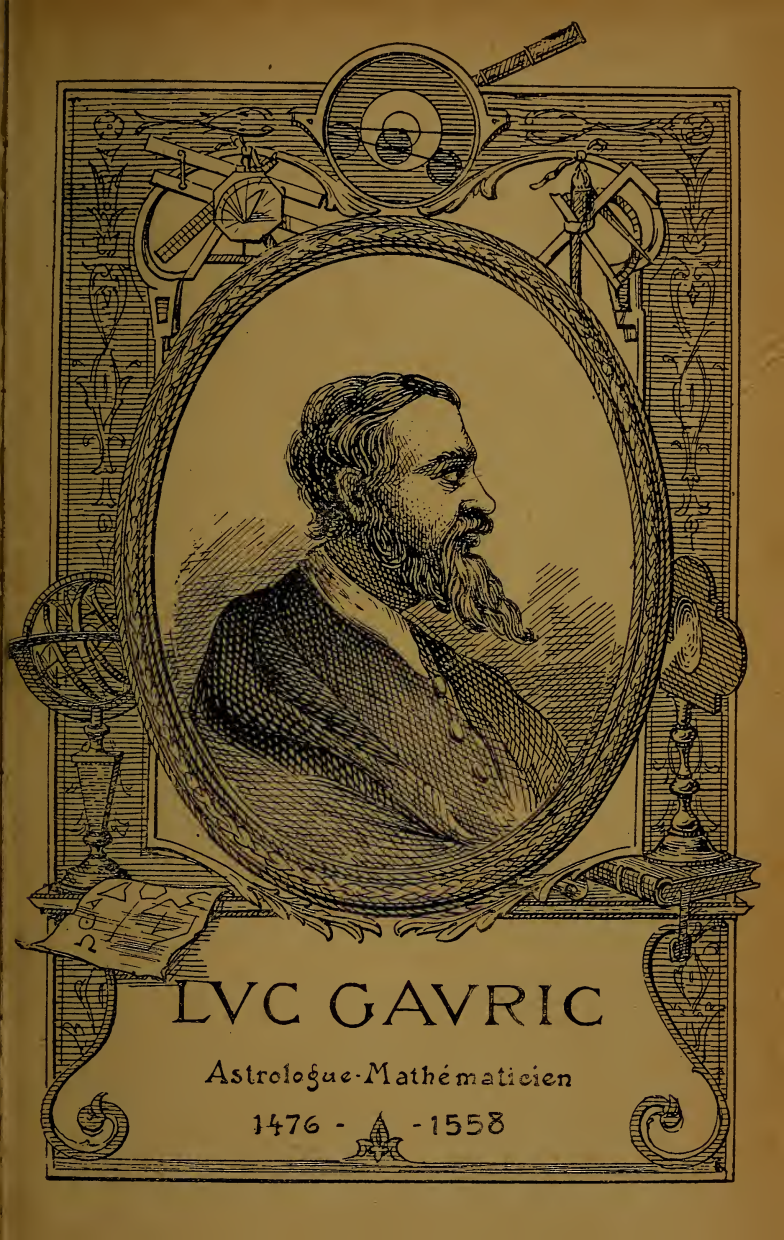
LVC GAVRIC
Astrologue-Mathématicien
1476 - - 1558

Or, la même année, Henri II, qui avait eu connaissance des *Centuries* et du sort que Nostradamus lui prédisait dans ce livre, fut frappé de la concordance qui existait entre cette prédiction et celle que lui avait précédemment faite Luc Gauric. Aussi, fit-il venir Nostradamus à la cour (15 août 1555) où le devin lui confirma verbalement les présages de mort insérés sous la forme suivante dans la *première Centurie* :

> Le Lyon jeune, le vieux surmontera
> En champ bellique par singulier duelle.
> Dans cage d'or les yeux lui crèvera.
> Deux classes, une seulement, puis (brisure) mourir.
> Mort cruelle.

Toute énigmatique que puisse paraître cette rédaction, il faut avouer que les événements ont prouvé qu'elle ne manquait pas de justesse

« sement bien avec ce qu'il avoit dit en quelque autre « endroit en ces termes courts et couverts *l'orge étouffera* « *le bon grain.* Car non seulement le nom de celuy qui « porta ce coup de lance tant malheureux y est exprimé, « mais je ne sais quel mystique pronostic de la nouvelle doc- « trine qui tascheroit d'estouffer la pure et orthodoxe créance « de plusieurs hommes déceus. » (*Histoire et Chronique de Provence*, de CÉSAR DE NOSTRADAMUS, gentilhomme provençal, etc. Lyon, 1611, chez Simon Rigaud, *avec privilège*; in-fol., p. 782.)

dans les détails, et qu'elle était tout aussi précise que celle de Luc Gauric.

Cependant, Gauric mourait le 15 mars 1558 et Nostradamus, définitivement attaché à la cour de France en qualité de médecin-astrologue, devenait conseiller ordinaire du roi (1). Catherine de Médicis lui accordait une réelle sympathie. Elle le consultait fréquemment soit pour ses agissements personnels, soit pour les actes que devait accomplir Henri II. Selon les conseils du devin, elle augmentait chaque jour la surveillance, l'étiquette et les précautions nécessaires à la sécurité du roi, et les deux prédictions touchant la vie de son mari étaient devenues chez elle une véritable obsession. Auparavant, c'était, à la cour de France, une existence conformée aux fantaisies d'autrui, et une étiquette pour laquelle il n'y avait aucune règle rigoureuse. Maintenant, dit Henri Bouchot, les obligations sont autres, elles sont plus étroites, et, pour avoir obtenu le droit d'ordonner, Ca-

(1) La *Vie de Michel Nostradamus* ; Paris, 1789. Voir cet ouvrage *passim* et la *Clef de Nostradamus*, *avec la critique*, par un *Solitaire*, Paris, 1716, un volume in-12. Voir aussi : *Éclaircissement des véritables quatrains de Maistre Michel Nostradamus*, ouvrage anonyme publié à Paris en 1656 ; un vol. in-12.

therine n'a même plus le moyen de s'abstraire ni de rêver. On a indiqué l'heure du réveil de la reine aux dames d'honneur ; si l'on paresse, il y a, aux antichambres, des personnes venues qui attendent. Bon gré, mal gré, on devra s'habiller et accorder audience aux visiteurs importuns. Catherine, réglant sa vie sur celle du roi, est debout dès sept heures, et s'il donne audience à ses conseillers, elle a ses secrétaires auxquels elle dicte sa correspondance volumineuse. A dix heures, messe de cour, petit cérémonial, intimité, musique seulement aux fêtes. Au sortir de la chapelle, le premier repas. Après ce déjeuner, une courte sieste et les audiences. Celles-ci terminées, ce qui conduit à deux heures de l'après-midi, la reine reçoit le roi et tient son cercle. S'il fait beau temps, le roi joue à la paume et Catherine sort pour la promenade ; s'il pleut, le roi tient son jeu de dés ou son tarot, et la reine brode ou entend la lecture de quelques pages littéraires ou scientifiques. A six heures, dîner en famille, puis deux fois par semaine, un bal.

Et tout ceci se passe sans une seconde *d'a parte*, sous l'œil de mille valets, avec le capitaine des Gardes faisant ses rondes incessantes,

avec les archers montant leur faction aux escaliers, de marche en marche, avec les Suisses encombrant les vestibules, les corridors et les cours. Vers la nuit, le grand-maître ordonne la lumière, et subitement cinq cents flambeaux jettent leur lueur aux moindres recoins du palais, les cours ayant leurs falots et les antichambres leurs lampadaires. Jamais la porte du palais ne s'ouvre avant que le roi ne soit éveillé. S'il dort, personne n'entre ni ne sort, et lui-même a les clefs sous son traversin (1).

Au milieu de cette existence luxueusement réglée et pleine de méfiance, la superstition ne perdait pas ses droits. Tout en déclarant bien haut qu'il ne croyait ni aux prédictions, ni aux sortilèges, Henri II pensait sans cesse aux prophéties de Luc Gauric et de Nostradamus. Si l'on en croit Mme de la Fayette, il aimait assez à en parler dans son entourage, et un jour d'avril 1559, où le roi était chez la reine à l'heure du cercle, comme la conversation roulait sur les horoscopes et que les opinions étaient partagées, la reine déclara qu'elle y ajoutait beaucoup de

(1) Henri Bouchot, *Catherine de Médicis*. Édition Goupil et Cie, Paris, 1899 ; un magnifique volume in-fol. avec planches. Voir pp. 46 et 47.

foi. Elle soutint qu'après tant de choses qui avaient été prédites et que l'on avait vu se réaliser, on ne pouvait douter qu'il n'y eût quelque certitude dans les sciences divinatoires. Le roi ajouta qu'il avait eu autrefois beaucoup de curiosité pour l'avenir, mais qu'on lui avait dit tant de choses fausses, qu'il demeurait convaincu que rien n'était véritable dans ces racontars. Pourtant il conta la prédiction de Luc Gauric : « Il me prédit que je serois tué en duel, dit le roi. Il annonça à M. de Guise qu'il seroit tué par derrière et à d'Escars qu'il auroit la tête cassée d'un coup de pied de cheval. M. de Guise s'offensa quasi de cette prédiction, comme si on l'eût accusé de devoir fuir. D'Escars ne fut guère satisfait de trouver qu'il devoit finir par un accident si malheureux. Enfin, nous sortîmes tous très mal contents de l'astrologue. Je ne sais ce qui arrivera à M. de Guise et à d'Escars; mais il y a guère d'apparence que je sois tué en duel. Nous venons de faire la paix, le roi d'Espagne et moi (1); et quand nous ne l'aurions

(1) La paix à laquelle Henri II fait ici allusion, est la paix de Cateau-Cambrésis signée le 7 avril 1559 (*Archives nationales* : M. V. 8, pièce n° 36). Cet accord avait également été prédit par Nostradamus dans sa *Neuvième Centurie, paragraphe* 52, ainsi traduite par Le Pelletier : « La paix de la

pas faite, je doute que nous nous battions, et que je le fisse appeler comme le roi mon père fit appeler Charles-Quint (1). »

*
* *

Un double mariage vint cimenter cette pacification. Élisabeth de France, fille aînée de Henri II et sa sœur, Marguerite, furent unies, la première au roi d'Espagne, et la seconde au duc de Savoie, Philibert-Emmanuel. Suivant l'usage, la cour de France décida de célébrer ce triple événement par des fêtes splendides, festins, bals et tournois. Pendant les préparatifs de ces réjouissances, Henri II, libre des préoccupations de la guerre, redoubla de rigueur envers les protestants dont le nombre

France avec l'Espagne s'approche d'un côté, et la guerre civile des catholiques avec calvinistes s'approche de l'autre. Jamais on n'aura une lutte aussi acharnée. Plaignez hommes, femmes et enfants innocents dont le sang ruissellera à flots. Car catholiques ou réformés, ce sera quand même du sang français qui sera versé de part et d'autre. »

(1) *La Princesse de Clèves*, par Mme de la Fayette ; édition avec notes de Garnier frères, pp. 308 et 309. Dans sa notice sur Mme de la Fayette, l'académicien L. S. Auger a dit tout ce que l'on peut dire sur la valeur historique de *la Princesse de Clèves* ; je n'insisterai donc pas sur ce détail documentaire.

croissait sans cesse, et gagnait même les membres du Parlement. « Quand cela ne serviroit, Sire, lui disait le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, quand cela ne serviroit qu'à faire paroître au roi d'Hespaigne que vous estes ferme en la foy et que vous ne voulez tollérer en vostre royaume qui puisse apporter aulcune tache à vostre très excellent tiltre de roy très-chrestien, encore y devez-vous aller très franchement et de grand couraige (1). »

Le bon cardinal ajoutait que pour bien célébrer le mariage de la fille et de la sœur royales, il serait utile de brûler en « place publique, comme hérétiques-luthériens, une demi-douzaine de conseillers qui gâtent ce sacré corps du Parlement. »

Henri II s'empressa de suivre ces féroces conseils et se rendit en personne à une séance du Parlement où les magistrats reçurent l'ordre

(1) *Mémoires* de François de Scepeaux, sire et maréchal de Vieilleville, né en 1509, mort empoisonné en 1571. Ces mémoires, fort intéressants, ont été rédigés par François Carloix, secrétaire de Vieilleville, et publiés pour la première fois en 1757 avec commentaires du jésuite P. Griffet (cinq volumes in-12). Voir cet ouvrage au *livre VII*, p. 24, édition de L. Guérin et F. Delatour, éditeurs rues Saint-Jacques et Saint-Thomas d'Aquin.

de délibérer à haute voix, en présence du roi, sur les punitions encourues par les protestants. Plusieurs conseillers, quand vint leur tour de prendre la parole, n'hésitèrent pas à exprimer hardiment leur pensée qui n'était pourtant pas celle du souverain.

Le conseiller-clerc, Anne du Bourg, fils d'un ancien chancelier de France, fut plus particulièrement précis dans son discours de protestation loyale, tandis que le premier président le Maître trahissait le Parlement en dénonçant au roi le secret des délibérations antérieures. C'est à la séance mémorable du 10 juin 1559 que Anne du Bourg déclara devant le roi « qu'il était étrange de voir chaque jour à la cour de France des crimes se dérouler sous la forme des superstitions les plus diverses, astrologie, sorcellerie, magie, à côté des blasphèmes, adultères, débauches horribles et parjures, crimes qui se commettent impunément à la face du ciel, pendant que les blasphémateurs s'ingénient à trouver les plus atroces supplices pour détruire des humains dont le seul crime est de demander une salutaire réforme (1). »

(1) *Mémoires de François de Vieilleville :* Livre VII, *passim.*

Henri II ne s'y trompa pas. C'était nettement une attaque contre les pratiques occultes de sa femme, et contre ses ouvertes débauches avec Diane de Poitiers. D'ailleurs, si, après cette déclaration de du Bourg, le roi avait encore conservé quelque doute sur l'aversion que lui manifestait le Parlement, ce doute dut tomber complètement lorsque le conseiller du Faur décrivit les abus de l'Église et de l'autorité royale, ajoutant « qu'il fallait bien entendre quels étaient ceux qui troublaient vraiment l'Église, de peur qu'il n'y eût à dire ce que le prophète Élie dit au roi Achab : *C'est toi, prince, qui troubles Israël !*

Puis, les deux présidents de la chambre de la Tournelle, Séguier et Harlay, estimèrent que le Parlement, en ne condamnant pas à mort les hérétiques, avait fort bien jugé et qu'il continuerait à juger ainsi. Mais le premier président, le Maître, qui avait sourdement dénoncé ses collègues, jetant bas le masque, répondit, en vociférant, qu'il fallait renouveler d'urgence les exterminations jadis entreprises contre les anciens Albigeois (1) et plus récemment contre les Vaudois.

(1) Outre leur hérésie, plusieurs Albigeois ou Cathares furent poursuivis et condamnés au supplice du feu pour

La délibération achevée, le roi ne laissa pas compter les voix. Il se fit remettre le procès-verbal des séances générales et les arrêts de la chambre de la Tournelle. « Il nous déplaît grandement, dit-il, d'avoir reconnu qu'il y ait en notre cour de parlement des gens dévoyés de la foi. Nous soutiendrons les bons et ferons punir sévèrement les autres pour servir d'exemple. » Puis il ordonna d'arrêter du Bourg, du Faur, trois autres conseillers et un président. Des lettres patentes furent ensuite expédiées à tous les juges de province pour la répression des hérétiques, lettres dans lesquelles le roi disait qu'il regrettait de ne pas avoir sévi plus tôt, qu'il en avait été empêché par la guerre, mais que désormais ce serait là *sa grande affaire*; ces ordres se terminaient par des menaces terribles à l'adresse des juges qui faibliraient. Enfin, il institua pour juger les magistrats prisonniers une commission arbitrairement choisie, à la tête de laquelle étaient l'évêque et l'inqui-

crime de magie. Il est certain que parmi les Albigeois se glissèrent quelques nécromants qui joignirent au gnosticisme catharique et aux sacrifices que la secte pratiquait dans les ténèbres des rites étranges tirés des magies slave et chaldéenne. Je possède sur ce curieux sujet des documents que je me propose de publier en une étude spéciale.

201934

siteur de Paris. Pour confirmer sa colère, Henri II déclara à cette commission « qu'il voulait voir, de ses deux yeux, brûler Anne du Bourg ».

Or, il ne devait pas avoir cette cruelle satisfaction. L'entassement des fagots du bûcher de Anne du Bourg exigea six mois de préparatifs (1), et l'heure était proche où les oracles astrologiques allaient être sanctionnés par leur accomplissement fatal.

*
* *

En même temps que cette violente discussion politico-religieuse, s'achevaient les apprêts des fêtes royales. Au bout de la rue Saint-Antoine, devant le vaste hôtel des Tournelles devenu la résidence ordinaire du roi, depuis qu'au siècle précédent la cour avait abandonné le vieil Hôtel Saint-Pôl, se dressaient les

(1) Anne du Bourg n'était âgé que de trente-huit ans, lorsqu'il fut étranglé et brûlé en place de Grève le 23 décembre 1559. Les protestants chantèrent le courage de ce martyr; voir entre autres poèmes huguenots spéciaux à ce sujet : *La Chanson spirituelle d'Anne du Bourg, conseiller du roy en parlement, estant ès lieux pour soustenir la parole de Dieu et pour laquelle il souffrit constamment la mort.* (Petit in-8, de *quatre feuillets*, publié à Paris en 1560.)

tribunes et la lice où les plus brillants chevaliers allaient procéder aux joutes et tournois, principales attractions que comportait le programme des réjouissances organisées.

Le 30 juin 1559, vers neuf heures du matin, le roi fit annoncer à son de trompe, l'ouverture des tournois. Après le dîner de midi, il déclara qu'il se portait comme tenant aux combats en champ clos, et il ordonna à M. de Boisy, grand écuyer de France, de lui apporter ses armes. Cet ordre ayant été exécuté, Henri II descendit au champ où seigneurs et nobles dames avaient pris place dans les tribunes, et où la reine présidait entourée de ses filles d'honneur.

« M. de Vieilleville, dit le roi en s'adressant « à ce gentilhomme, armez-moi sur-le-champ. »

C'était à M. de Boisy qu'appartenait la fonction d'armer le roi. Mais ce jour-là, Henri semblait absorbé par une pensée et dans sa préoccupation, il s'était, par erreur, adressé à M. de Vieilleville. Ce gentilhomme obéit et plaça l'armet sur la tête royale. Mais, en exécutant cet ordre, M. de Vieilleville ne put s'empêcher de dire au roi, avec un soupir d'inquiétude : *qu'il ne fist de sa vie chose plus à contre-cœur que celle-là.* Henri ne lui en demanda pas la

cause, parce qu'au même instant, M. de Savoie se présenta tout armé pour lutter contre Sa Majesté qui dit en riant au Savoyard : « Monsieur mon frère, serrez bien les genoux, car je vais sûrement bien vous esbranler sans respect pour l'alliance et la fraternité qui déjà nous unissent. »

Les deux cavaliers entrèrent en lice et exécutèrent une course remarquable, où leurs lances se rompirent avec bravoure. M. de Guise vint ensuite et lutta également avec honneur contre le roi. Enfin, à la troisième passe, se présenta le jeune comte Gabriel de Montgommery, seigneur de Lorges, rude et hardi cavalier avec lequel le roi devait courir la troisième lance. Car, telle était la règle des joutes : le tenant courait trois courses, et chaque assaillant, une seule. Les deux champions prirent donc du champ et se choquèrent avec violence en rompant uniformément leurs lances, aux grands applaudissements des spectateurs.

M. de Vieilleville était le tenant qui succédait au roi. Il entrait en lice et se disposait à courir ses trois courses, lorsque le roi le pria de le laisser rompre une lance supplémentaire avec le comte de Montgommery, duquel il voulait

avoir revanche, disait-il, *parce que M. de Montgommery l'avoit fait fort bransler et quasi quitter les estrieux*. M. de Vieilleville lui répondit que *Sa Majesté avoit assez rompu de lances et avec grand honneur, qu'elle ferait beaucoup mieux de prendre repos*. Mais Henri répliqua qu'il tenait à *cette revanche qui serait sa dernière course*.

M. de Vieilleville s'émut de cette insistance de la part du roi, et ne put résister à l'envie de lui dévoiler sa crainte : « Sire, lui dit-il, je jure Dieu vivant qu'il y a plus de trois nuits que je ne fais que songer qu'il vous doit arriver quelque malheur aujourd'hui et que ce dernier jour vous est fatal. Sire, vous en ferez comme il vous plaira (1). »

(1) Le capitaine Blaise de Monluc, tristement célèbre pour ses cruautés envers les calvinistes, raconte dans ses *Commentaires* qu'il eut, comme Vieilleville, au cours de la nuit qui précéda la mort de Henri II, un songe prophétisant la fin tragique du roi : « La nuit propre venant au jour du tournoy, dit-il, à mon premier sommeil, je songeay que je voyais le roy assis sur une chaise, ayant le visage tout couvert de gouttes de sang; et il me sembloit que ce fust ainsy que l'on peint Jésus-Christ quand les Juifs luy mirent la couronne... Je luy regardois, ce me sembloit, sa face et ne pouvois découvrir son mal ny voir autre chose que sang au visage. J'oyais, comme il sembloit, les uns dire : Il est mort, ou il ne l'est pas encore. Je voyais les médecins et

Le roi allait répondre quand M. de Boisy s'avança et dit à Henri que la reine *conjurait Sa Majesté de ne plus courir pour l'amour d'elle. Répondez à la Reine*, dit le roi, *que c'est précisément pour l'amour d'elle que je veux courir cette lance.* Le comte de Montgommery jugea bon de joindre ses instances à celles de Catherine en disant « qu'il avait couru sa course réglementaire et que les autres assaillants ne permettraient certes pas qu'il fît sur eux cette anticipation ». Mais le roi lui déclara que c'était là une passe exceptionnelle et que nul ne songeait à la considérer comme une anticipation sur les droits des autres jouteurs. Pourtant, d'une voix grave Montgommery ajouta : *Je supplie Votre Majesté de ne pas persister dans sa volonté !*

— *J'y persiste cependant, M. de Montgommery*, répondit le roi. Et après une pause, il conclut sur un ton qui n'admettait plus de réplique :

— « Apprêtez-vous, Monsieur, à courir contre moi. »

chirurgiens entrer et sortir dedans la chambre... Plusieurs qui sont vivans sçavent que ce ne sont pas là des contes, car je le dis dès que je fus esveillé. » (*Commentaires* de Blaise de Montluc ; année 1559, rédigés en 1571 et rapportés par de Ruble, t. III, p. 325.)

Gabriel de Montgommery s'inclina et entra en lice. Mais tout le monde remarqua que le roi ne le suivit pas immédiatement et qu'un instant il resta pensif à l'entrée opposée de la lice. Revit-il nettement en cette minute le texte des horoscopes? Se souvint-il alors que deux jours auparavant Catherine de Médicis les lui avait rappelés, ce dont il s'était moqué comme d'habitude (1)? Quoi qu'il en soit, il y eut hésitation chez Henri, hésitation marquée et que seul le signal du combat, donné par M. de Vieilleville, fit cesser. Et puis, comment reculer maintenant devant les milliers de personnages qui attentivement suivaient ses mouvements? Donc, le sort en était jeté, et, hardiment, les deux cavaliers partirent au galop.

Le roi et Montgommery se rencontrèrent à peu près au milieu du trajet. Les lances choquèrent les deux poitrines et se brisèrent fermement, sans qu'aucun des deux combattants per-

(1) Quelques historiens ont aussi déclaré qu'au cours de la nuit qui a précédé le jour de l'accident, Catherine de Médicis avait vu en songe la scène de la mort de son époux. Voir sur ce sujet onéirocritique : *la Physionomie des songes et visions*, par JEAN TIBAULT, astrologue lyonnais; chez J. Moderne, in-8, s. d. et : *Des Songes* dans la *Galerie morale et politique* du comte de Ségur, t. II, p. 356 (Paris, 1819).

dit sa stabilité. La crainte qui régnait parmi les assistants sembla se dissiper. Il y eut comme un grand soupir de soulagement poussé par la foule des tribunes, et la reine leva les yeux au ciel en signe de reconnaissance. Le mal était conjuré ; les astrologues s'étaient trompés dans leurs sinistres augures...

Hélas, la joie devait être de courte durée. Le roi et Montgommery étaient encore en lice, et après avoir atteint chacun l'extrémité opposée à leur entrée respective, ils devaient revenir au galop au point de départ, ce qui les obligeait à se rencontrer une fois encore. Mais il arriva que, dans ce retour, Gabriel de Montgommery ne jeta pas, selon la coutume, le tronçon de sa lance brisée, tandis que le roi avait jeté le sien. Montgommery avançait donc rapide, tenant devant lui ce qui lui restait de lance, lorsque tout à coup la visière du casque royal fut levée par la violence avec laquelle le tronçon de l'arme avait rencontré la tête de Henri II. Un cri s'éleva de la foule. Le tronçon de la lance du jeune comte était entré dans l'œil droit du roi, et ressortait maintement par l'oreille.

Néanmoins, le roi avait eu la force de se cramponner au cou de son cheval et d'atteindre

l'extrémité de la lice où le reçurent les écuyers de champ et MM. de Vieilleville et Boisy.

— Ah ! je suis mort ! dit-il pendant qu'on l'emportait ainsi que la reine qui s'était évanouie. Comme on se dirigeait vers la chambre à coucher royale, Henri dit encore *que la reine, M. de Vieilleville et aultres personnes présentes avaient raison quand ils le suppliaient de ne point faire cette mauldicte course, mais que nul ne pouvoit fuir ny éviter son destin.* Après un peu de repos il ajouta : *Qu'on n'inquiète pas M. de Montgommery !... C'était juste... Je lui pardonne.* Puis il s'évanouit.

Aussitôt que le roi fut installé dans sa chambre, le connétable de Montmorency, se souvenant des prophéties, s'écria devant MM. le Grand et Brantôme : *Que l'on prie M. de l'Aubespine de nous apporter les prophéties que le roi lui a confiées !* Les deux prophéties furent apportées et lues devant tous les courtisans présents. Quand cette lecture fut terminée, comme tout le monde était bien d'accord sur la singularité des coïncidences qu'offrait l'accident avec les prédictions, M. le connétable dit en sanglotant : *Hélas ! oui, voylà bien le combat et duel singulier où il devoit mourir.*

Cela est faict, il va mourir, il meurt. Il n'estoit pas possible aux devins de mieux et plus au clair parler que cela, d'autant plus que de leur naturel ils sont toujours ambigus et doubteux dans leurs discours. Mais là ils parlèrent fort ouvertement. Ah! que maudits soient ces devins qui prophétizèrent si au vray et si mal (1) !

La porte de la chambre du roi fut interdite à toute la cour. Ambroise Paré était à Péronne et personne n'eut l'idée de le faire venir. Seul le grand Jean Fernel était là avec six chirurgiens qui, pendant quatre jours, multiplièrent leurs expériences pour extraire du cerveau royal les esquilles du tronçon de lance. Pour cela on avait décapité en hâte une dizaine de criminels au Châtelet et à la Conciergerie du Palais. Sur les têtes des suppliciés on enfonçait des lances de tournois en s'efforçant de reproduire exactement la blessure qui tuait le roi; puis on procédait à l'extraction des fragments de bois enfoncés dans ces crânes morts. De ces essais théoriques il ne résulta rien dans la pratique, et, au

(1) Pour la rédaction de ce récit, voir : *Œuvres de Brantôme*, t. III, pp. 283 et suivantes; *Mémoires de François de Vieilleville*, t. IV, pp. 170 et suivantes; *Dictionnaire historique* de Pierre Bayle, t. III, p. 52; *Abrégé chronologique* de Mézeray, t. IV, p. 721; *Dictionnaire de Moréry*, t. III, p. 181, etc.

milieu d'horribles souffrances, le roi reprit connaissance le quatrième jour. Alors il fit venir Catherine de Médicis, la pria de faire célébrer de suite le mariage de sa sœur, lui recommanda ses enfants et les affaires du royaume, et enfin s'éteignit le 10 juillet 1559 après onze jours d'agonie (1).

Claude Gouffier, sire de Boisy, chevalier de l'ordre, capitaine des cent gentilshommes de la maison royale, ordonna et régla les funérailles de Henri II. Ce ne fut que le 16 août qu'on procéda officiellement au transport du roi dans la sépulture royale de Saint-Denis. Les dépenses de ces obsèques somptueuses s'élevèrent à la somme énorme de *quarante-quatre mille trois cent trente-quatre* livres *cent quatre-vingt-dix-huit* sols et *vingt-deux* deniers, somme sur laquelle *deux cent quatre-vingt-huit* livres *treize* sols tournois furent alloués au célèbre François

(1) L'accident mortel survenu à Henri II n'est pas un fait isolé dans l'histoire. Les tournois ont souvent été des jeux meurtriers. Auguste Demmin rapporte que dans une seule passe d'armes allemande, *soixante* chevaliers périrent des suites de leurs blessures. Citons encore le fameux tournois de Cerbie en Picardie, où Floris IV, comte de Hollande, trouva la mort en 1234. D'ailleurs, dès le neuvième siècle, le pape Eugène avait lancé l'anathème contre ces jeux homicides.

Clouet, peintre et valet de chambre du roi, qui fut chargé de mouler en plâtre et en cire blanche la physionomie et les mains du défunt (1).

*
* *

Selon le désir du roi, Gabriel de Montgommery ne fut pas inquiété. C'est sans incident qu'il passa en Angleterre où il embrassa le protestantisme et devint le principal agent du parti sur la terre britannique. Plus tard, rentré en France, il fut le chef des huguenots révoltés de Normandie et eut avec le prince de Condé et l'amiral de Coligny des relations secrètes politiques qui furent bientôt révélées à Catherine de Médicis comme un danger réel pour son au-

(1) *Funérailles du roy Henri II, Roole des parties et somme de deniers pour le faict des dits obsèques et pompes funèbres, sommes paiées et baillées par Me Alain Veau, receveur et paieur du faict et despence de l'escurie du roy.* Ce très curieux document, manuscrit composé de *vingt-cinq feuillets parchemin*, relié en maroquin noir avec petits fers argentés, fut acheté 200 *francs* à la vente Alexis Monteil par sir J. Th. Philipps, riche amateur anglais. Ce manuscrit avait été catalogué à cette vente sous le nº 2.955. Le comte L. de Galembert le publia pour la première fois, avec une introduction, en 1869, chez Fontaine ; brochure grand in-8 de 77 p. tirée seulement à 140 *exemplaires*.

torité de reine-mère (1). Cette dénonciation ne fit qu'augmenter la haine que Catherine avait vouée à l'auteur involontaire de la mort de son mari. Aussi, après la Saint-Barthélemy, envoya-t-elle, contre Montgommery, le maréchal de Matignon qui assiégea le comte dans son château de Domfront. Attaqué par des forces supérieures à celles dont il disposait, l'assiégé fut obligé de rendre la place. Malgré la capitulation qui lui garantissait la vie sauve, Montgommery, sur un ordre exprès de la reine-mère, fut arrêté pendant son sommeil au château de Domfront, dans la nuit du 27 au 28 mai 1574, par six gentilshommes de l'armée royale, au nombre desquels se trouvaient de Matignon, de Fer-

(1) Voir, *Musée des Archives nationales* : V. 50, pièce nº 666 : Dépêche secrète écrite sur toile par Louis de Bourbon, prince de Condé, et datée d'Orléans, 24 septembre 1562. Cette dépêche, adressée aux habitants de Rouen, à Montgommery et à Bricquenault, contient les instructions du prince de Condé relatives aux mesures à prendre en vue du siège imminent de la ville de Rouen par l'armée catholique.

Musée des Archives nationales : V. 50, pièce nº 667. Dépêche secrète écrite sur la doublure d'un pourpoint par l'amiral Gaspard de Coligny et datée d'Orléans, 25 septembre 1562. Cette dépêche, adressée à Montgommery et à Bricquenault, contient également des instructions relatives au même siège en formation. (*Archives nationales* : J. 969, supplément du *Trésor des Chartes*.)

vaques et de Vassé. Du château de Domfront, Montgommery fut bientôt conduit au château de Caen, puis à la Conciergerie du Palais à Paris, où on l'enferma dans la grosse tour qui porta jusqu'à sa démolition le nom de Montgommery.

Au sujet de cette arrestation, il est curieux de constater une fois de plus la clairvoyance de Nostradamus qui avait également prédit cette mise en captivité de l'assassin de Henri II :

> Celui qui, en lutte et fer au faict bellique
> Aura porté plus grand que luy le prix,
> De nuict, au lict, six luy feront la pique,
> Et nud, sans harnois, subit sera surpris (1).

Le samedi 25 juin 1574, par arrêt du parlement de Paris, le comte Gabriel de Montgommery, monté sur un tombereau, fut conduit en place de Grève où il fut décapité et son corps mis en quatre quartiers (2).

(1) Michel Nostradamus : 3e *Centurie*, § 30, édition de 1555. Voir aussi Guynaud, p. 122. Dans 6e *Centurie*, § 60, imprimée à Lyon chez Pierre Rigaud en 1558, Nostradamus nous indique aussi l'époque à laquelle Catherine quittera le deuil de son mari, deuil dont il avait fixé la durée à *sept années*. Or, Catherine quitta effectivement les marques extérieures de sa douleur, le 1er août 1566 à son retour d'un voyage qu'elle avait entrepris avec son fils Charles IX (1559 + 7 = 1566).

(2) *Journal des choses mémorables advenues durant tout le*

HÔTEL de la Reine, composée tant de l'Hôtel d'Albret, du Terrein des Filles Pénitentes, que d'autres Maisons acquises par la Reine Catherine de Médicis en 1572.

A Colonne construite par les ordres de Catherine de Médicis.

B Saint Eustache.

C Chapelle de la Reine.

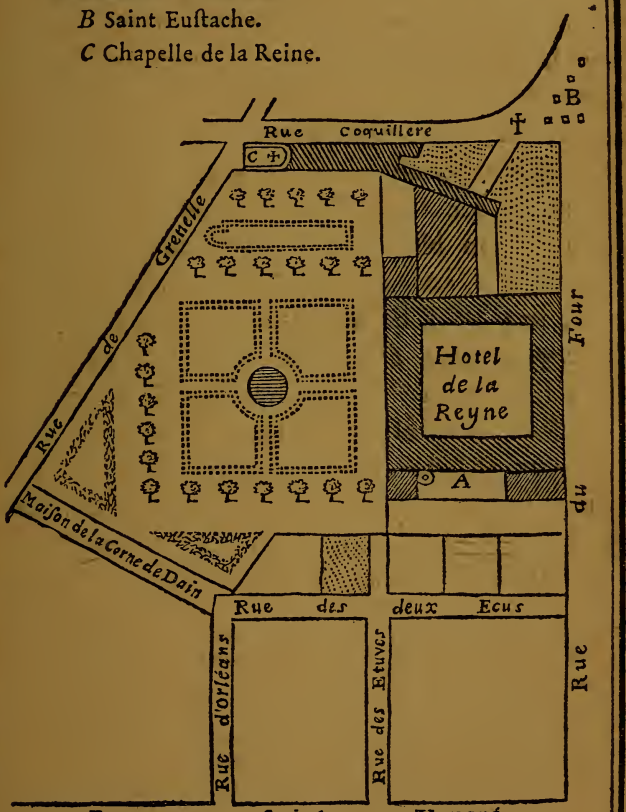

*
* *

Quoi qu'il en soit des singulières coïncidences que présentent les prophéties de Nostradamus avec quelques faits historiques, il est certain que la prédiction relative à la mort de Henri II éleva à son summum la renommée de l'astrologue, et qu'elle assura fermement dans la pensée de Catherine de Médicis sa croyance aux sciences occultes. Elle changea la composition de son blason ; sur fond de gueules, ce fut d'abord, posée en pal de part et d'autre d'un écu, une lance brisée avec ces mots de regret : *Lacrymae hinc*, *hinc dolor* (1). Puis, elle quittera les Tournelles qui lui rappellent trop le tournois fatal, et s'installera au Louvre. Mais un jour qu'à la suite d'une indisposition elle consultera celui qui, après Nostradamus, sera toute sa vie son principal conseil, c'est-à-dire le Florentin Cosme Ruggieri, et que celui-ci

règne de Henri III, roy de France et de Pologne ; année 1574, mois de juin. A Cologne chez Pierre du Marteau, 1673 (pp. 6 et suivantes).

(1) Feuillet de Conches : *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 381. Une gravure de l'époque, conservée au cabinet des Estampes (n° 2, album) représente (sous forme de médaille) cette lance brisée symbolique (avec ladite devise).

lui recommandera *de se méfier du dangereux Saint-Germain,* elle quittera hâtivement le Louvre placé dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et fera construire l'hôtel de Soissons en ayant soin d'y ériger un observatoire astrologique (1). Enfin, se plaçant définitivement sous la protection des astres qui ont si bien édicté le sort malheureux de son époux, elle portera des talismans protecteurs, et aura comme armes et comme devise, sur fond d'azur, une étoile entourée d'un serpent se mordant la queue, avec cette phrase précautionnée : *Fato prudentia major* (2) : signe de Saturne, symbole cabalistique de l'éternelle perpétuation des êtres et des choses, qu'elle substituera bientôt à toutes ses autres marques personnelles.

Désormais nous la verrons tout entière subordonnée aux décisions des Régnier, Nostradamus, Cosme Ruggieri (3), Oger Ferrier, Gabriel

(1) H. Sauval : *Histoire des antiquitez de Paris* ; t. II, p. 213, et Michel Félibien : *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1113, édition de 1715. Voir le plan reproduit ci-contre, p. 95.

(2) Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux ;* t. II, p. 381.

(3) Honoré de Balzac, Colin de Plancy, Sirdes-Varez et Jean Barbot, ont prétendu que Ruggieri le vieux et son fils Cosme avaient joué un rôle capital dans l'établissement du tième astrologique de Henri II. Cette assertion ne repose

Simeoni et autres liseurs de grimoires, conjurateurs des forces d'outre-tombe. En perdant l'époux qu'elle aimait, Catherine de Médicis vient de recevoir la plus éclatante et la plus douloureuse preuve du pouvoir caché des astrologues et magiciens. Pour elle, cet événement est une révélation de l'au-delà. Elle sait maintenant quel est le véritable directeur des consciences humaines. Elle est convaincue que Satan est bien le détenteur des mystérieuses puissances qui président à la destinée de l'humanité et à ses multiples inclinations de haine ou d'amour. Elle ne doute plus que les personnages étranges auxquels elle accorde toute sa confiance sont vraiment des privilégiés de la sombre inspiration, et qu'ils possèdent sans contredit la solution du problème de la vie sur la terre.

Aussi les comblera-t-elle de faveurs, ce dont Oger Ferrier lui marquera sa reconnaissance en lui dédiant ses *Jugements astronomiques sur les nativités*, et en développant dans sa dédicace

sur aucun document d'archives et pas un seul chroniqueur contemporain de la mort de ce roi ne nous a signalé cette collaboration des Ruggieri dans la double prédiction de Luc Gauric et Nostradamus.

le plaisir et l'intérêt que prend la reine *à lire toutes œuvres philosophiques, mesmement celles qui appartiennent aux haultes cognoissances astrologiques, et ce pour cognoistre les biens et maux qui des astres, comme causes naturelles, proviennent aux humains* (1).

(1) *Jugements d'astronomie sur les nativités ou horoscopes*, par Oger Ferrier, *médecin natif de Toulouze, Dédiés à la très illustre et très vertueuse Princesse ma Dame Catharine, royne de France ; Oger Ferrier son médecin, humble salut.* Un vol. in-16 imprimé en 1545, à Lyon, chez Jean de Tournes. Voir l'épître aux pp. 3, 4 et 5. Pierre Rigaud, de Lyon, réimprima ce curieux ouvrage en 1625. (*Bibliothèque de la Faculté de Médecine*, n° 39729.)

CHAPITRE III

LA MORT DE FRANÇOIS II, LE SACRE DE CHARLES IX ET L'ASTROLOGUE SIMEONEI

Le dimanche 17 novembre 1560, c'était, à Orléans, grande fête en l'honneur de Saint-Aignan, évêque sauveur de cette ville au temps d'Attila, et qui y mourut en l'an 453. Après avoir touché les écrouelles, François II et la cour se rendirent à la chapelle des Jacobins pour y entendre les vêpres. En grande pompe, la cérémonie religieuse se déroulait, quand tout à coup, le roi, pâlissant, fut pris de frissons nerveux et tomba en syncope. On le transporta aussitôt dans ses appartements et, la fièvre l'ayant empoigné, les médecins constatèrent « la formation d'une fistule dans l'oreille gauche ».

Or, la veille, comme le roi avait apparemment chassé en bonne santé, des bruits circulèrent, déclarant qu'une action criminelle était encore la cause de cette subite maladie. Un valet de chambre huguenot, disaient les uns, avait empoisonné le roi en mettant dans le bonnet de nuit de sa majesté une poudre morbide. D'autres accusaient ouvertement le barbier royal, maître Amboise, d'avoir versé un poison violent dans l'oreille de François II, pendant qu'il lui faisait la barbe (1). Mais aucune preuve ne venait confirmer ces dires, et le jeune roi souffrait chaque jour davantage, ne parlant plus, mangeant à peine.

Au chevet du malade, Catherine de Médicis et les Guises s'étaient installés à demeure pour s'épier mutuellement. L'émoi était général et tout espoir semblait déjà perdu, lorsque le 20 novembre l'état du roi devint stationnaire. L'alarme n'en fut que plus vive dans les esprits politiques. François II vivrait-il assez pour achever l'extermination des hérétiques et pour enfin débarrasser la chrétienté du prince de Condé qui attendait son procès en prison? Ou bien allait-il

(1) De Thou, p. 835, et Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans*, t. II, p. 382.

mourir et laisser ainsi le triomphe de la lutte au parti des parpaillots? Graves questions que posait notamment le duc de Guise.

Alors, on se souvint qu'un astrologue avait jadis annoncé que la mort atteindrait François II avant sa dix-huitième année; et les plus intéressés s'empressèrent de vérifier le fait en consultant les textes de Nostradamus (1). En effet, le célèbre devin de Salon, avec une précision au moins égale à celle apportée dans sa prédiction de la mort de Henri II, avait tracé en un bref quatrain le programme de la vie et de la mort de François II :

> Premier fils vesve, malheureux mariage
> Sans nuls enfans; deux isles en discord
> Avant dix-huit ans incompetant âge
> De l'autre près plus bas sera l'accord.

Pour les inités, cela signifiait clairement que le *premier fils de la reine-veuve ferait un malheureux mariage, sans enfants; que la mort l'atteindrait avant l'âge de dix-huit ans en mettant deux îles (l'Écosse et l'Angleterre) en désac-*

(1) *Dépêche de l'ambassadeur Suriano au doge de Venise*, Orléans, 20 novembre, 1560. Bibliothèque nationale, *manuscrit du fonds italien*, nº 1721, filza 4, fol. 193. (*Traduction inédite de M. Léon Marlet.*)

cord, et qu'enfin, bien qu'ayant été fiancé très jeune, son frère et successeur (Charles IX) le serait encore beaucoup plus tôt que lui (1). Chaque courtisan, dit l'ambassadeur vénitien Michieli, commente à voix basse et selon ses passions ce singulier avertissement (2).

Indépendamment de la courte vie prédite à François II, on commente aussi une seconde prédiction du même auteur qui se rattache à l'évocation du *miroir magique* de Chaumont et qui, si elle venait à se réaliser, jetterait le royaume dans une série de perturbations politiques, dont la mort du fils aîné de Catherine ne serait que le début :

(1) *Les Oracles de Michel de Nostredame*, etc., par ANATOLE LE PELLETIER ; t. I, pp. 84 et 85, *X^e^ Centurie, quatrain* 39. Les *Centuries* VIII, IX et X n'ont été imprimées pour la première fois qu'après la mort de Nostradamus, peu de temps après son décès, en 1566, à Lyon, par Pierre Rigaud. Mais il est certain que ces *quatrains* sont bien antérieurs à cette date ainsi que le prouve l'*Épître dédicatoire à Henry second* rédigée par Nostradamus en vue de l'impression de son œuvre qu'il n'avait pu faire exécuter en raison de la maladie qui devait l'emporter. François II avait été fiancé à l'âge de *quinze ans* avec Marie Stuart, et son frère, Charles IX, n'en avait que *onze* quand on décida qu'il épouserait Anne d'Autriche.

(2) *Dépêche de l'ambassadeur Michieli*, 20 novembre 1560, *au doge de Venise*. (Bibliothèque nationale, *fonds italien* précité, *Traduction inédite de M. Léon Marlet*).

« Il y a une autre prophétie très répandue en France, dit encore Michieli, prophétie émanant de ce fameux devin-astrologue nommée Nostradamus, et qui menace les *trois frères*, disant que la reine-mère les verra tous trois (1). »

Devant le déclin rapide de la vie royale, le duc de Guise craint de plus en plus que le prince de Condé n'échappe au bourreau. Aussi le voit-on accablant d'injures les médecins qui soignent le roi, s'indignant « contre l'inutilité de leur rhubarbe », disant que c'est une honte de constater « comment la médecine ne peut rien faire de plus pour un roi dans la fleur de l'âge que pour un vieux manant ». Et les malheureux médecins perdant tout sang-froid, la colère du duc de Guise s'accentue à mesure que se multiplient les preuves de leur incapacité. Un jour, où la fureur du duc était encore plus violente que de coutume, il accusa les médecins et les apothicaires d'avoir été payés par le parti protestant pour empoisonner le roi. Puis, il les menaça de la torture et de la corde, ajoutant que

(1) *Relazione Giovano Michieli*, mai 1561. Pour cette prédiction de Nostradamus relative aux règnes des enfants de Catherine, voir l'*Épître dédicatoire de Nostradamus à Henry second*, pp. 149 et 150 du livre d'ANATOLE LE PELLETIER précité, t. I, et de Thou, t. X, p. 105.

« sa patience était épuisée et qu'il allait définitivement recourir aux grandes sciences, l'alchimie et la magie, pour connaître enfin la vérité sur la santé du roi, et obtenir des devins l'assurance que son neveu vivrait au moins jusqu'à Pâques (1) ».

Le duc de Guise pouvait, il est vrai, s'armer des dires de l'évêque de Viterbo, devin que le diplomate anglais, Somers, nous signale comme auteur de nombreuses prophéties, et qui avait affirmé « que non seulement François II vivrait, mais encore qu'il devait posséder Venise et Rome, et, en un règne long et prospère, assurer la paix de la chrétienté (2) ».

Catherine, elle, n'espérait plus rien. L'amélioration survenue dans les souffrances du roi le 25 novembre, et qui dura jusqu'au 30 du même mois, ne lui fit pas prendre le change : « La reine-mère, dit l'ambassadeur de Venise, en date du

(1) ALPHONSE DE RUBLE, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* ; t. II, pp. 427 et suiv.

(2) *Calendars* (années 1560 et 1561 ; nos 767 et 928). Lettre de la main de Somers, mais non signée et non datée. Selon les études minutieuses de M. Léon Marlet, auquel je dois la traduction analytique de ce document, cette lettre est du 5 décembre 1560, note d'ailleurs portée en manchette sur la pièce autographe.

1er décembre, ne peut s'empêcher de laisser voir la douleur qu'elle a de l'état du roi, douleur d'autant plus grande chez elle à cause du souvenir qu'elle a de beaucoup d'autres pronostics faits par les astrologues, tous unanimes à prophétiser à S. M. une vie très courte (1). »

Les présages funestes vont, du reste, se multipliant et c'est l'ambassadeur de Toscane qui nous l'apprend par une dépêche expédiée deux jours après celle de Suriano : « Le salut du roi est très incertain, et Nostradamus, dans ses prédictions de ce mois, dit que la maison royale perdra ses deux plus jeunes membres de maladie inopinée (2). »

Dans l'intervalle des deux dépêches, une rechute s'est produite et de plus en plus les progrès du mal donnent raison aux ministres occultes de la reine-mère. A côté de l'ignorance des chirurgiens, parmi lesquels Ambroise Paré seul avait proposé une intelligente opération, dont l'exécution lui fut systématiquement refusée, on pensa ramener plus sûrement le roi à la

(1) *Dépêche de Suriano*, 1er décembre 1560. (*Traduction inédite*), manuscrit italien déjà cité.

(2) *Dépêche de Tornabuoni au duc de Florence*, Orléans, 3 décembre 1560. (*Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, t. III, pp. 457 et 428.)

santé en employant les empiriques et mystérieux moyens de la thaumaturgie. Processions ordonnées, jeûnes et prières publiques, cérémonies expiatoires, vœux aux saints rédempteurs, communions chaque jour répétées, prédications et suppliques à l'adresse du Ciel, et offrandes nombreuses portées en pèlerinage à Notre-Dame-de-Cléry. Mais tout cet ensemble de pieux efforts restait stérile. Rien n'arrêtait la marche de la mort vers le prince souffrant autour duquel s'agitait cyniquement l'âpreté politique des Guises et des Bourbons.

Le lundi 2 décembre, seizième jour de la maladie, François II passa plusieurs heures de la matinée en syncope. Vers le milieu de la matinée il recouvra la parole, et une abondante évacuation « d'humeurs par la bouche et par les narines » le soulagea sensiblement. Mais cette accalmie signalait bien le commencement de l'agonie. L'après-midi fut très agitée et le soir du même jour, Suriano écrivait au doge de Venise : *Le roi est perdu* (1).

Deux jours s'écoulèrent encore, dans des al-

(1) *Dépêche de Suriano*, Orléans, 2 décembre 1560 ; Bibliothèque nationale, *Manuscrit, fonds italien*, vol. n° 1722, filza 4, fol. 202.

ternatives de calme et de crises renouvelées. Le 4 au soir, avec efforts, il prononça quelques paroles, prit un peu d'aliments et s'endormit. Le jeudi 5 décembre, il ne s'éveilla pas et mourut ainsi sans reprendre connaissance (1). Trois jours après, le 8 décembre, en un cortège de grand apparat, aux flambeaux, sous un dais de drap d'or, le prince de la Roche-sur-Yon déposait en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, le cœur de François II enseveli dans un vase de plomb (2) et, le 23 décembre, le corps était transporté à Saint-Denis.

Un mois s'écoula et la seconde prophétie de Nostradamus, relative à la « disparition des deux plus jeunes membres de la maison royale », vit sa réalisation en la mort du marquis de Beaupréau, fils du prince de la Roche-sur-Yon: « On a remarqué, écrit l'ambassadeur Chantonnay, qu'en un mois sont morts le premier et le

(1) *Dépêches collectives de Giovanni Michieli et de Suriano des* 3 *et* 6 *décembre* 1560. Bibliothèque nationale, *fonds manuscrits italiens*, filza 4, fol. 202 et Alphonse de Ruble, t. II, pp. 437 et 438.

(2) *Dépêche de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, au roi Philippe II.* Orléans, 9 décembre 1560. *Archives nationales*, K-1493, N° 116. L'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, confirme Chantonnay : *Calendars* 1560-438.

dernier des membres de la maison royale... Ces catastrophes ont frappé la cour de stupeur, jointes aux menaces de Nostradamus qu'on ferait mieux de châtier que de laisser ainsi vendre ses prophéties, qui induisent à de vaines et superstitieuses croyances (1). »

*
* *

Aussitôt François II décédé, Catherine s'était impérieusement arrogé le commandement de la maison royale. Elle fit fermer les portes du palais, appela sous les armes les compagnies de service, convoqua le Conseil privé et déclara « que son second fils, Charles de France, duc d'Orléans, succédait à son frère sous le nom de Charles IX ».

Pourtant, l'ancienne constitution du royaume, qui n'avait pas encore été discutée, attribuait la régence au roi de Navarre comme premier prince du sang, la reine-mère n'ayant droit qu'à la tutelle de son fils. Mais pour Catherine de Médicis, les traditions comptaient peu ; elle voulait la régence et saurait bien l'obtenir de par sa

(1) *Dépêche de Chantonnay au roi d'Espagne* ; Orléans, 12 janvier 1561. *Archives nationales*, K. 1494, pièce n° 27. Le marquis de Beaupréau était dans sa *quatorzième* année.

diplomatie et de par son autorité. Après avoir habilement reculé l'ouverture des États-Généraux, elle sut s'attacher Antoine de Bourbon et lui faire abandonner tout projet de régence, en lui octroyant la Lieutenance-générale du royaume.

Puis, elle pensa du même coup abattre la présomption et l'orgueil des Guises, en rendant la liberté au prince de Condé. Aussitôt que dans l'entourage de la reine-mère on eut connaissance de ce projet de délivrance du prince, Mme de Saint-André fit parvenir secrètement au prisonnier cette curieuse lettre d'espoir rédigée en un système de langage convenu :

« Croyez-moi, Prince, préparez-vous à
la mort. Aussi bien vous sied-il mal de
« vous défendre. Qui veut vous perdre est
ami de l'État. On ne peut rien voir de
« plus coupable que vous. Ceux qui
par un véritable zèle pour le roi
« vous ont rendu si criminel étaient
honnêtes gens et incapables d'être
« subornés. Je prends trop d'intérêt à
tous les maux que vous avez faits en
« votre vie pour vouloir vous taire
que l'arrêt de votre mort n'est plus
« un si grand secret (1). »

1 *Mystères des Sciences occultes* ; pp. 231 et 232 (année 1560).

Lorsqu'on lit cette lettre exactement dans l'ordre des lignes où elle est écrite, il semble qu'elle ne laisse aucun doute sur les sentiments haineux que Mme de Saint-André paraissait manifester à l'égard du prince de Condé. Mais il n'en est plus de même, lorsqu'on donne à ce document son véritable sens, en ne lisant que les lignes impaires de cette étrange missive, et qui seules sont ici guillemettées pour en faciliter la juste lecture.

*
* *

Ainsi, Catherine semble nettement se déclarer pour le parti huguenot. De plus, elle abandonne les cantiques pour chanter le *Psaume VI* qui est celui de la pénitence, pendant que le peuple, connaissant les opinions nouvelles de la reine-mère, clame sans crainte la chanson huguenote d'Eustorg de Beaulieu :

C'est la Prestraille et Moynerie
Laquelle abuse tant de gens
Si aux Luthériens on crye
Disant : « Qu'on les crucifie
Ou gette aux charbons ardents ! »
C'est la Prestraille et Moynerie
Laquelle abuse tant de gens (1).

(1) *Le Chansonnier huguenot du seizième siècle*, publié avec

L'appui ouvertement assuré du roi de Navarre, du prince de Condé et surtout des trois Chastillons, joint à l'assentiment déguisé de plusieurs autres provinciaux, faisaient de la Réforme un parti d'autant plus redoutable, qu'à la fin de 1560 il personnifiait déjà la résistance aux excès du pouvoir des Guises. Catherine l'avait bien compris. Très imbue du scepticisme italien dont son parent Strozzi avait été le novateur, elle évitait de se prononcer franchement entre les deux religions. Pour l'instant, la Réforme étant triomphante, Catherine était donc en apparence pour la Réforme. Cela ne l'empêchait pas de recevoir les conseils du Cardinal de Tournon, avec la même complaisance et la même attention qu'elle accordait aux paroles de l'Amiral de Coligny.

Mais cette situation imprécise n'était pas sans danger pour la sécurité royale. Dans les pro-

préface par Henry-Léonard Bordier ; Paris, Tross, 1870, 2 vol. in-16. Voir à la p. 169 du t. I, cette chanson composée par Eustorg de Beaulieu, poète et musicien huguenot. C'était un ancien prêtre, de mœurs assez légères, paraît-il. Il fut ensuite organiste dans son pays natal en Limousin ; puis, embrassant avec ardeur la Réforme, il se réfugia à Genève en 1537. Tout en étant souvent assez triviales, ses poésies et chansons contiennent quelques traits acérés qui ne sont certes pas sans valeur.

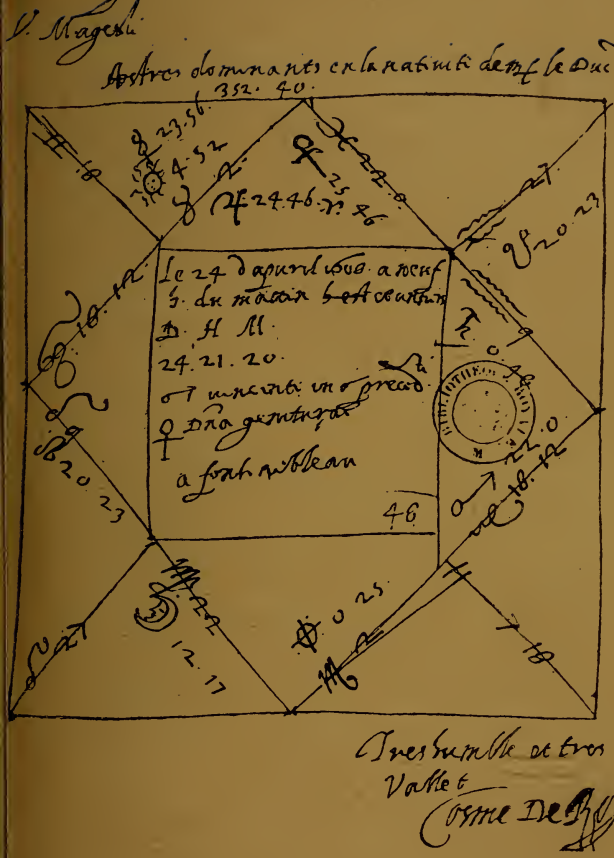

HOROSCOPE DE GASTON D'ORLÉANS
DRESSÉ PAR COSME RUGGIERI.
(*Man. B. N.*)

vinces les seigneurs, voyant le double jeu de la reine-mère, avaient pris parti selon leurs tendances religieuses et se divisaient en deux armées toujours prêtes à se combattre. Nombreux furent les mouvements tumultueux que causa cette politique « des parties égales » entreprise par Catherine. On en vit un terrible exemple à Paris, dans le combat de la maison du *Pavanier*, puis à Beauvais où la ridicule comédie du cardinal Odet de Chastillon donna naissance à une atroce sédition.

Dans ces troubles, Catherine avait remarqué que c'était toujours le parti catholique qui jouait le rôle d'agresseur, et que toujours aussi, les séditieux avaient trouvé un appui parmi les hautes personnalités des corps anciennement constitués. Elle en conclut bientôt que l'ancien clan n'était ni moins puissant, ni moins prompt à l'attaque ou à la défense, que l'était le clan nouveau des calvinistes. En outre, si par la satyre et les psaumes, les huguenots ne ménageaient ni leurs sentiments de haine pour les papistes ni leur admiration pour l'inclination de Catherine et de son fils vers la Réforme, les prédicateurs catholiques proclamaient véhémentement que le changement de religion du roi et de la

reine-mère déliait tous les sujets du serment de fidélité (1). Le danger était donc imminent pour la monarchie et pour la paix du royaume.

Après mûres réflexions, Catherine ne vit qu'un remède à cette situation : faire sacrer son fils au plus tôt et avec éclat, espérant qu'une cérémonie brillante raviverait les traditions religieuses du royaume, et resserrerait les liens entre le jeune roi et son peuple. Ce sacre, depuis longtemps annoncé, avait été ajourné pour raisons d'économies. Catherine décida qu'étant donnée l'urgence, on s'arrangerait aisément des finances en réalisant sur d'autres points les économies désirées, et aussitôt elle consulta son astrologue Gabriel Simeoni pour savoir quel jour serait le plus favorable à la célébration de cet important événement. Mais Gabriel Simeoni était en Italie, à Chiaramonte, et Catherine ne recevant pas la réponse aussi promptement qu'elle le désirait, convoqua les principaux seigneurs du royaume pour le sacre qu'elle fixa au 11 mai de l'année 1561. « Nous irons à Reims, écrit-elle à l'évêque de Limoges, faire sacrer le roi mon fils le 11e

(1) *Dépêche de Suriano au doge de Venise*, 16 mai 1561. Bibliothèque nationale, *manuscrit fonds italien*, filza 4 *bis*, fol. 26.

du may et, au partir de là, luy ferons faire son entrée à Paris les premiers jours de juin (1). »

Dans l'entourage de la reine on commentait cette résolution dont on devinait aisément le but : « On dit ici secrètement, écrit Trockmorton, que la reine-mère, sentant qu'elle n'est plus en faveur, a formé le projet de faire sacrer le roi aussitôt que cela se pourra. Elle pense ainsi pouvoir combattre les difficultés qu'on tire de la minorité du roi et donner à ce dernier une autorité suffisante pour choisir les gouverneurs qui lui conviendront, ainsi qu'il a été fait pour son frère décédé. Dans ce dessin, on commence à lui attribuer l'idée de transporter la cour à Reims, le lundi quinze jours après Pâques (2). ».

(1) *Lettres de Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges et à l'ambassadeur de France en Espagne* : 27 mars 1561 (t. I, pp. 176-178).

(2) *Dépêche de l'ambassadeur anglais Trockmorton à la reine d'Angleterre*, Paris, 31 mars 1562. Document analysé dans *Calendars of state papers*, 1561-1562, n° 77. Ainsi que me l'a fait très justement observer M. Marlet, cette dernière phrase de Trockmorton : *le lundi quinze jours après Pâques*, ne peut signifier : « le lundi quinzième jour du mois après Pâques » qui fut le 6 avril de l'année 1561, car le 15 avril fut un mardi. Cela veut donc dire *le lundi qui suit Pâques de quinze jours*, c'est-à-dire le 21 avril; ce en quoi Trockmorton fait erreur, puisque nous avons la preuve que Catherine avait fixé, dans le même temps, le sacre au 11 mai.

Mais soudain, au moment des dernières dispositions, Catherine fut assaillie par de nouvelles alarmes. Les résultats des observations astrologiques de Gabriel Simeoni n'arrivaient toujours pas, et l'on parlait d'une conspiration ourdie par les Guises qui devait éclater à Reims pendant la cérémonie (1). L'astrologue avait peut-être prévu ce complot?... Fallait-il reculer la cérémonie?... Questions auxquelles semble répondre Tornabuoni qui, le 31 mars, informait le duc de Florence « que le sacre se fera à Reims, puis l'entrée du roi au mois de juillet », seulement (2).

Peu à peu ces bruits de conspiration s'éteignent; Catherine reprend confiance, lorsque subitement elle tombe malade et se croit empoisonnée (3). Enfin, le mieux se faisant sentir et toute crainte de mort étant écartée, la reine-mère reprend son projet. Ne recevant toujours rien de Gabriel Simeoni, le 2 avril elle se décide à don-

(1) *Lettre de Chantonnay au roi Philippe II d'Espagne*, 9 avril 1561. *Archives nationales*, K. 1494, pièce n° 75.

(2) *Dépêche de Tornabuoni au duc de Florence*, Paris, 31 mars 1561. *Négociations entre la France et la Toscane*, t. III, pp. 448 et 449.

(3) *Lettre de Sechelles*, 1er mai 1561, *Calendras*, 1561-63, et Alph. de Ruble, t. III.

ner des ordres, en vue des préparatifs du sacre, au grand écuyer, M. de Boisy :

« Le sacre du roy aura lieu le mois prochain, où il est bien raisonnable que vous vous trouviez avec une partie des gentilshommes de sa maison. Toutefois, il ne nous a semblé, attendu la dépense et le long séjour qu'ils ont fait à Orléans, qu'il fût à propos de les faire tous venir, mais seulement 25 de chaque compagnie... puis ils retourneront chez eux... Les autres figureront à l'entrée du roy à Paris (1). »

Après de nouvelles hésitations basées sur de nouveaux troubles religieux, tels que les prêches huguenots pratiqués publiquement dans les appartements de l'Amiral, le renouvellement de la défense déjà faite aux protestants de se réunir secrètement, l'arrestation de plusieurs ministres du culte calviniste, dont un chez Mme de Roye, la cour arriva enfin à Reims le 13 mai. Une entrée solennelle du roi fut suivie des réceptions d'usage, et le 15, jour de l'Ascension, le sacre fut célébré en une magnificence extraordinaire, où le prince de Condé et l'amiral de Coligny

(1) Lettre de Catherine de Médicis : *A M. de Boisy, grand écuyer et capitaine des Cent Gentilshommes du roy mon fils.* Fontainebleau, 2 avril 1561.

s'étaient fait excuser (1). Pendant la durée de la messe qui fut célébrée par le cardinal de Lorraine, et des offices divers qui durèrent depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, Charles IX ne cessa de pleurer, « et ses larmes, dit Pierre Mathieu, furent prises pour présages des calamités effroyables dont son règne fut comblé (2) ».

*
* *

La réponse de Gabriel Simeoni n'arriva à Paris que dans les premiers jours de juin, alors que tout était terminé. Cependant, par le début de cette réponse, il semble que l'astrologue avait averti Catherine d'un retard probable dans l'envoi de sa prédiction. Quoi qu'il en soit, voici ce très curieux document traduit *in extenso* pour la première fois :

(1) Le président Jacques de Montagne, dans l'un des deux fragments qui nous restent de sa grande *Histoire de l'Europe* (1559 à 1587), a raconté avec beaucoup de détails le sacre de Charles IX. Ce récit, qui contient l'exposé de faits introuvables dans d'autres documents, a été publié pour la première fois par le baron Alphonse de Ruble, en appendice du t. III de son important ouvrage sur *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, p. 354.

(2) Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, p. 243, et Alph. de Ruble, t. III, p. 98.

« Madame

« J'ai écrit il y a deux jours longuement à V. M. dans l'attente (comme celui qui n'a pas beaucoup à dépenser pour les hostelleries) de quelque bonne et prompte résolution d'Elle. Par ce moyen m'est venu le désir (pendant lequel j'ai toujours étudié pour vous être agréable) de savoir quel serait le jour le plus opportun pour le couronnement du roi, et pour vous fortifier. Il ne se peut trouver un jour plus heureux que le 16 juin pour la raison qu'un astrologue connaîtra sur la jointe figure que je vous envoie en même temps que l'heure qui sera à peu près midi, quand il lui sera posé la couronne sur la tête. D'autre part, ayant donné un coup d'œil à la révolution de cette année, je trouve que la *Lune* est arrivée à l'emplacement de *Saturne*, *Saturne* occupant celui du *Soleil*, du *Lion* et de *Mercure*. *Mars*, uni à la *Lune*, a changé du *Dragon* et du *Lion* l'aspect quadrilataire de la *Lune*; de sorte que cette année il résulte de grands ennuis pour la cause de la religion, qui auront un grand développement, d'autant plus que *Saturne* sortira vers les premiers jours de juillet vainqueur du *Cancer*.

MICHEL NOSTRADAMUS.
(*Gravure du temps.*)

« Et si certains hommes terrestres se moquent des choses du ciel, les accidents néanmoins réalisés éclairciront entre aujourd'hui et deux ans leur incrédulité.

« Madame, je prie Dieu qu'il accorde bonheur et longue vie à V. M. et à tous ses royaux enfants, et pendant qu'Elle peut, par le bien, propager la bonté et la vertu de ses serviteurs, ne naissant pas tous les jours, ni ne vivant éternellement, ainsi faits beau contraste. (Quelle heure a V. M. ?)

« De Chiaramonte le dernier jour de mai 1561.

« De V. M. très chrétienne,

« Votre humble serviteur,

« Gabriel Simeoni (1). »

Une figure horoscopique accompagne ce texte astrologique, ainsi qu'une légende latine où Simeoni répète ce qu'il a précédemment exposé en langue italienne. Chacun, à la cour de France, interpréta selon ses sentiments le retard apporté dans l'envoi de l'astrologue et l'impatience de Catherine à célébrer le sacre de son fils. Peut-

(1) Bibliothèque nationale, *Manuscrit italien*, *fonds Dupuy*, vol. n° 588, fol. 174 et 176. (Traduction inédite.) Voir fac-similé de l'original italien, p. 165 du présent ouvrage.

être que Gabriel Simeoni, doutant de la valeur de ses pronostics, avait-il trouvé ce subterfuge pour s'éviter une critique qui, plus tard, aurait pu être soulevée par l'imprécision de sa prédiction?...

Quant à Catherine, elle attachait certainement une grande importance aux conseils de ses magiciens. Mais dans son esprit et dans sa méthode gouvernementale, les prévisions diplomatiques passaient bien avant les prévisions astrologiques. Et si elle se décida à ne pas attendre davantage la consultation de Simeoni, c'est uniquement pour les raisons politiques que Suriano nous expose très clairement, c'est-à-dire l'importante question des États-Généraux dont Catherine redoutait l'assemblée pour sa régence.

« Cette question des États, dit l'ambassadeur du doge, actuellement donne à penser à la sérénissime reine qui, pour les déranger dans leurs projets et ne pas les laisser se réunir à l'époque fixée en mai, a imaginé cet expédient (le sacre), grâce auquel les États sont ajournés en août, et à cette époque se fera une autre prorogation sous un autre prétexte (1). »

(1) *Dépêche de Suriano au doge de Venise*, Paris, 29 mars 1561. Bibliothèque nationale, *fonds italien, manuscrit* n° 1721, filza 4, fol. 270. Traduction inédite.

Ainsi, Catherine de Médicis sut-elle, toute sa vie, subordonner adroitement les questions de conscience aux questions de gouvernement. Et lorsque les sciences occultes ne lui donnaient pas satisfaction, les machinations politiques, plus rapides et plus sûres, mais aussi plus perceptibles à l'attention de ses adversaires, lui fournissaient des moyens avec lesquels toujours elle triomphait. L'un des chapitres suivants va nous fournir une nouvelle preuve de cette tactique étrange et parfois criminelle.

CHAPITRE IV

LE MIROIR MAGIQUE

En complément des études du ciel, des calculs génésiaques et généthliaques, le devin, tout comme le déiste prêtre, possède son temple, son sanctuaire pour la célébration des grands mystères ésotériques. Quittant les clartés astrales, il pénètre dans l'ombre du laboratoire. Et là, en même temps qu'il change de méthode, l'astrologue change de nom. Il devient le sorcier, le magicien noir qui, après avoir fixé le cours et le rôle des constellations infinies, va commander aux monstres impudiques et stercoraires qui peuplent les ténèbres.

Le magicien Henry Khunrath, qui vivait à l'époque de Catherine de Médicis, nous a laissé la description du cabinet d'un initié à la haute

science (1), installation faite selon les règles prescrites par les rituels hermétiques. Par ce document, nous savons donc dans quel entourage matériel les magiciens de Catherine opéraient les prodiges qui subjuguaient cette reine au château de Chaumont-sur-Loire (2).

(1) Henry Khunrath, *Amphitheatrum sapientiae aeternae solius verae christiano. Kabalesticum divinomagicum, physico-chimicum, teatrinum catholicum.* Un vol. petit in-fol. publié à Hanovre en 1609, avec portrait de l'auteur. Stanislas de Guaita, qui possédait un exemplaire de ce très rare ouvrage, avait acheté en 1893 à mon ami regretté Anatole Claudin un curieux manuscrit relatif aux travaux de Khunrath et intitulé : Henry Khunrath, *Opuscules hermétiques et théosophiques avec des commentaires de* Jean Arnaut *et plusieurs autres traités d'alchymie. Le tout collationné et recueilly par le S^r* Louis Charpentier, *berger à Montevrin*, s. d. En 1907, ce manuscrit, in-4 de 300 pages relié parchemin, passa dans la *Bibliothèque Chacornac* et catalogué 50 francs. En 1906, Lucien Bodin possédait également un manuscrit de l'un des livres de Khunrath, traduit par Charles Gueydon : *La Moëlle de la Philosophie hermétique.*

(2) Ce château historique appartient aujourd'hui au prince Amédée de Broglie.

Cette scène de magie est la seule qui, à notre connaissance, ait eu lieu au château de Chaumont-sur-Loire. Mais en ce qui touche les actes mystérieux de la reine-mère, au Château de Blois, nous avons plus de détails. La Saussaye, notamment, nous dit qu'en cette demeure historique, sur la vieille tour dite du Foix, Catherine avait fait élever un petit édifice avec ces deux mots latins gravés au-dessus de la porte d'entrée : *Uraniæ sacrum.* (Camille Piton, *le Quartier des Halles*, p. 387.) Cette tour, dans les caves de laquelle fut tué le cardinal de Guise, existe encore, et sa dédicace à la

En une chambre, sans ornement, et mollement éclairée d'un jour imprécis que laissent passer comme à regret des vitrages verdâtres, c'est l'alignement attendu des bocaux et flacons contenant les produits nécessaires aux combinaisons et mélanges du grand-œuvre. A droite, sous la hotte de la cheminée, sont placés l'athanor alchimique, l'œuf philosophique, les creusets et l'alambic de Porta. Une fontaine, pour la purification quotidienne de l'opérateur, est à côté de l'autel aux pantacles et aux exorcismes évocateurs. Sur la table de travail, au milieu des livres, de l'encrier, de la plume, du couteau et des parchemins vierges destinés aux pactes, une tête de mort rappelle au magicien l'ultime but de toute chose. Et dans une cassolette, brûle sans cesse le parfum qui chasse les mauvais esprits et les fantômes nuisibles : intime mélange de menthe et de palma-christi. Au mur de gauche, voisinant avec des devises hébraïques, et en face des cercles goétiques tracés sur

déesse de l'astronomie indique suffisamment à quel usage cette construction était destinée. De plus, au mois d'août de l'année 1555, Nostradamus s'était rendu au château de Blois, sur l'ordre de Henri II, pour y dresser l'horoscope « des enfants de France ». (*Histoire et chronique de Provence de César de Nostradamus*; Lyon, 1614, in-fol., p. 776.)

le sol, le miroir magique offre son regard d'acier clair aux yeux du consultant. Enfin, l'astrolabe, la baguette divinatoire et ordonnatrice, le sablier, la balance, le pentacorde, la sphère armillaire et un fauteuil de repos, complètent cet ameublement austère et mystique.

Telle était l'installation qui caractérisait l'appartement que Catherine consacrait aux travaux de ses magiciens dans le château de Chaumont-sur-Loire, local situé dans le corps de bâtiments compris entre la chapelle et l'aile gauche de cette royale demeure, et que visita André Félibien vers 1680 :

« Il y a plusieurs appartemens dans tous ces bastimens, dit cet auteur. Dans les plus anciens est une grande salle, fort spacieuse, qui a vue du costé de l'eau. La tradition veut que la reyne Catherine ait demeuré dans ce chasteau et que c'estoit dans cette mesme salle, qu'elle tenoit ses assemblées quand elle conféroit avec les astrologues et les devineurs ausquels elle avoit beaucoup de foy. Il y a, comme j'ay dit, encore quelques meubles qui luy ont appartenu... (1) »

(1) André Félibien : *Maisons royalles des bords de la Loire. Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royalles et bastimens de France par André Félibien, sieur des Avaux.*

Des expériences d'occultisme auxquelles Catherine a pu se livrer dans cette salle en compagnie de ses familiers nécromants, les chroniqueurs nous ont principalement conservé le détail d'une évocation pratiquée à l'aide du *miroir magique*, divination que les occultistes intitulent *Catoptromantie* ou encore *Cristalomancie* (1).

Bien que rédigés en 1681, ces mémoires ne furent édités qu'en 1878 par J. Baur. Les manuscrits d'André Félibien sont conservés à la *Bibliothèque nationale*.

(1) La divination par le *miroir magique* se pratiquait et se pratique encore de diverses manières. Ordinairement les personnages évoqués apparaissaient à un enfant auquel on avait bandé les yeux, et qui tournait le dos au *miroir*. A la *page* 252 de son *Incrédulité et mescréance du sortilège plainement convaincue*, Paris, 1622, P. de l'Ancre nous dit : « Pythagore avoit un miroir d'acier bien net, dans lequel il escrivoit tout ce que bon luy sembloit, et le monstroit par après à la lune estant dans son plein. Et fichant la pointe de sa vue sur icelle, il pouvoit lire tout ce qui estoit contenu dans le miroir, de même que s'il eust esté escrit dans la lune mesme. » Le même auteur nous assure que, lors de la guerre du Milanais entre François Ier et Charles-Quint, un magicien apprenait, par ce système, aux astrologues parisiens les événements qui se déroulaient en la ville de Milan. P. de l'Ancre nous décrit encore un mode d'évocation qui se rattache au *miroir magique*, et que Cagliostro devait utiliser plus tard avec tant de succès pour Marie-Antoinette : « On prend, dit cet auteur, une fiole de verre ventrue remplie d'eau, dans laquelle une femme grosse ou un enfant pur peuvent voir certains nuages et figures au lieu de responces. » On disposait des flambeaux allu-

« On a ouï-dire à la mareschalle de Raiz, rapporte Simon Goulart, que la royne Catherine de Médicis, désireuse de sçavoir que devien-

més autour de cette bouteille, et l'on invoquait les esprits des personnages à voix basse ; le magicien interprétait et traduisait les figures et les nuages divers qui apparaissaient dans la bouteille aux yeux du voyant. (P. 153 de l'ouvrage précité.) Aujourd'hui, en Chine et dans certaines autres contrées orientales, on trouve encore des *miroirs magiques* extrêmement curieux. Ils sont ordinairement construits de matières mauvaises conductrices de l'électricité, et ornés de prières magiques et sentances kabbalistiques. Aux Indes, les fakirs s'en servent pour fixer la volonté de leurs consultants dans les évocations des morts, et au seizième siècle, Thomassi Boronello nous explique comment les magiciens italiens opéraient ce genre de divination en s'inspirant des sorcières thessaliennes qui écrivaient, sur leurs *miroirs magiques*, des oracles avec du sang humain et en lisaient les réponses sur le disque pâli de la lune. Notons aussi que l'historien grec Pausanias nous parle d'un miroir magique qui était conservé au temple de Cérès et que les malades venaient consulter en foule pour obtenir, de la déesse, leur guérison. De nos jours, des occultistes comme S. Bell, J. Baissac, Badaud, Papus, Sédir, et autres, ont repris ce genre d'évocation et en ont développé la théorie magique dans quelques ouvrages peu répandus. Mais le savant docteur Charcot a su nous démontrer comment les sensitifs, sous l'influence de la suggestion, voient, en effet, très nettement, des images suggérées, non seulement dans les *miroirs magiques*, mais sur de simples feuilles de papier blanc qui en tiennent facilement lieu. Darwan a décrit et commenté savamment ces troublantes expériences du docteur Charcot, qui nous permettent de supposer qu'au seizième siècle la suggestion était parfaitement connue des magiciens de Catherine de Médicis, et que cette reine

droyent ses enfants, et qui leur succéderoit, celui qui entreprenoit de l'en asseurer, les luy fit voir en un miroir représentant une salle en laquelle chascun fit autant de tours qu'il devoit régner d'années. Et que le roy Henri III ayant fait les siens, le duc de Guise le traversa (le miroir), comme un éclair. Puis le prince de Navarre se présenta qui en fit vingt-deux tours et incontinent après disparut (1). »

Outre Simon Goulart, plusieurs autres chroniqueurs du temps, tel que Nicolas Pasquier (2), nous confirmèrent cette curieuse scène de sorcellerie. Mais si, à part quelques variantes dans

a fort bien pu, de bonne foi, assister à des apparitions de figures royales en un *miroir magique*, figures à elle suggérées par Nostradamus.

(1) Simon Goulart, *Trésor d'histoires admirables*, t. IV, p. 438.

(2) Voir : *Œuvres d'Estienne Pasquier, conseiller et avocat général du roy en la Chambre des comptes de Paris. Ses lettres, ses œuvres meslées et les lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne ;* t. II, lib. I, p. 1057. Publié en 2 volumes in-4, à Amsterdam, en 1723. Parmi les ouvrages modernes qui ont rapporté très succinctement cette expérience du *miroir magique* de Catherine, voir Colin de Plancy et P.-L. Jacob : *Curiosités des Sciences occultes*, p. 260. Paris, Garnier frères, 1885. Notons encore un ouvrage peu commun : *l'Espion Turc*, Paris, 1710, p. 353 du t. IV, ouvrage qui contient la curieuse gravure représentant cette scène d'évocation, et reproduite ici, p. 159.

les détails, tous sont d'accord sur le fond du prodige réalisé au château de Chaumont-sur-Loire, les uns l'attribuèrent à Nostradamus, tandis que les autres nous présentèrent le Florentin Cosme Ruggieri comme en étant l'auteur. Selon les recherches du célèbre occultiste moderne, Sédir, ce serait bien Nostradamus qui fut l'opérateur dans cette expérience restée célèbre ; et, en sa qualité d'initié à la haute science, Sédir nous expose la formule magique établie par le devin de Salon, pour la réussite de ces pratiques mystérieuses qui appartiennent aux rites les plus élevés et les plus purs du genre, qu'enseignent les *Clavicules* de Salomon (1).

(1) Les Kabalistes et magiciens considèrent Salomon comme leur maître. Ils déclarent que Dieu lui ayant donné la sagesse, il lui avait, en même temps, communiqué toutes les connaissances du monde visible et invisible. Entre toutes ces sciences, Salomon possédait la plus sublime, c'est-à-dire l'art d'évoquer les esprits et de leur commander. En outre, les occultistes prétendent que Salomon possédait un anneau talismanique qui lui donnait plein pouvoir sur tous les êtres intermédiaires entre Dieu et les hommes. Cet anneau existe encore, enfermé dans le tombeau de Salomon, et quiconque le posséderait deviendrait le maître incontesté du monde. Seulement on ignore l'emplacement de ce fameux tombeau. Il ne reste du grand maître de la magie, que des formules, des règlements rituels et des figures magiques, contenus dans divers ouvrages attribués à Salomon et notamment dans les *Véritables Clavicules de*

*
* *

Après avoir préparé une plaque rectangulaire d'acier luisante, bien polie, et légèrement concave, Nostradamus écrivit aux quatre coins de ce miroir, avec du sang de pigeon mâle, les noms suivants (1) :

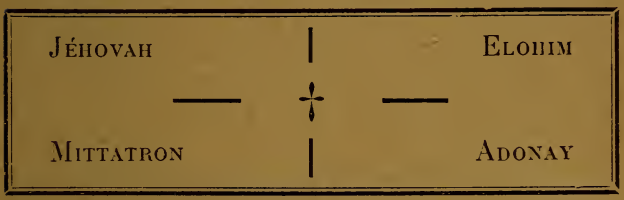

Puis il mit le miroir dans un linge neuf, très blanc. Et un soir du commencement de l'année

Salomon, in-18 *imprimé à Memphis*, chez *Alibeck l'Égyptien*. Voir le manuscrit de la *Clavicule de Salomon* ; Bibliothèque de l'Arsenal, n° 76, p. 28.

(1) *Jéhovah :* nom de Dieu chez les Hébreux. — *Mittatron* ou Mithras : dieu des anciens Perses sous le nom duquel on adorait le feu. — *Elohim* : génie infernal de la vingt-sixième légion de *Furfur*, comte des enfers. — *Adonay* ou Adonis, monstre qui, selon Wierus, remplit certaines fonctions dans les incendies terrestres. Wierus ou Jean Wier, était un célèbre démonographe brabançon, élève d'Agrippa. On lui doit les cinq livres *Des prestiges des Démons*, traduits en français par Jacques Grevin de Clermont, Paris, 1569, un volume in-8.

1560, alors qu'au-dessus des bois de Chaumont s'élevait lentement la lune nouvelle, à la première heure qui suivit le coucher du soleil, Nostradamus s'approcha de l'une des fenêtres du laboratoire, l'ouvrit et, regardant le ciel avec dévotion, il dit :

« O Éternel ! O Roi éternel ! Dieu ineffable qui avez créé toutes choses pour l'amour de moi, et par un jugement occulte pour la santé de l'homme, regardez-moi, Nostradamus, votre serviteur très indigne, et considérez mon intention pure. Daignez m'envoyer votre ange Anael sur ce miroir, qui mande, commande et ordonne à ses compagnons et à vos sujets que vous avez faits, ô Tout-Puissant, qui avez été, qui êtes et qui serez éternellement. Qu'en votre nom ils prient et agissent dans la droiture pour m'instruire et me montrer ce que je leur demanderai. »

Dans un réchaud de fer neuf, sur des charbons ardents, Nostradamus jeta ensuite du safran oriental qui est le parfum convenable à Anael, et toujours priant, il ajouta :

« Et ce, pour ce, et avec ce que je verse devant votre face, ô mon Dieu, qui êtes tri-un, bon et dans la plus sublime élévation, qui voyez au-

dessus des chérubins et des séraphins, et qui devez juger les siècles par le feu, exaucez-moi ! »

En prononçant ces paroles sacramentelles, Nostradamus parfumait le miroir, le balançant de la main droite au-dessus du réchaud d'où s'élevait en colonne vaporeuse la fumée odorante du safran, et répétait par *trois fois* l'oraison précédente à l'Éternel. La prière terminée, le magicien souffla trois fois sur le miroir et dit encore : « Venez, ANAEL (1), venez, et que ce soit votre bon plaisir d'être en moi par votre volonté au nom du Père Tout-Puissant +, au nom du Fils Très-Sage +, au nom du Saint-Esprit très aimable +. Venez, ANAEL, au nom du terrible JÉHOVAH ! Venez, ANAEL, par la vertu de l'immortel ELOHIM ! Venez, ANAEL, par le bras du tout-puissant MITTATRON ! Venez à moi, Nostradamus, et commandez à vos sujets qu'avec amour, joie et paix, ils fassent voir à mes yeux les choses qui me sont cachées. AMEN. » Puis il revint vers la fenêtre, éleva à nouveau les yeux vers le ciel étoilé et prononça cette conjuration suprême. « Seigneur Tout-Puissant, qui faites mouvoir

(1) A remarquer que ce mot ANAEL est gravé sur la médaille talismanique de Catherine de Médicis reproduite ici p. 187.

tout ce qui vous plaît, exaucez ma prière, et que mon désir vous soit agréable. Regardez, s'il vous plaît, Seigneur, ce miroir et bénissez-le, afin qu'ANAEL, l'un de vos sujets, s'arrête sur lui, avec ses compagnons pour satisfaire Nostradamus, votre pauvre et misérable serviteur, O Dieu béni et très exalté de tous les esprits célestes, qui vivez et régnez dans l'éternité des bons. Ainsi soit-il. »

Lentement, Nostradamus fit le signe de la croix sur sa poitrine et sur le miroir, signe qu'il répéta durant *quarante-cinq* jours, chaque soir à la même heure crépusculaire. Enfin, le *quarante-cinquième* jour, à la nuit tombante, l'ange ANAEL apparut au magicien *sous la forme d'un bel enfant blond* qui le salua et lui annonça que ses compagnons et lui étaient prêts à obéir *aux ordres de Nostradamus*. Celui-ci remercia la vision, et la pria d'apparaître dans le miroir ou d'y faire apparaître, chaque fois qu'il en manifesterait le désir, les personnages dont il évoquerait l'esprit et les formes.

Le lendemain, vers minuit, Catherine de Médicis fut enfin admise dans le laboratoire. A l'aide d'une croix de bois bénite et carbonisée à sa plus grande extrémité, Nostradamus avait tracé sur

le sol le *double cercle magique*, selon les données contenues dans le grimoire du pape Honorius, et disposé sur cette figure géométrique: un *crâne humain*, un *tibia*, une *lampe* à la flamme pâle et un *chat* endormi du sommeil magnétique. Le miroir avait été placé sur le manteau d'une cheminée dans laquelle brûlaient des bûches saupoudrées de safran oriental. Accroupi au milieu du *double cercle*, la baguette magique en main droite, Nostradamus fit la conjuration d'appel :

« Au nom de Dieu Tout-Puissant en qui nous vivons, nous nous mouvons et avons notre être, je supplie humblement l'Ange, gardien de ce miroir, d'apparaître! »

Ces paroles prononcées avec énergie, l'ange *Anael* parut. Catherine de Médicis lui dit tout ce qu'elle attendait de lui, et Nostradamus ajouta :

« Je supplie humblement l'esprit de ce miroir de me favoriser d'une vision qui m'intéresse et qui m'instruise (1). »

(1) Sédir, *les Miroirs magiques*; divination, clairvoyance, etc. Paris, Chamuel, 1895, une brochure in-8; et Papus, *Traité de magie pratique*, pp. 308 et suiv. Voir aussi: J. Baissac, *Histoire de la Diablerie chrétienne*, s. d., in-8, chap. IV; *les Miroirs magiques*, et l'ouvrage de L. Bell: *le Miroir de Cagliostro*, Paris, 1860, in-12.

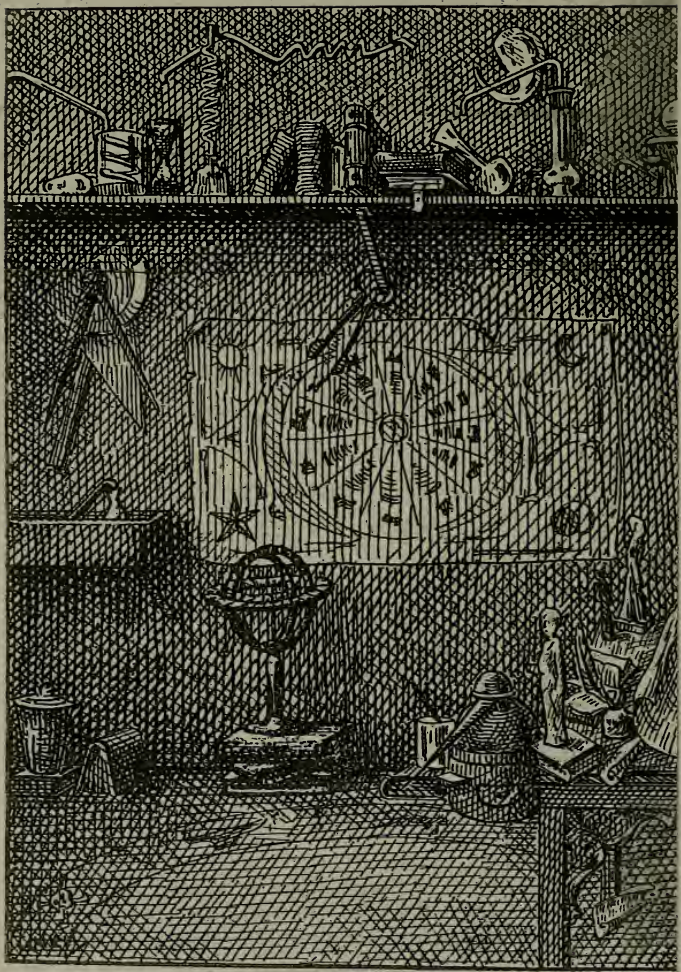

Cosme
D'après une estampe de la coll

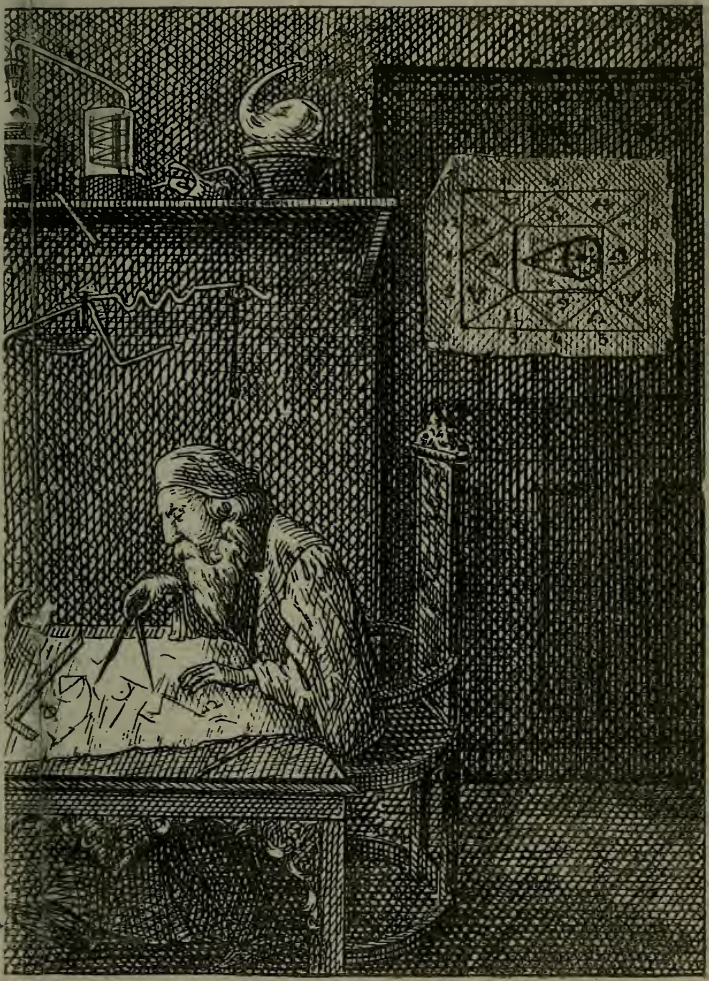

RUGGIERI.
ection William Reysser (XVII^e s.)

Attentive, Catherine regardait le miroir. Tout d'abord, la plaque d'acier poli ne lui révéla qu'un intérieur mystérieux, aux angles sombres et imprécis. Puis, trois fantômes, vagues dans leurs contours se dessinèrent en un épais brouillard. Du geste et de la parole, Nostradamus, touchant de sa baguette le miroir, reprit la conjuration, et jeta de nouveau du safran oriental dans le foyer. Alors il s'opéra soudain un changement sur la plaque métallique. Les lignes des personnages s'accentuèrent, les épaisses vapeurs se déchirèrent et Catherine de Médicis reconnut ses trois fils. Se mouvant sur le miroir, chacune des ombres esquissées accomplit un nombre respectif de tours le long des murs de la salle figurée. François II tourna *une fois* seulement, Charles IX *quatorze* et Henri III *quinze fois*. Mais brusquement Catherine tressaillit : elle venait de reconnaître Henri de Bourbon qui, *vingt et une* fois, fit le tour de la salle. Nostradamus dit à la reine effrayée que son troisième fils mourrait assassiné et que Henri de Bourbon succéderait, en effet, pour une durée de vingt et une années, au dernier des Valois.

Une à une les ombres disparurent et, dit Nicolas Pasquier, « après cela toutes choses se

rendirent invisibles, pour ce que la reyne-mère n'en voulut voir davantage (1) ».

Le miroir étant redevenu vide et net, Nostradamus prononça par trois fois la *formule de renvoi* :

« Au nom du Dieu Tout-Puissant, je congédie de ce miroir tous les esprits qui y sont descendus ; et que la paix de Dieu soit pour toujours entre eux et moi (2). »

*
* *

Catherine était satisfaite. Elle était enfin fixée sur le sort réservé à la couronne de France.

(1) *Lettres de Nicolas Pasquier*, t. II, p. 1057 et *Bibliothèque nationale*, L. B. 34-827. Voir aussi : *les Châteaux de Blois restauré, Chambord, Chaumont, Amboise et Chenonceaux*, par Alphonse Baillargé. (Un volume in-8, publié à Blois en 1852, p. 79.)

(2) Sédir, *les Miroirs magiques* ; adaptation : *Formule de Nostradamus*, p. 56. Selon Sédir, Nostradamus n'était pas astrologue, mais bien *voyant*, et toutes ses prophéties lui furent présentées par le *miroir magique* (p. 44 de la brochure précitée). C'était bien aussi l'opinion de Théodore Bonys qui, dans son étude publiée en 1806, essaie de prouver que Nostradamus n'était qu'un voyant extralucide. Les bâtiments du château de Chaumont-sur-Loire dans lesquels était compris le laboratoire des magiciens de Catherine, et où se déroula la scène sus-décrite, ont été démolis au dix-huitième siècle par Bertin de Vaugien. (Voir : *Catherine de Médicis et le château de Chaumont*, par Joseph de Croy, 1897, p. 28.)

Pour elle, pour son autoritaire orgueil, il y avait encore bon nombre d'années de royauté assurée. C'est tout ce qu'elle demandait au destin.

Cette scène d'évocation, connue du cardinal de Lorraine, peu à peu vit sa réalisation. François II, en 1560, vivait son unique *tour de salle*, et Charles IX accomplira les sept prévus. Quant au troisième fils de Catherine, le duc d'Anjou, qui devait régner sous le nom de Henri III, il était ouvertement le favori de sa mère. Profitant de la mort du connétable de Montmorency, elle lui fit décerner en 1567, avec le titre de lieutenant-général du royaume, le commandement des armées françaises. Deux ans après éclataient les batailles de Jarnac et de Moncontour, qui donnèrent un certain lustre au nouveau lieutenant-général, lustre évidemment dû aux réels talents de son coadjuteur, le maréchal de Tavannes.

Or, Nostradamus étant mort à Salon peu de temps après la fameuse évocation de Chaumont, Cosme Ruggieri succéda en titre à l'auteur des *Centuries*, dans la confiance mystique de Catherine. Lorsque le courrier, qui vint annoncer la victoire de Moncontour, arriva la nuit au Louvre, après être venu si rapidement qu'il avait crevé trois chevaux, on éveilla la reine-mère

pour lui faire part de l'heureux message. Sans aucune manifestation de surprise, elle dit : *C'est bien ; je le savais.* En effet, dit Brantôme, la veille au soir elle avait raconté à son entourage le triomphe de son fils et quelques circonstances de la bataille gagnée, détails que venait de lui révéler son astrologue-magicien Cosme Ruggieri.

Cette victoire, plutôt que la valeur personnelle du duc d'Anjou, valut à ce prince d'être choisi, au cours de l'année 1573, par les Polonais pour succéder à leur roi, Sigismond-Auguste, mort sans héritier mâle. Lors du départ du duc, Catherine, se rappelant l'oracle du *miroir magique*, dit à son fils : *Allez ; vous reviendrez bientôt* (1). Effectivement, il revint l'année suivante, appelé au trône par la mort prématurée de son frère, événement dans lequel la magie devait encore jouer un rôle prépondérant et cyniquement tragique.

Au commencement de l'année 1572, Catherine apprit qu'un astrologue du Béarn avait également prédit à Henri de Navarre *qu'il seroit un jour roy de France* (2). Elle entra aussitôt dans

(1) Colin de Plancy, art. *Universités occultes*, pp. 673 et suiv.

(2) *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully*, t. I, p. 146. Édition de Londres, 1747 ; 8 vol. in-12.

une grande fureur, et dès cet instant, elle voua une haine mortelle au futur Henri IV. Au massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX ayant sauvé Henri de Navarre en l'obligeant à se rendre à la messe, Catherine, quelques jours après la trop mémorable hécatombe, consulta Cosme Ruggieri sur ce qu'elle devait faire du Béarnais et du prince de Condé. Cosme répondit qu'ayant dressé les horoscopes de ces deux personnages, il pouvait assurer Sa Majesté *qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le royaume* (1).

Vingt-six ans plus tard, cette réponse habile, dont a pu témoigner La Nouë, devait heureusement servir l'astrologue florentin. Et nous verrons plus loin comment, grâce à cette affirmation, Cosme Ruggieri échappa à la hache du bourreau.

(1) Pierre Bayle, t. II, p. 983, note C. En ce qui concerne l'étude de divers phénomènes psychiques et psychologiques se rattachant à ceux des *miroirs magiques*, voir les documentés travaux de Courtier, Youriévitch, Bergson, Brissaud et d'Arsonval, sur *les Visions de lueurs dans l'obscurité par les sensitifs*, et publiés par *l'Institut général psychologique* de Paris.

CHAPITRE V

L'ENVOÛTEMENT ET L'ASSASSINAT DES CHEFS PROTESTANTS

La seconde paix conclue entre catholiques et protestants fut signée le 23 mars 1568. Par allusion aux deux plénipotentiaires de cour chargés d'en établir les conclusions, le seigneur de Malassis et Biron qui était boiteux, cet accord fut surnommé *la Paix boiteuse et mal assise.* Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit le Laboureur, furent les plus habiles. De fait, cette paix ne fut qu'une fiction. Pas de marque de réconciliation, pas de calme dans les esprits ; les deux partis s'étaient séparés en un sombre silence dans lequel chacun concentrait ses rancunes, n'osant ouvertement démontrer la colère res-

sentie par l'imposition de cette entente factice.

Le prince de Condé, l'amiral de Coligny, d'Andelot et les autres chefs calvinistes, s'étaient respectivement retirés dans leur résidence particulière, sentant bien qu'en ces temps de trahison et de surprise, la dispersion constituait une importante chance de salut. Ceci n'empêchait pas le parti huguenot de rester solidement homogène, de continuer le groupement de ses forces matérielles et morales, de poursuivre son prosélytisme et de réunir des fonds pour parer aux éventualités prochaines.

De son côté, le parti papiste n'était pas dans l'inaction. Les chaires retentissaient plus que jamais d'invectives contre les sectaires de Calvin, de réflexions séditieuses contre la paix, d'exhortations violentes à la rompre au plus tôt. Hautement, les prédicateurs déclaraient que garder la foi aux hérétiques était une faute par devant Dieu, et qu'au contraire c'était une action pieuse, juste et utile pour le salut du monde, que de les massacrer sans merci. De tels discours firent promptement naître de nouveaux désordres publics et des assassinats dont les victimes ne purent jamais obtenir une équitable justice. Le poignard, le feu, le poison, la magie

noire, les supplices lents en des cachots secrets, les attaques sournoises et les pillages dans les campagnes affolées, recommencèrent leur œuvre exterminatrice. De ces odieux moyens, les auteurs calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de dix mille personnes moururent. Sans doute, leur calcul n'est pas exempt d'exagération, et les protestants ne sauraient nier qu'il y eut tout autant d'excès fanatiques et cruels de leur côté, que dans le camp catholique.

Ce qui notamment gênait le parti huguenot, c'est qu'à la cour, il n'avait plus aucune personnalité capable de le tenir au courant des combinaisons d'attaque ou de défense que préparait le gouvernement de Catherine. La reine-mère, ayant reconnu le résultat négatif de quelques-uns de ses projets exécutés, conclut qu'il y avait des indiscrétions commises au sein même du Conseil d'État. C'est alors qu'elle institua un conseil particulier duquel, selon Davila, sortit, peu de temps après, le *Conseil privé*. De cette intime assemblée, fut exclu le chancelier de l'Hospital, disgrâcié soudain comme étant le plus suspect de tous les conseillers royaux. Ceux qui suivirent le chancelier, désirant ardemment le maintien de la paix et l'exhortation à la to-

lérance, furent, bien que catholiques, considérés comme un groupe de *politiques* dangereux pour la couronne, et dont le sacrifice de conscience n'apparut, aux yeux de Catherine et des doctrinaires de cour, que sous la forme d'une monstrueuse trahison à l'égard de Dieu et à l'égard du roi.

L'intransigeance du cardinal de Lorraine dirigea l'action principale de la reine-mère contre les chefs protestants. En revanche, c'est sur ce prélat que les réformés firent tomber la majeure partie de leurs chansons satiriques et pamphlets, la morgue de leurs apologies et complaintes, et tous les éclats de leurs protestations contre la paix violée et contre la gente catholique. Dans ces haineux couplets, les plus doux qualificatifs donnés au pape, sont ordinairement ceux de *Bélitre*, *Ante-Christ* et la *Troisième corne décrite par Saint-Jean*. Un sonnet du temps, reprochant au clergé l'entassement de ses richesses, critique en ces termes les pèlerinages, les reliques et le purgatoire :

Aux mailles de tels rets et à telles pentières (1),
Vous prîtes des Comtés et des Duchés entières,
Vous approchant des Rois beaucoup plus que des cieux!

(1) *Pentières*, sorte de filets.

Dans ces insolentes manifestations, ni le roi, ni la reine-mère n'étaient oubliés. Au contraire, Catherine et Charles IX constatèrent bientôt que la part d'injures, à eux destinée, n'était certes pas la moindre. Catherine en fut tout particulièrement indignée; et c'est alors qu'elle décida de ne plus rien ménager pour l'anéantissement des chefs parpaillots.

Déjà, au commencement de décembre 1563, elle avait tenté de se débarrasser du prince de Condé, en lui faisant adresser, par l'intermédiaire du fameux parfumeur René Bianchi, une pomme de senteur empoisonnée. Mais Le Cros, chirurgien du prince, qui était présent lors de la réception du cadeau royal, se doutant du danger que cette pomme contenait en raison de sa provenance, l'enleva des mains de Condé et la porta à ses narines. Subitement le visage du chirurgien enfla d'une inquiétante façon. On renouvela l'expérience sur un chien auquel on fit manger des râclures de cette pomme, mélangées avec du pain. A peine l'animal avait-il goûté à cette préparation, qu'il tombait raide mort (1). Devant

(1) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reyne Catherine de Médicis, etc.* (p. 29, édition de 1836.) *Bibliothèque du Sénat.*

cet insuccès, Catherine avait, sans doute, jugé prudent de laisser passer quelque temps avant de renouveler sa tentative. Mais cinq années s'étant écoulées, et les événements politiques exigeant une reprise de défense sérieuse, elle pensa qu'elle ne devait plus avoir d'hésitation pour la suppression des dirigeants huguenots.

Le prince de Condé s'était retiré dans son château de Noyers, en Bourgogne. L'amiral de Coligny vint l'y rejoindre aussitôt qu'il eut connaissance des plans de la reine-mère. Pendant que les deux chefs délibéraient sur l'état de leurs affaires, Tavannes recevait l'ordre d'arrêter en premier le prince de Condé. Mais Tavannes s'arrangea de telle manière que le prince fut averti des mesures qui se tramaient autour de sa personne. Aussi, sans encombre, à la fin du mois d'août 1568, Condé, sa famille, l'Amiral et la femme de d'Andelot, sortaient-ils de Noyers, se dirigeant vers la Rochelle qu'ils atteignirent sains et saufs le 18 septembre. A la complaisance de Tavannes s'était jointe, en cours de route, celle du maréchal de Vieilleville, chargé de poursuivre les fugitifs. Quand ils furent à la Rochelle, Condé écrivit à Vieilleville une plaisante lettre par laquelle il lui fit part de la sécurité de sa personne et des siens.

« J'ai tant fui que j'ai pu, dit-il, et que terre m'a duré : mais étant à la Rochelle, j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête et de regagner la terre non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis (1). »

Les plans dressés par Catherine, pour l'arrestation des autres chefs de la Réforme, ne furent pas mieux couronnés de succès. Le cardinal Odet de Chastillon, bien que porteur de la robe rouge, était un militant protestant dont l'ardeur égalait celle de son frère l'Amiral. Il vivait alors avec Isabelle de Hauteville, dame de Loré. Rencontrée à la cour de Marguerite de France, duchesse de Savoie, le cardinal vécut d'abord maritalement avec elle. Mais ce concubinage, joint à d'autres désordres de sa vie, lui ayant valu d'être cité à la barre du Saint-Office en 1560, par une bulle que la reine Catherine refusa de reconnaître, ce prélat s'était décidé à épouser Isabelle le 1er décembre 1564.

Malgré son apostasie, Odet de Chastillon avait conservé la robe et le titre de cardinal. Il goû-

(1) *Mémoires de Condé*, ou recueil pour servir à *l'Histoire de France*, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et de Charles IX ; nouvelle édition, Paris, 1741, six vol. in-4. Voir *passim* ce recueil de pièces curieuses.

tait une existence luxueuse en son domaine épiscopal beauvaisien, lorsqu'au commencement de septembre 1568, étant à Sénarpont, dans la Somme, il eut connaissance de l'arrestation ou de l'assassinat qui se préparait contre lui. Ceux qui l'en avertirent étaient précisément les affidés de cour auxquels Catherine avait confié la mission de supprimer le cardinal. Sans hésitation, le 5 septembre 1568, Odet de Chastillon écrivait la lettre ci-après au roi :

« Ayant eu plusieurs avertissements, coup sur coup, des entreprises qui étaient dressées contre moi et aguets qui se faisaient pour me surprendre au premier jour en ma maison par ceux-mêmes qu'on avait employés pour être de la partie, et connaissant que ceux qui se sont de longue main déclarés mes ennemis et ceux de tous les miens, avaient aujourd'hui le glaive de la puissance en la main, j'ai été contraint, à mon grand regret, de quitter ma maison et ce royaume. Pas de défiance du roi. Ne pas le prendre à mal; il est naturel à l'homme de chercher à préserver sa vie (1). »

A la même date, le cardinal écrivait une lettre

(1) *Correspondance du cardinal de Châtillon*, publiée par M. Léon Marlet. Paris, Picard, 1885, un vol. in-8, II[e] partie, pp. 89 et 90.

semblable à la reine-mère, lettre dans laquelle le prélat-apostat, tenant peut-être à se ménager les bonnes grâces de Catherine, déclare « connaître son naturel enclin de soi-même à toute bonté et droiture, et éloigné d'injustice et de cruauté (1) ». Mais l'histoire ne nous dit pas si Catherine prit cette phrase comme étant l'expression d'un réel sentiment, ou comme une mordante ironie ?

*
* *

« Donc, dit Henri Estienne, se voyant frustrée de ce côté, suivant son axiome :

Il faut tout tenter et faire
Pour son ennemy desfaire,

la reine-mère continue la guerre. Et considérant que son appétit de dominer ne pouvait prendre racine qu'en arrachant du monde ceux qui la costoyaient de trop près à son gré (2), lâcha les procédés purement humains de suppression, pour recourir aux moyens magiques. Le 8 juin 1569, don Frances de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, écrivait au roi, son

(1) Léon Marlet, *ouvrage précité*, IIe partie, pp. 90 et 91.
(2) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reyne Catherine*, p. 29.

maître, les très curieux détails que voici, sur un mode d'envoûtement peu commun :

« J'ai tiré au clair une chose extrêmement plaisante et par laquelle, alors même qu'on n'en aurait pas d'autre témoignage, on pourrait juger ce que valent ceux d'ici. C'est assavoir qu'un Italien a offert à la reine de France de tuer le prince de Condé, l'Amiral et d'Andelot, dès le temps où elle était encore à Paris. Enfin, on a accordé un tel crédit audit Italien, qu'il y a six mois (décembre 1568), il a été enfermé en une chambre avec un ouvrier allemand que ledit Italien a amené de Strasbourg. Cet Allemand a fait faire trois figures d'hommes de bronze, de la taille du prince de Condé, de l'Amiral et d'Andelot, pleines de vis aux jointures et à la poitrine, pour les ouvrir et fermer, et pour tenir les deux bras fortement adhérents, ainsi que les cuisses, le visage regardant en haut, les cheveux très longs et les pointes des cheveux dressées. Tous les jours, ledit Italien ne fait que regarder la nativité des trois personnages susdits et son astrolabe, et serrer et desserrer les vis (1). »

(1) *Dépêche de Don Frances de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, au roi d'Espagne* ; Paris, 8 juin 1569. (*Archives nationales*, K. 1514, n° 119.) Traduction inédite de M. Léon Marlet.

Mais cet *envoûtement d'airain* n'avait sans doute que de très lents effets, contre lesquels s'impatientait la reine-mère. Trois mois auparavant, à Jarnac, le 13 mars 1569, Catherine avait eu soin de devancer le résultat demandé à l'art magique. La jambe cassée d'un coup de pied de cheval, Condé combattit longtemps entouré par les gardes du duc d'Anjou, frère du roi. Renversé de son cheval, il se battit encore ayant un genou à terre, et ne se rendit que lorsque ses forces épuisées ne lui permirent plus de défense. En se rendant, on lui avait promis la vie sauve. Mais, Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, survint et, sachant qui était ce prisonnier, lui fit lâchement sauter la cervelle, d'un coup de pistolet. « Condé, dit Brantôme, avoit été secrètement recommandé à plusieurs favoris de Monseigneur et quelques autres (1). »

Des ordres avaient, en effet, été donnés pour n'épargner aucun des calvinistes distingués. C'est ainsi que le fameux Stuart, meurtrier du connétable Montmorency, à Saint-Denis, également prisonnier à Jarnac, fut, après la bataille, tué à coups de poignard. D'autres périrent de la

(1) *Œuvres de Brantôme* ; édition Lalaunne, t. IV, p. 347.

même façon, froidement assassinés. Et La Noue, qui devait être du nombre de ces victimes, ne dut la vie qu'à son ancien camarade, le capitaine Martigues.

Catherine de Médicis était alors malade à Metz ; et c'est là qu'au cours d'une nuit de fièvre, selon Marguerite de Navarre, elle avait, dans un songe, vu par avance la réalisation de ses vœux touchant la mort de Condé :

« Dieu protège particulièrement les grands... dit Marguerite de Navarre, il leur donne par de bons génies quelques avertissements secrets des accidents qui leur sont préparés soit en bien, soit en mal.

« La reine Catherine, ma mère, étant dangereusement malade à Metz, et ayant autour de son lit le roi Charles, ma sœur et mon frère de Lorraine et force dames et princesses, elle s'écria comme si elle eût vu donner la bataille de Jarnac : *Voyez comme ils fuient ! Mon fils a la victoire !... Voyez-vous dans cette haie le prince de Condé mort ?...* »

« Tous ceux qui étaient là, la croyaient dans le délire ; mais la nuit d'après, M. de Losses lui en apportant la nouvelle : *Je le savais bien*, dit-elle, *ne l'avais-je pas vu devant-hier ?...* »

Alors on reconnut bien que ce n'était pas rêverie de la fièvre, mais un avertissement particulier que Dieu donne aux personnes illustres et rares.

« Pour moi, conclut cette reine galante, j'avouerai n'avoir jamais été proche de quelques signalés accidents, ou sinistres, ou heureux, sans que je n'en aie eu quelque avertissement ou en songe, ou autrement (1). »

Revenant à l'envoûtement d'airain, Don Frances de Alava écrivait au roi d'Espagne, qu'indépendamment des blessures que Condé avait reçues au combat de Jarnac, l'action magique des vis manipulées par l'envoûteur italien et son acolyte allemand sur la statue de bronze figurant ce prince s'était manifestée par une série de marques singulières, visibles sur le corps du défunt: « Quand est mort Condé, ajoute cet ambassadeur dans sa dépêche précitée, on dit qu'on a vu des marques nettes à sa cuisse, dès qu'il était mort. »

*
* *

Débarrassée du prince, Catherine n'attendit pas plus pour d'Andelot les effets de l'envoûte-

(1) Cit. du comte de Ségur dans sa *Galerie morale et politique*, t. II, p. 356, *Des Songes*, Paris, 1819.

ment, qu'elle ne les avait attendus pour Condé. D'Andelot était un très sincère huguenot, au caractère loyal et généreux, qui avait su s'attacher fermement l'amitié et la confiance de tous les religionnaires. C'était donc une importante personnalité dans le parti calviniste, que Catherine avait intérêt à anéantir au plus tôt. L'*envoûtement d'airain* n'agissant pas, la reine-mère eut cette fois recours au poison : « M. d'Andelot est mort à Saintes, dit un avis anonyme adressé le 10 mai 1569 à l'ambassadeur d'Angleterre. D'après les apparences, on croit qu'il a été empoisonné (1). »

Neuf jours plus tard, Catherine et Charles IX ne se contiennent plus de joie. Ils ont eu officiellement connaissance de la mort de d'Andelot, exactement survenue à Saintes le 7 mai ; à la date du 19, Catherine écrivait ce qui suit à Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne :

« La nouvelle de la mort de d'Andelot nous a fort réjouis. J'espère que Dieu fera aux autres, à la fin, recevoir le même traitement qu'ils méritent (2) . »

(1) *Calendars*, 1659-70, n° 254. Voir aussi Bouchet : *Preuves de l'histoire de la Maison Coligny*, pp. 118 et suivantes.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 241, Monceaux, 19 mai 1569.

CATHERINE DE MÉDICIS ET L'ÉVOCATION PAR LE MIROIR MAGIQUE.
(Gravure du XVIII^e^ *s. :)*

A la même date et au même ambassadeur, Charles IX écrivait de son côté tout l'enthousiasme qu'il éprouvait devant cette disparition :

« Mon frère, le duc d'Anjou, m'a averti que d'Andelot était mort, qui m'a été confirmé de plusieurs endroits. J'espère que Notre-Seigneur, pour la querelle duquel nous combattons, nous assistera pour nous donner moyen de venir à bout du reste qui est cause de tant de maux de la chrétienté (1). »

Norris, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, n'omet pas de signaler, dans une dépêche du 27 mai 1569, « la grande rumeur qui règne à Paris, à cause d'un Italien-Florentin qui s'est vanté d'avoir empoisonné M. d'Andelot et fait également boire un breuvage toxique à l'Amiral (2). »

La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France à Londres, eut beau protester contre cette dépêche de Norris, et déclarer à la reine d'Angleterre

(1) *Lettres de Charles IX, à Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne*, publiées par C. Donais; Paris, Picard, éditeur, 1897, 1 vol. in-8. Voir cette dépêche, pp. 209 et 210. Monceaux, le 19 mai 1569.

(2) *Calendars*, dépêche de Norris datée de Paris, 27 mai 1569.

que l'annonce de ces empoisonnements n'était qu'une calomnie lancée contre Catherine de Médicis, personne « n'abandonna la certitude de ce qui était advenu audit sieur d'Andelot, lequel ayant été ouvert s'est trouvé empoisonné et qu'il s'en suivra bientôt la semblable épreuve des aultres ». En outre, La Mothe-Fénelon écrit à Catherine qu'à la cour d'Angleterre l'émoi est tel « que depuis cela, l'on a ordonné je ne sais quoi de plus exprès en l'essai accoutumé du boire et du manger de la reine, et on a ôté aucuns Italiens de son service (1) ». Quant à lord Hansdon, il a confiance qu'on vengera la « déplorable mort du prince de Condé et le cruel assassinat de d'Andelot, mort empoisonné par un Italien chargé de cela par la reine-mère (2) ». Cependant que don Frances de Alava maintient toujours son opinion sur l'*envoûtement d'airain*, et qu'il affirme pour d'Andelot ce qu'il affirmait pour Condé, c'est-à-dire « la présence des marques du sortilège, également visibles sur le corps de d'Andelot ».

Qui était-il donc ce *sorcier italien-florentin*

(1) *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. II, pp. 16 et 17. Cette dépêche, adressée à la reine-mère, est datée de Londres, 10 juin 1569.

(2) *Dépêche* de Lord Hansdon, datée de Paris, 14 juin 1569 (*Calendars*, n° 300, années 1569-70).

que l'unanimité désignait comme agent secret de la reine-mère ? Les documents n'indiquent rien de précis à cet égard ; mais il est permis d'avancer que c'est sans doute le fameux Cosme Ruggieri, que nous retrouverons d'ailleurs plus tard dans semblables besognes. Le 4 juin 1569, l'ambassadeur anglais Norris signale la présence du *sorcier italien* à Lyon, et le 12 du même mois, cet agent diplomatique nous dit « que M. d'Alençon, deuxième frère du roi, a reçu des lettres du roi portant que l'Amiral a fait tirer à quatre chevaux, à Saintes, un personnage de la suite du duc d'Alençon, qui, ayant été reçu par d'Andelot sous prétexte de service, l'a empoisonné, suborné à cet effet par M. de Martigues. Le duc de Deux-Ponts, ayant aussi découvert une trahison secrète dans son camp, a de même fait exécuter quatre Français (1) ».

*
* *

Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts et fils de Louis II, venait de pénétrer en France pour joindre ses forces à celles de l'amiral de Coligny.

(1) *Dépêches* de Norris, Paris, 14 juin 1569 et de La Mothe-Fénelon, Londres, 28 juin 1569.

Il s'était emparé de la Charité; et après avoir passé la Loire le 20 mai, se disposait à réunir son armée à celle des protestants du Poitou. C'est dans les premiers jours de juin que le duc de Deux-Ponts déjoua le complot tramé contre lui, et dont Norris nous parle dans sa dépêche précitée. Mais les hommes de confiance de la reine-mère tenaient sans doute à honneur de réparer au plus vite cet échec ; aussi allaient-ils bientôt réussir.

Le 10 juin, le duc de Deux-Ponts était à Escars, près Limoges, où résidait momentanément Catherine. Celle-ci, apprenant l'insuccès de cette nouvelle entreprise occulte, écrivit le 12 du même mois la lettre suivante à son fils Charles :

« Monsieur mon fils, le Coc s'an retourne qui ha présenté vostre présent à vostre frère, qui l'a trouvé si beau et plus aystimé la fason de quoy Valon lui ha conté que lui avés envoyé, et dist qui ne vous peult fayre aultre remersiement de tant d'aseuranse que lui donne de vostre bonne grase que de anployer sa vie et la luy esposer pour vostre service... é est byen mary de celles qui se sont perdeues, mais cet né pas sa faulte, ni la myenne, car depuis que je y suis, jé fayt marcher vostre armaye en tele diligense, que si

les reystres (1) eussent voleu marcher jeudi le jour de fa feste Dieu (2), je me pouvais dyre la plus heureuse femme du monde et vostre frère le plus glorieulx ; car vous eusiés eu la fin de cette guerre, aystant réduis le duc de Dus Pons en lieu qui l'estoyt à nous ; mès Dieu ne l'a pas voleu ; car j'euse esté trop ayse d'avoyr esté aucasion de vous mestre en repos par le moyen de vostre frère et de tant de jeans de bien qui sont ici, et qui en sont enragés : mès puiz qui n'est avenu, il n'ont perdu le cœur, ayspérant encore que yl soit joins aveques l'Amiral, qui ne ne l'auron pour sela de chercher l'aucasion et l'aventage de vous fayre le service qu'ils désirent tous...

« De Limoges cet XII[e] de jouin 1569

« Vostre bonne et afectionnée mère

« Caterine (3). »

Or, le jour même de son arrivée à Escars, 10 juin, le duc de Deux-Ponts, après avoir dîné en compagnie de la reine de Navarre, se sentit

(1) Ces reîtres étaient ceux que Bassompierre et le comte Rhingrave avaient amenés au duc d'Anjou. (*Mémoires de Castelnau*, p. 534.)

(2) La Fête-Dieu tombait, cette année-là, le jeudi 9 juin.

(3) *Revue Historique*, 1876, t. IV, p. 54. (*Collection Benjamin Fillon.*)

Madama.

Due giorni sono scrissi à Lungo alla M.V. aspettando (come quello che non hò troppo da spendere su per l'hosterie) qualche buona & presta risolutione da lei. In questo mezzo uenutomi desiderio (il quale sempre studierà nel far le seruitù) di cognoscere qual giorno fosse migliore per la coronatione del Re, & per fortificare la radice della sua Natiuità, trouo che del XXII.° di giugno non se ne potria trouare un piu felicissimo per le ragioni ch'un perfetto astrologo cognoscera nella pitta figura, che io le mando insieme con l'hora, che sara circa al mezzogiorno quando gli sara posta la Corona in capo. In oltre hauendo dato un'occhiata alla reuolutione di questo Anno, trouo che la Luna uenuta al luogo di Saturno, Saturno occupando quello del Sole, di Giove & di Mercurio, Marte congiunto con la Luna et capo di Dragone, et Giove nell'aspetto quadrato della Luna, dinotano questo anno grandissimi fastidii per contro della Religione, che duerranno tanto maggiori, quanto piu Saturno dimorerà dal dì primo di Luglio possessore del Cancro. Forsebene alcuni huomini terrestri si ridono delle cose del Cielo, gl'accidenti non dimeno apparecchiati chiariranno tra hoggi & due anni la loro diseredenza.

Madama Io prego Dio che presti felice & langha vita à V.M. et a tutti i suoi regii figliuoli, et mentre che ella puo di beni, ficare la bonta et uirtu de i suoi seruitori, non nascendo ogni gione, ne durando sempre cosi fatte (quali hora ha la M.V.) belle occasioni. Di Chiaramente el dì ultimo di Maggio M.D LXI.

Di V.M. Christianissima

Humilissimo seruitor
Gabriel Symeoni.

subitement indisposé, et une forte *fièvre quarte* l'empoigna dans la nuit. L'Amiral et la Rochefoucauld, apprenant que le duc n'était éloigné de leur camp que de deux lieues environ, vinrent le voir et « le trouvèrent sans voix, à toute extrémité ». En quelques heures, dit Norris (1), il mourut le 13 juin, après avoir chargé Coligny de prendre le commandement de son armée. Catherine n'avait donc pas attendu longtemps la satisfaction de son désir.

*
* *

Cependant, l'amiral de Coligny, principale tête parmi les têtes dirigeantes du parti calviniste, survivait toujours et multipliait ses efforts contre les adversaires des théories luthériennes. L'*envoûtement d'airain* ne réussissant pas mieux pour lui qu'il n'avait réussi pour Condé et d'Andelot, Catherine continua l'application de son système.

Le 18 juillet 1569, l'ambassadeur Norris nous dit « qu'il est informé que le capitaine allemand Hayz, est dépêché par la reine-mère pour aller chercher à détruire par poison l'Amiral, et que

(1) *Dépêche* de Norris à la reine d'Angleterre, Orléans, 20 juin 1569 (*Calendars*, 1569-71, n° 303).

cet Allemand a reçu la même récompense que d'autres ont déjà reçue pour la même cause (1) ». Environ trois semaines plus tard, don Frances de Alava écrivait ce qui suit au roi d'Espagne :

« Dans la dernière audience que j'ai eue du roi et de la reine de France, je leur ai dit que j'avais en mon logis un Allemand qui venait d'arriver du camp de l'Amiral, et qui rendait bon compte de ce qui s'y passait et que le dit Allemand savait que la mort de l'Amiral était combinée. La mère et le fils se rapprochant de moi, me firent passer dans un cabinet où il n'y avait personne et me dirent que, au nom de Dieu, je n'en parlasse à personne parce qu'ils attendaient à chaque instant une bonne nouvelle à ce sujet ; cela dit avec une joie d'où il résulte clairement qu'ils ont combiné cette mort. Ils considéraient si bien cette mort comme faite, que je leur demandai si c'étaient des Allemands qui devaient tuer l'Amiral (2). »

Le 30 août 1569, Dominique d'Alba, valet de chambre de l'Amiral, était arrêté porteur d'un

(1) *Dépêche* de Norris, Orléans, 18 juillet 1569 (*Calendars*, 1569-70, n° 327).

(2) *Dépêche* de don Frances de Alava au roi d'Espagne, 8 août 1569. (*Archives nationales*, K. 1512, n° 2.) Traduction inédite de M. Léon Marlet.

passeport signé de Monsieur, frère du roi, qui était alors à Plessis-les-Tours. Traduit devant un tribunal protestant à Faye-la-Vineuse, Dominique d'Alba subit huit interrogatoires, dont le premier eut lieu le 13 septembre. Ces interrogatoires furent tous conclus par les aveux complets de Dominique. Il déclara « qu'il avait été instamment sollicité, pressé et pratiqué par La Rivière, capitaine des gardes, et Deslauriers, clerc de Ruzé, secrétaire de Monsieur, frère du roy, de faire mourir de glaive ou par poison, Monsieur l'Admiral, son maître; et qu'après avoir promis audit sieur La Rivière d'empoisonner ledit sieur Admiral, il avait reçu d'icelui La Rivière aux dites fins, argent et poison en forme de poudre blanche (1) ».

Ce poison fut dûment examiné par un conseil composé de médecins et d'apothicaires, assemblé à la Haye-en-Touraine (aujourd'hui La Haye-Descartes), et le 20 septembre, Dominique d'Alba était condamné à la potence.

En dépit de toutes les précautions et surveillance exercées autour de sa personne, Coligny

(1) Jean de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile.* Sentence reproduite par Delaborde dans son ouvrage intitulé : *l'Amiral de Coligny*, t. III, pp. 565 à 567.

avait-il quand même absorbé précédemment une quantité de poison qui avait déterminé la maladie dont il souffrit assez longtemps ? Nul ne le sait ; mais il est certain que sa vie fut en danger, indépendamment de sa blessure du 3 octobre 1569, reçue au combat de Moncontour.

Ni le fer, ni le poison ne réussissant contre cette énergie valeureuse, Catherine n'abandonnait pas la sournoise combinaison de l'*envoûtement d'airain*:

« On dit, ajoute don Frances de Alava dans sa dépêche sus-mentionnée, on dit qu'on a vu il y a quinze jours, à la statue de l'Amiral, les mêmes marques (que celles constatées pour le prince de Condé et d'Andelot). De là peut être venu le bruit qui s'est répandu ces jours-ci qu'il était mort, et maintenant qu'on voit que c'est une farce, attendu qu'on sait qu'il est vivant et en bonne santé, les auteurs de cette bonne œuvre donnent à entendre que ladite statue ou figure n'a pas montré les marques de mort comme firent celles de Condé et d'Andelot; elle n'a fait qu'indiquer la maladie dangereuse qu'a subie l'Amiral et signifier la mort de son fils aîné... Et le sortilège recommence en grand secret, et l'espérance renaît à ce qu'on

m'affirme, subventionnant de nouveau les opérateurs. Quand la reine est partie de cette ville (Paris) pour le camp (de Limoges), elle a écrit au cardinal de Lorraine et à l'évêque de Sens, que dans très peu de temps ils apprendraient une nouvelle qui causerait au pape et à la chrétienté, la plus grande joie qu'ils aient éprouvée depuis vingt ans. Ce doit être le bon espoir qu'on a des effets dudit sortilège (1). »

Or, ce *bon espoir* de la reine-mère fut tout autant déçu que les précédents. Trois années allaient encore s'écouler dans des alternatives de luttes et de paix éphémère, entre le noble caractère de Coligny et l'habile duplicité de Catherine. Mais après la maladresse de Maurevert, quand arrivera la nuit rouge de la Saint-Barthélemy, l'épieu du Lorrain Besme débarrassera enfin le trône, les Guises et tous les papistes, de cette grande figure huguenote que fut Gaspard de Coligny, et dont le spectre ensanglanté nous apparaît encore à travers quatre siècles, comme la principale des convictions intrépides, loyales et braves, lâchement anéanties au sein de la plus effroyable des collisions religieuses.

(1) *Dépêche* de don Frances de Alava, déjà citée.

CHAPITRE VI

L'ENVOÛTEMENT DE CHARLES IX ET COSME RUGGIERI.

Durant trois jours et trois nuits la Saint-Barthélemy a rougi le pavé parisien. Catherine de Médicis et ses dames d'honneur se sont offert la lubrique satisfaction d'examiner sur des cadavres nus certaines virilités masculines (1), alors que la Seine charriait force corps de huguenots maigres : ceux des victimes obèses et grasses ayant été réservés aux apothicaires qui en tirèrent la graisse nécessaire à leurs préparations pharmaceutiques (2). Et au gibet de Montfaucon, sous le vol funèbre des corbeaux, se balance

(1) *Mémoires de Sully*, t. I, pp. 59 et 60, note 60.

(2) *Histoire universelle* de J.-A DE THOU, t. VI, p. 427 ; édition de Londres, 1734.

le corps de l'infortuné Gaspard de Coligny, dans la bouche duquel un sinistre plaisant à fixé le cure-dents que l'amiral ne quittait jamais... (1).

Pendant que le pape Grégoire XIII rendait publiquement à Rome des actions de grâce pour ce haut-fait d'armes exécuté en faveur du triomphe de la chrétienté, pendant que le légat de ce pontife venait féliciter Charles IX et l'exhorter à continuer la guerre sainte contre les calvinistes, Élisabeth d'Autriche, femme de Charles, apprenant que cet ensemble de crimes était le résultat d'un ordre de son époux, se tordait de douleur au pied de son crucifix (2). Et Catherine, fière de l'exploit, qu'en compagnie des Guises, elle avait su faire accomplir à son fils, écrit à Philippe II d'Espagne une longue lettre dans laquelle s'exhale sa reconnaissance vers Dieu, qui a donné à Charles « l'énergique moyen de se défayre de ses sugès rebelles à la Providence et

(1) Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 315.

(2) *Fragmens d'histoire et de littérature*, La Haye, 1706, chez Adrien Moetiens. 1 vol. in-12, p. 2. Anatole Claudin a démontré comment Larroque de Rouen était l'auteur de cet ouvrage anonyme, et comment il n'a jamais été édité à La Haye, mais à Rouen.

à leur maître souverain (1)». Cependant qu'une médaille commémorative du massacre était frappée et que Jacques Moysson faisait vibrer sa lyre :

Chante ton Roy et chante sa couronne !
Chante qu'il est de la Foy chevalier?
Chante qu'il est de l'Église pilier !
Chante de luy l'une et l'autre colonne !
Chante qu'il a une devise bonne !

Pour Piété et justice lier,
Rechante encor' de l'Ordre le colier,
Et le beau lys qui en France fleuronne.
Chante du Roy le tiltre Très-Chrestien,
Ses jeunes ans et son sceptre ancien.

Et chante encor sa Majesté sacrée,
Chante qu'il doit en ses mains empoigner
La pomme ronde et Monarque régner,
La terre étant aux Valoys consacrée (2).

Mais toutes ces louanges, toutes ces félicitations n'enlèvent pas dans l'âme de Charles IX l'angoisse profonde que le remords y a creusée.

(1) *Musée des Archives nationales*, K. 1530 — B. 34, n° 24. Négociations France-Espagne, et cat. n° 702.

(2) *Discours des présages et miracles advenus en la personne du Roy et parmy la France dès le commencement de son règne*, Par F. de Belleforest-Comingeois. Lyon, Michel Jove, 1568, p. 2.

Il est inquiet, taciturne, cherche en vain une réaction contre l'ennui dans des exercices violents qui ne lui donnent qu'épuisement et fatigue, et qu'aucun calme sommeil ne vient réparer. Durant des mois, il mène une vie des plus agitées, sans trouver un palliatif aux douleurs morales que son crime inutile a fait naître en lui.

Lorsque son frère, le duc d'Anjou, partit pour la Pologne; il l'accompagna jusqu'à Vitry, non pas pour lui faire honneur, mais pour mieux goûter le plaisir qu'il éprouvait en voyant un rival quitter définitivement son royaume. De retour à Paris, se sentant débarrassé d'une influence qu'il jugeait aussi néfaste à ses décisions que l'était celle de sa mère, Charles pensa goûter enfin quelque repos. Son espoir fut déçu...

Lamentablement il traîne son existence. Sa taille haute s'affaisse, et en dépit de ses vingt-quatre ans, il a toute l'apparence d'un vieillard. Ses épaules sont courbées, et son visage pâle a des rictus que la souffrance d'une phtisie fait naître par intervalles sur ses joues décharnées. Sa physionomie prend de temps en temps de farouches expressions qui inquiètent et effrayent même la reine-mère. La nuit, il croit voir appa-

raître des spectres. En des cauchemars effrayants il s'éveille brusquement, baigné de sueur, l'imagination frappée par des visions de sang, enten-

GABRIEL SIMEONI.
(*Gravure du temps.*)

dant des cris et des malédictions (1). Et, ainsi que le dit Voltaire:

> Dieu déployant sur lui sa vengeance sévère,
> Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.

Mais nul ne veut croire à l'action pure et simple du remords, jointe à l'excès des sports auxquels

(1) *L'Esprit de la Ligue ou histoire des troubles de France pendant les seize et dix-septième siècles*, t. II, p. 81. Cet ouvrage anonyme est dû à Pierre Anquetil, historien né à Paris en 1733, mort en 1808. (3 vol. in-12, publiés à Paris en 1767.)

se livre le jeune prince. Nul ne veut croire à la maladie qui rapidement stérilise cet organisme affaibli. En dehors de ces causes, les médecins s'obstinent à chercher l'origine du mal. Et comme ils ne trouvent rien, on conclut bientôt dans l'entourage royal que Charles IX est victime de sombres machinations. On parle de poison, de force occulte, de maléfices, dans lesquels les magiciens de la reine-mère pourraient bien jouer le rôle principal. Et, en peu de jours, la majeure partie de la cour et de la ville est convaincue que le roi succombe à un sortilège.

*
* *

Cependant, depuis le terrible massacre, on goûtait une paix qui, mieux qu'une franche agitation, laissait pressentir les troubles qui se préparaient dans l'ombre, et qu'un ensemble d'indices annonçaient comme étant proches de leur réalisation. Désunion entre la reine-mère et ses enfants, esprit de faction permanent chez les seigneurs de province, mécontentement sourd du peuple, brigandage ouvertement pratiqué sur les routes de France, transactions commerciales entravées, franchise, loyauté, foi jurée disparues

des consciences, et division des familles de par les luttes dogmatiques dont retentissaient les voûtes des temples et des églises. Partout la trahison, la perfidie, les désordres anarchistes, se manifestaient sous l'indifférence politique d'un prince en lutte avec lui-même et les siens, souffrant de ses peines, ennuyé de vivre, et ne soupçonnant même plus l'importance de son rôle social Son frère, le duc d'Alençon, esprit ardent, mais léger dans ses actions et avide de gloire, était surtout soucieux de satisfaire sa présomption et la jalousie qu'il ressentait contre Charles et contre le roi de Pologne. Il enviait le généralisme des armées qu'avait possédé le duc d'Anjou. Il enviait aussi le titre de lieutenant-général du royaume. Et, escomptant déjà la mort de Charles, il pensait, avec ces deux puissants emplois, empêcher le retour du roi de Pologne pour succéder à son frère sur le trône de France.

Ces idées, ces projets, lui étaient suggérés par des gens intéressés à troubler l'ordre monarchique, et dont l'intelligence était bien supérieure à celle d'un duc d'Alençon. C'était d'une part, tous les calvinistes survivant à l'hécatombe ; et de l'autre, le roi de Navarre, le prince de Condé, les Montmorency, leurs partisans, et quelques

penseurs écrivains et gens de robe : groupe formidable des *Malcontents* qui se dressaient en vengeurs-justiciers des égorgements pratiqués.

Heureux de pouvoir profiter de l'inaptitude royale et de remuer les haines sous l'égide d'un frère de roi, ce parti des *Malcontents* usa de l'influence qu'avaient sur le duc d'Alençon Joseph de Boniface, sieur de La Môle, et son ami le comte Annibal de Coconas, deux intrigants audacieux, galants baladins de cour, dont les maîtresses étaient pour le premier la reine Margot et pour le second la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise. Ces premiers jalons posés, les *Malcontents* commencèrent leur sape sournoise et recrutèrent promptement de nouveaux adhérents : bourgeois aisés, mercenaires sans enrôlement, et d'autres individualités de tous états, tel que l'alchimiste Grandry (1), prometteur magnifique qui devait changer en or pur tout le plomb destiné aux arquebusades, et fournir au

(1) Pierre de Grandry dit Granchamps, maître d'hôtel ordinaire du roi, était un gentilhomme calviniste qui avait réussi à s'enfuir de la cour lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Voir sur ce personnage les *Mémoires de Sully*, t. I, p. 55 et note 56. M. William Reysser possédait dans sa remarquable collection un manuscrit d'alchimie attribué à Grandry, et duquel j'ai extrait le très curieux dessin symbolique reproduit à la page 203 du présent volume.

parti des sommes bien supérieures à la dépense que nécessitaient les entreprises projetées.

C'est au sein de cette association que naquit le fameux complot dit des *jours gras*. Il s'agissait de tirer de la cour, qui depuis peu s'était installée à Saint-Germain-en-Laye, les princes de Navarre et de Condé qui y vivaient en un véritable esclavage sous l'étroite surveillance de la reine-mère, et de leur confier le commandement de certaines places fortes déjà garnies de troupes religionnaires. Mais les conjurés se hâtèrent trop et furent malhabiles dans l'exécution de leur plan. Catherine veillait. Elle sut tout ce qu'elle voulait savoir par l'aveu de La Môle qui pensait, en avouant, échapper aux poursuites royales. Il fut pourtant arrêté ainsi que son ami Coconas et gardé à vue au donjon de Vincennes pendant que les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient envoyés à la Bastille. Quant au prince de Condé, il s'échappa en compagnie de Thoré, se réfugia en son gouvernement de Picardie, et quelque temps après passa en Allemagne.

En hâte la cour était partie de Saint-Germain pour venir à Paris, puis au château de Vincennes. Dans une litière, par une nuit froide d'avril, à deux heures du matin, Charles IX fut

contraint de fuir en gémissant sous l'aiguillon de la maladie : *Du moins*, disait-il, *s'ils avoient attendu ma mort !*

Du château de Vincennes, Charles écrivit la lettre suivante à M. de la Valette, son lieutenant-général en Guyenne, lettre jusqu'alors inédite et qui résume parfaitement l'historique du complot :

« Monsieur de la Valette, on vous a cy-devant peu faire entendre ce qui sestoit passé contre moy et mon estat, a Sainct-Germain-en-Laye, depuis ces jours passez ; il sest descouvert encores icy une méchante et malheureuse affaire laquelle maiant esté confirmée par plusieurs divers advis, je faictz ranforcer mes gardes et aitres dedans lanclos de ce chasteau, ung corps de gardes de Suisses. Il avoit dès lors esté pris quelques personnes coulpables de ladicte entreprise, et depuis il n'en a esté prins encores d'autres, entre lesquelz sont la Molle et le conte de Coconnas, qui sont entre les mains des gens de ma court de parlement, pour leur estre faict leur procès, sestant ja par les interrogatoires que lon leur a peu faire et leurs confessions volontaires vérifiées, comme ilz ont voulu suborner mes frères, le duc d'Allançon et le roy de Navarre, hors d'aupres de moy, pour leur faire entreprendre

quelque chose au préiudice de mon auctorité et du repos de mon estat. Pour lequel effect, ilz avoient desposé des chevaux en certains endroicts et prins ung lieu ou ilz se debvoient rendre ; ayant bien à louer Dieu, de ce que par sa grace, leur mauvais desseing n'a esté exécuté et mesdicts frères, aiant congneu la malice et intention de ceux qui les ont ainsi malheureusement voullu déduire, mont déclaré tout ce quilz en estoient sceu, conforme a ce que dessus, espérans bien que par la confection du procès qui faire seroict faictz a ceux qui se trouvent au jourdhui prisonniers, il se poura descouvrir quelque chose davantage, de ce quoy tendoit le but de cette malheureuse entreprise ; cependant, je ne veux oublier à vous dire, que mon cousin le prince de Condé, aiant eu quelque fraieur, pour lui avoir esté donné à entendre que je fairois prisonniers mesdicts frères, est sorti d'Amiens, et cest retiré du costé des Ardennes ainsi que je lay entendu. Mais jespère que comme son partement a esté fondé sur ung faulx donné a entendre, quant il aura la vérité des choses connue, j'ai donné ordre le luy faire savoir, il s'en retournera audict Amiens, pour continuer a pourvoir aux affaires de son gouvernement, sclon la charge

que je lui en ay donné, et que je luy avois envoié expressément. Je vous ay bien voullu advertir de ce que dessuz aussi particullièrement affin que vous n'en davairez en peine sur les bruicts qui en pourroient courir. Et aussi affin, que vous ayez l'oeuil sur ce qui est de vostre charge, ne voullant néantmoins que pour cela, ceux de la nouvelle opinion ni autres, qui se contiendront paisiblement en icelle soient aucunement molestéz, ains contenus et conservés ainsi que je vous ay tousiours mandé estre mon intention. Priant le créateur, M. de la Vallette, vous avoir en sa saincte digne garde ; escript au bois de Vincennes, le 15 avril 1574.

« Charles (1). »

En même temps qu'il donnait ces ordres particuliers, Charles IX constituait une *Commission spéciale pour instruire d'urgence le procès criminel de La Môle, Coconas et leurs complices.*

(1) *Lectre du Roy à Monsieur de la Vallette, sur la conspiration de la Molle et Coconas.* Au-dessous de la signature de Charles IX, on lit : Fizes. Et sur le repli de la lettre : *Monsieur la Valette, Chevalier de mon ordre, Conseiller en mon privé Conseil, Cappitaine de cinquante hommes et mon Lieutenant-Général en Guienne.* Archives nationales ; *Registre des Arretz donnez contre aulcuns Princes, Seigneurs et aultres accusés de crime de lèze-Maiesté.* (U-785 — R° fol. 118, 119 et 120.)

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amis et féaux Conseillers en notre Conseil privé, le Premier Président en dite Cour du Parlement et plus ancien Président séant en la Chambre de la Tournelle de notre Court, salut.

« Désirant qu'il soit procédé en haulte diligence et par personnages recommandés de grande intégrité et prudhemmie, à la confection des procès criminels et extraordinaires contre tous ceux qui se trouveront chargés et coupables de la damnable, méprisante et malheureuse conspiration qui a été faicte à l'encontre de nostre personne et celle de la Reyne nostre très bonne Dame et Mère, contre les principaux Officiers de nostre couronne et généralement contre tout nostre estat et à l'entière ruine et subversion d'iceluy.

« Nous vous avons commis, ordonné et député, commissons, ordonnons et députons par ces présentes pour avec deux plus anciens Conseillers, tous de nostre dite Cour, l'un de la grande Chambre, l'autre de ladite Tournelles, vaquer en toute diligence et tous aultres affaires postposées et cessans, et sans aucune intermission ni discontinuation tant aux jours fériés que non fériés, et à toutes heures, à l'Instruction entière

desdits procès, nonobstant oppositions et appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

« Pour lesdits procès par vous instruits, et deux de vous en l'absence ou légitime empeschement de maladie des aultres, pourvu que l'un de vous Présidens susdit y assiste toujours, estre procédé aux jugements définitifs d'iceux par les deux Chambres assemblées.

« De ce faire nous avons donné et donnons plein pouvoir, puissante autorité, Commission et mandement extraordinaire par ces dites présentes mesures de faire saisir et arrêter toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, si de ce faict se trouveront chargées et soupçonnées, mandons et commandons à tous nos justiciers, Officiers et subjects que nous avons, en ce faisant, obéissent et entendent diligemment prestent et donnent confort, ayde et proviseurs à tous sergens et Commissaires, d'exécuter vos mandemens tous ainsi que s'ils étoient émanés de nous. Si donnons en mandemens à nos amez et féaux Conseillers les gens tenans nostre dite Cour du Parlement, que nos présentes lettres de commission ils facent enregistrer au greffe d'icelle nostre Cour et audicts conseillers par nous commis et députez pour

ladite instruction et jugement obéir et entendre par tous nos efforts en ce qui concernera le faict de ladite commission.

« Car tel est nostre plaisir. »

« CHARLES (1). »

L'instruction préliminaire du procès ne fut pas compliquée. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua également tous les détails de la conspiration, et cela sans même solliciter la grâce de ceux qui s'étaient aveuglément dévoués pour lui. Le roi de Navarre, qui connaissait bien ce faible caractère, ne s'y trompa pas. Le voyant un jour enfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : *C'est fait, notre homme dit tout* (2).

Henri de Navarre eut la fermeté de ne pas imiter le duc d'Alençon. Aux questions qui lui furent posées, il répondit en se défendant comme d'un déshonneur des aveux humiliants que l'on voulait tirer de lui, se rejetant fièrement sur les mauvais procédés pratiqués à son

(1) *Bibliothèque nationale.* Manuscrit fonds français ; collection Dupuy, vol. 590, fol. 21 et recto. *Document inédit.*

(2) *L'Esprit de la Ligue,* livre quatrième ; t. II, pp. 89 et suivantes.

égard, et se plaignant surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on l'obligeait à vivre. Enfin, il conclut que lors même il aurait effectivement cherché à s'enfuir, nul ne pouvait s'en plaindre, puisqu'il était traité en gêneur à la cour, et qu'en conséquence, il se sentait tout disposé à recommencer cette tentative d'évasion si l'on ne changeait d'allure à son adresse. Cette fermeté lui fit certes grand honneur, mais ne sauva pas ceux que l'on voulait sacrifier à titre d'exemple.

Le projet pur et simple de délivrer les princes protestants ne parut pas suffisant à Catherine. Elle sentit qu'on la trompait, et chercha dans la trame du complot les sources d'un attentat direct contre la personne du roi. C'est alors que l'affaire La Môle et Coconas, changeant de forme, devint un véritable procès de sorcellerie.

*
* *

Quelques jours avant la lettre de Charles à M. de la Vallette, Catherine de Médicis avait appris que La Môle portait au cou une amulette sur laquelle étaient gravés des signes cabalistiques. Pour l'esprit perspicace de la reine-mère

ce fut là une importante révélation. Immédiatement elle chargeait Lanssac d'écrire la lettre suivante au procureur-général, La Guesle :

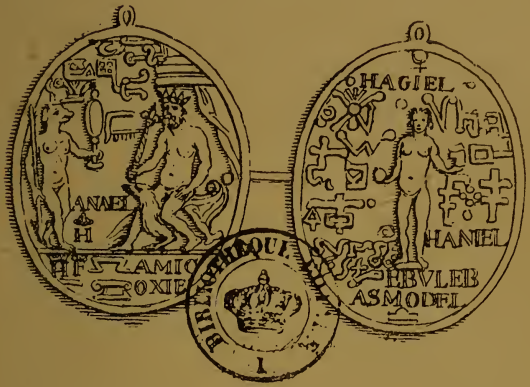

Médaille talismanique
de Catherine de Médicis.

« Monsieur,

« La Royne-Mère du Roy m'a commandé vous mander que vous donniez, s'il vous plaît, bon ordre que personne, quel qu'il soit, ne parle aulx prisonniers, mesmement à La Molle, si ce ne sont les juges ordonnéz pour faire leur procès, et qu'ayant entendu que le dict La Molle porte au col quelques chiffres ou caractères, et au doibt

des anneaulx, que vous les luy faciez hoster, voir ce que c'est et les garder ; aussi il avoit sur luy cinq ou six cens escuz et des bagues qui sont moyens pour tenter à corrompre les gardes ; parquoy il lui fault aussy hoster et faire bien garder tout, comme vous sçavez qu'il faut faire, qui est tout ce que je vous diray, sinon me recommander à vostre bonne grâce.

« Au boys de Vincennes, ceste vigille de Pasques, au soir. [10 avril 1574.]

« Vostre obéissant parfaict amy pour vous faire service.

« Lanssac (1). »

On procéda bientôt à une perquisition au domicile de La Môle. On y découvrit des livres de sorcellerie et une correspondance qui démontrait les relations de ce gentilhomme avec le premier magicien de la reine-mère, Cosme Ruggieri (2).

(1) Original conservé à la *Bibliothèque nationale* ; manuscrits, *fonds Dupuy*, n° 590, fol. 25.

(2) Cosme Ruggieri était le plus jeune des deux fils de Ruggieri-le-Vieux (*Vecchio Ruggier*), l'un des plus savants hommes du seizième siècle, et qui fut médecin de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, père de Catherine. Ruggieri-le-Vieux était tellement considéré à la cour des Médicis, que les ducs Laurent et Cosme acceptèrent d'être les parrains des deux fils du médecin; selon la coutume ils donnèrent

En outre, on y trouva plusieurs petites statuettes de cire vierge, dont deux offraient des détails plus particulièrement étranges : l'une était à moitié fondue ; l'autre avait une épingle plantée à l'emplacement figuré du cœur.

Cette découverte acheva de bouleverser les esprits : « Certains veulent que le Roi soit malade, écrit Alamanni au prince héritier de Toscane, et qu'on ait trouvé certaines images de

leurs prénons à leurs filleuls. Cosme Ruggieri eut comme principal maître son père. Ses études terminées, il vint en France à la suite de Catherine de Médicis. Au sein de la cour de Henri II, à côté de Nostradamus et de Régnier, il acquit promptement un grand renom par ses horoscopes, ses talismans, ses cérémonies magiques et surtout par ses envoûtements de haine et d'amour. Catherine, qui appréciait hautement la science de ce personnage, lui fit donner l'abbaye de Saint-Mahé en Basse-Bretagne, et c'est pour lui qu'elle fit construire, par Bullant, la colonne observatoire de l'Hôtel de Soissons, qui subsiste encore accolée à la Bourse de Commerce de Paris. Cosme possédait une maison dont M. Camille Piton a retrouvé l'acte de vente aux *Archives nationales* (S. 1090). Cet immeuble était situé *rue du Four à l'enseigne du Lyon noir*. Cosme accompagnait Catherine dans tous ses déplacements en des châteaux divers. A Chaumont-sur-Loire, par exemple, M. le Prince Amédée de Broglie a minutieusement conservé la chambre que l'astrologue soi-disant y occupait. Vergnaud-Romagnési et, plus tard, de la Saussaye, nous ont laissé quelques détails sur les études astrologiques de Catherine en compagnie de Cosme au château de Chambord (Blois, 1857 ; p. 55, 1 vol. in-8).

cire ; celles-ci consumées, la vie de Sa Majesté aurait fini. On dit aussi qu'on a beaucoup agi près de M. d'Alençon pour le décider à conspirer contre le Roi et à tuer quelques-uns de ses serviteurs et quelques Dames par voie de nécromancie, et Cosme en est inculpé pour une part, par les officiers ministres du Roi (1). »

Le lendemain, 27 avril, Dale, ambassadeur d'Angleterre, annonce aussi cet événement en une dépêche qu'il adresse à lord Burghley, ajoutant qu'indépendamment des figures de cire, on a trouvé « dans la chambre de La Môle, une étrange médaille pour quelque enchantement magique ou autre chose semblable (2) ».

Mis à la torture, on demanda à La Môle si ces statuettes ne représentaient pas le roi et si, par des manœuvres obscures de l'art magique, il n'avait pas conçu le désir de nuire à la santé de Charles IX. La Môle avoua qu'effectivement, sur les conseils de Cosme Ruggieri, il s'était livré aux pratiques occultes de l'envoûtement. Chaque soir, à la chaleur douce d'un foyer, il

(1) *Dépêche d'Alamanni au prince héritier de Toscane ;* 26 avril 1574. *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, t. III, p. 923 (*Traduction analytique inédite*).

(2) Calendars : 1572-1574, n° 1398 ; 27 avril 1574.

avait lentement fait fondre l'une de ces statuettes de cire, persuadé qu'au fur et à mesure qu'elle se consumait, l'existence de la personne ainsi représentée allait également en décroissance. Mais il refusa d'avouer que cette statuette représentait le roi.

En dépit de cette dernière négation, l'unanime conviction fut que Charles IX était envoûté. Aussi, Catherine n'hésita-t-elle pas. Sans ménagement, elle fit arrêter le modeleur des criminelles statuettes, Cosme Ruggieri, que peu de temps auparavant elle avait placé auprès du duc d'Alençon sous prétexte de donner à ce prince des leçons de langue italienne, mais en réalité pour la tenir au courant des menées du parti des *malcontents*.

Quelques jours après la Saint-Barthélemy, elle avait même questionné Cosme sur l'avenir qui était réservé au duc d'Alençon. C'est l'ambassadeur toscan, Petrucci, qui nous transmet ce questionnaire bizarre :

« La Reine-mère a parlé sur le fait des huguenots, écrit-il, avec M. Cosme Ruggieri en sa qualité d'astrologue. Il lui a répondu « que cela « a été fait au bénéfice plutôt d'un ami du Roi, « que du Roi lui-même ». Interrogé sur cet ami,

il dit : « Le Roi d'Espagne ». Et Sa Majesté ajouta : « Et de quelle façon ? » Puis, elle fit instance près de lui pour savoir quelle ressemblance il y avait entre ses fils. Il répondit « qu'entre le Roi et Monsieur il n'y avait aucune ressemblance; mais qu'il y en avait une certaine avec le duc d'Alençon, comme le savait bien Sa Majesté. » Et il insista sur son opinion : « qu'il n'y avait pas de ressemblance entre le Roi et Monsieur ». Enfin, elle a ordonné à l'astrologue d'étudier le genre de la grandeur du duc d'Alençon, d'où elle viendra et quand elle viendra (1).

L'astrologue avait donc trompé la confiance de la mère au profit du fils, en travaillant pour le parti des *malcontents*, et Catherine n'était pas femme à accepter impunément une telle trahison de l'un de ses pensionnaires intimes.

Cependant, prévenu en temps opportun, Cosme Rugierri avait pu s'enfuir et se réfugier chez Alamanni, ambassadeur du prince héritier de Toscane en France, qui, outre cette information, nous donne quelques détails sur les débuts de l'astrologue à la Cour de Catherine :

(1) *Dépêche de l'ambassadeur toscan Petrucci au prince héritier de Toscane;* Paris, 2 septembre 1572. (Même source que ci-dessus, t. III, pp. 835 et 836.)

« Il y a trois ans passés déjà (en 1571) (1), dit cet ambassadeur, qu'un certain Cosme Ruggieri, qui avait été déjà en France avec Domenico Bonsi, est venu ici avec M. Tommasso, son frère, s'établir très pauvre en cette Cour et, à cause du défaut de moyens au début, resta près du commandeur Pitrucci, mon prédécesseur (2) ; c'est par sa faveur, je crois, qu'il commença à se faire connaître pour un homme de haute intelligence et assez instruit, de sorte que M. Montmorin, premier Écuyer de la Reine Très-Chrétienne (3), fut satisfait de l'avoir près de lui pour enseigner la langue italienne aux pages de Sa Majesté.

« Il faisait profession, entr'autres choses, de connaître assez bien l'astrologie et surtout l'astrologie judiciaire, consistant à prédire l'avenir. De là quelques-uns ont conclu (quoique

(1) Cosme Ruggieri était certainement à la Cour de France bien avant cette date.

(2) Dans une dépêche datée du 27 août 1572, Petrucci, alors ambassadeur de Toscane en France, dit à Concini, secrétaire d'Etat du grand-duché de Toscane, que c'est à Cosme Ruggieri qu'il dut d'être protégé par la Reine-mère, contre le massacre de la Saint-Barthélemy. (Collection de documents inédits : *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, t. III, p. 810.)

(3) Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

faussement à mon avis) qu'il pratiquait aussi un peu de ce qui touche à la nécromancie. A cause de cela et des faveurs que lui ont faites Gian-Galeazzo, Frigoso et l'abbé Guadugni, il arriva, il y a peu de temps, dans un tel crédit près de la Reine mère du Roi, qu'en outre qu'il avait continuellement l'oreille de Sa Majesté et savait une infinité de choses de cette façon et d'autres, il fut choisi, il y a peu de mois, pour enseigner la langue Toscane au duc d'Alençon, ce dont il tirait de raisonnables profits.

« Cet homme avait, pendant ce temps, fait quelques amitiés françaises, dont la plus intime, la plus importante, était La Môle, très en faveur près dudit Seigneur-duc, et qui aujourd'hui est en prison. Mais, soit que ce fût sa destinée, soit qu'il l'eût mérité, il a paru bon à Sa Majesté (la reine-mère) il y a quatre jours (c'est-à-dire le 22 avril) de l'avoir [Cosme Ruggieri] en son pouvoir. Celui-ci, prévenu, partit de la Cour où il était, le XXII courant et s'en vint, non à Paris, mais dans les faubourgs hors Paris où est ma maison (1)... »

(1) Dépêche d'Alamanni au prince héritier de Toscane; Paris, 26 avril 1574. (Même source que ci-dessus; t. III, pp. 920 à 923 (*Traduction inédite*).

Alamanni le reçut donc chez lui sans rien soupçonner. Mais ayant été averti par l'un des capitaines chargés d'arrêter l'astrologue, l'ambassadeur toscan consentit à livrer le fugitif à cet officier. Cosme fut arrêté au sortir de chez Alamanni, celui-ci n'ayant pas voulu que l'arrestation eût lieu en son domicile.

Catherine de Médicis, apprenant les péripéties de cette arrestation, accusa l'ambassadeur toscan d'être complice de l'envoûteur. Alamanni se rendit sans retard à la Cour pour se justifier :

« Je dis, ajoute-t-il dans sa dépêche précitée, je dis que ce Cosme n'était pas connu de moi sinon depuis que j'étais en France, sachant à peine, bien qu'il fût Florentin, qui il était (1). »

Cette justification bien accueillie du Roi et de la reine-mère, Alamanni ne fut pas davantage inquiété.

Cosme Ruggieri aussitôt arrêté, Catherine donnait l'ordre à Lanssac d'aviser de cette arrestation le procureur général du parlement de Paris :

(1) Dépêche d'Alamanni précitée.

« Monsieur,

« La Royne-Mère du Roy m'a commandé vous escripre que le petit Cosme, négromancien que vous sçavez, a esté prins prisonnier et mis entre les mains du Presvost de l'Hostel qui a commandement de le vous amener affin de le faire diligemment et incontinent interroger, ouijr et très expressément examiner par Messieurs les Présidents premier et de Boinville, et surtout le faire interroger sur certaines ymaiges de cire qu'on dict qu'on a trouvées parmy les besongnes de la Molle ainsi qu'a dict le Lieutenant du Chevalier du Guet et dont ladicte dame Royne avoit commandé à M. de Bonneuil, filz de Monsieur le premier Président, d'en avertir mon dict sieur le premier Président, pour en sçavoir la vérité, dont Sa Majesté a grand désir de sçavoir des nouvelles. Si vous en sçavez, vous me ferez grand plaisir d'en mander par ce porteur. Et ce tant, je me recommande très affectueusement à vostre bonne grâce.

« Du boys de Vincennes ce vingt-deuxième d'Apvril 1574.

« Votre obéissant et parfaict amy à vous servir.

« Lanssac (1). »

Mais une chose que le duc d'Alençon n'avait pas avouée à sa mère, c'est que lui aussi possédait une amulette préparée par Cosme Ruggieri, et dont le port constant sur la poitrine devait favoriser l'exécution des projets que ce

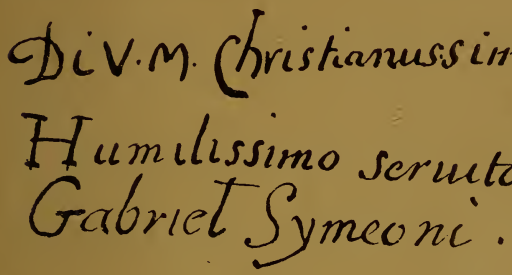

Signature de l'astrologue Gabriel Simeoni.
(*Man. B. N.*)

quatrième fils de Catherine avait conçu contre son frère. Pressé de questions, il finit par révéler à sa mère la possession de ce talisman. Cosme Ruggieri ne voulant rien dire, la reine-mère se servit de la découverte nouvelle qu'elle venait de faire en la personne du duc d'Alençon, pour obliger l'astrologue à entrer dans la voie des aveux. Voici ce qu'elle même écrivit à ce sujet au procureur général :

(1) Original conservé à la *Bibliothèque nationale*; manuscrit, *fonds Dupuy*, n° 590, fol. 26.

« Monsieur le Procureur

« A ce soir l'on me dit de vostre part que Cosme ne disoit rien ; c'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur luy, et que l'on m'a dict qu'il a faict une figure de cire à qui il a donné des coups par la teste, et que c'est contre le Roy, et que ladite figure a esté trouvée parmy les besongnes de la Molle ; aussy que où il logeait à Paris il a beaucoup de meschantes choses et de livres et aultres papiers ; je vous prie d'en advertir de ma part, de tout ce que dessus, le premier Président et le Président Hennequin, et me mander tout ce qu'il aura confessé, et si ladite figure s'est trouvée, et qu'au cas qu'elle soit faicte que je la voye.

« Du boys de Vincennes, le vingt-neuvième d'Apvril.

« Je suis,

« Caterine (1). »

Le même jour, à onze heures du soir, la reine-mère ayant recueilli quelques détails complé-

(1) Original conservé à la *Bibliothèque nationale* ; manuscrit, *fonds français*, n° 18452, fol. 1.

mentaires sur cette affaire, adressait à la Guesle les curieux détails que voici :

« Monsieur le Procureur,

« Je vous envoye ce porteur, qui est à moy, qui vous dira ce que le Lieutenant du Prévost de l'Hostel luy a dict, que Cosme luy dit, quand il le prit, et affin qu'il ne change je luy ay faict dire et je vous l'escris icy ; qui est que le dict Cosme incontinent quil fut pris, luy demanda si le Roy vomissoit et s'il saignoit encores ; et s'il avoit douleur de teste et comment il alloit de la Mole et qu'il l'aymeroit tant qu'il vivroit. Faictez luy tout dire, et envoyez quérir le dict Lieutenant et communiquéz la présente au premier Président et au Président Hennequin ; et que l'on sçache la vérité du mal du Roy, et que l'on luy fasse deffaire s'il a faict quelque enchantement pour faire aimer La Molle à mon fils d'Alençon, qu'il le deffasse.

« A onze heures du soir, ce vingt-neufiesme d'Apvril. Je suis,

« Caterine (1). »

(1) Original conservé à la *Bibliothèque nationale* ; manuscrit, *fonds français*, n° 18452, fol. 2.

*
* *

Ainsi le fait se précisait : Charles IX était envoûté. Il était la proie de ce que le docteur Johannès intitule *le crime des crimes*.

L'ENVOÛTEMENT ! Ce nom seul a quelque chose de terrifiant. C'est l'acte le plus sourd, le plus sombrement dangereux, le plus complexe de tous les actes de la magie noire. C'est la conquête d'une existence par une autre plus virile, plus magnétiquement forte. C'est la fixation, la concentration sur le *volt* de tous les principes vitaux de l'être qui doit mourir. C'est la mystérieuse personnification de l'ennemi en un grotesque modelage de cire vierge dans lequel entrent des cheveux, des rognures d'ongles, des excréments même, provenant de la personne désignée. C'est aussi le crapaud qui, d'après les goétiques rites a été préparé, élevé, nourri dans les conditions les plus favorables pour que la blessure qui sera faite à ce batracien, constitue réellement une source d'épuisement pour l'envoûté. C'est la pire des machinations où l'agonisant se sentant enserré dans des rets invisibles, assiste à sa propre extinction, sans lutte, sans défense, sans espoir.

Les distances ne comptent pas dans l'envoûtement; et à travers l'espace, le magicien noir réduit son adversaire à l'impuissance. Par des gestes autoritaires, par des vociférations, par des imprécations brutales, par des appels aux forces infernales semeuses de discordes, l'envoûteur assassine lâchement dans les ténèbres(1).

On comprend alors tout ce qu'une telle pratique devait avoir d'affolant pour les imaginations du XVI[e] siècle. Et si quelque sentiment maternel existait encore dans le cœur de Cathe-

(1) Sur les théories diverses de l'*envoûtement* voir : Les curieuses et savantes études de M. de Rochas d'Aiglun; le livre fort intéressant de Jules Bois sur le *Satanisme et la Magie*; la brochure du docteur Papus intitulée *Peut-on envoûter*? (1893) et à laquelle, en 1904, Marius Decrespe répondit par sa lettre ouverte où il démontre que l'*On peut envoûter* et où il explique le *mécanisme de l'envoûtement*. Voir aussi l'*Envoûtement expérimental* de Porte du Trait des Ages, brochure publiée en 1904 ; l'*Étude sur l'envoûtement* publiée en 1906 par J. Phaneg, et les *Envoûtements d'amour* du docteur J. Regnault. En ce qui me concerne, j'ai assisté, alors que je collaborais à la revue *les Forces Mentales* en 1907, aux troublantes expériences d'envoûtement exécutées par C. R. Sadler, expériences basées sur celles de M. de Rochas et qui démontrèrent péremptoirement la possibilité de ces criminelles actions occultes, que les lois modernes reconnaîtront et puniront certainement un jour, tout comme elles inquiétèrent les juristes de jadis. Il est bien entendu que je ne parle que de l'envoûtement basé sur le sommeil hypnotique, le seul qui, scientifiquement, a été expliqué et prouvé.

rine, on conçoit toute l'inquiétude qui put naître en elle devant les statuettes de Cosme Ruggieri, personnifiant son fils. On devine toute la frayeur qui dut la saisir, elle qui, quelques années auparavant, avait chargé ce même nécromant d'envoûter les Condé, Coligny et d'Andelot, pour détruire sous le souffle magique ces trois existences qui la gênaient.

*
* *

Également mis à la torture, Coconas ne craignit pas d'affirmer les relations étroites que son ami La Môle entretenait avec Cosme Ruggieri. Jean Le Laboureur nous a laissé des extraits de l'interrogatoire subi par les accusés. Voici quelques réponses de Coconas :

« Interrogé que c'est de l'image de cire, a dit qu'il n'en sçait rien et que Cosme et La Môle s'entretiennent comme les doigts de la main.

« Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caractères contre le Roy, a dit que non, et qu'il en parloit en bas à un capitaine de ceste ville qui luy a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de La Môle et avoit demandé au dit capitaine s'ils avoient rompu une grosse

bague comme le doigt, et que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là.

« Il dit encore que quant à attenter à la personne du Roy, il n'en entendit jamais parler.

« Interrogé s'il sçavoit autre chose de la figure de cire, a dit que non et que s'il y a homme qui en sache quelque chose c'est Cosme (1). »

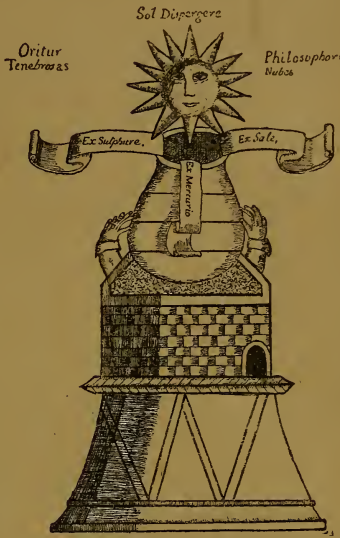

FIGURE ALCHIMIQUE TIRÉE DU GRIMOIRE DE PIERRE GRANDRY.

Cependant, l'état du roi empirait. Le charme n'était pas conjuré ; et une note anonyme de l'époque nous décrit le piteux état de Charles IX qui agonisait :

(1) LE LABOUREUR, *Addition à de Castelnau*, t. II, p. 408, PIERRE BAYLE, t. II, p. 981 aux remarques *A* et *E*. Voir aussi MÉZERAY, *Abrégé chronologique*, t. V, p. 180.

« Le Roy, dit ce document, par l'indisposition de sa personne et longueur de maladie, est réduit en telle maigreur et foiblesse qu'il n'a plus que la peau et les os, et les jambes et cuisses si amoindries et atténuées qu'il ne se peust soustenir; mercredy dernier se trouva tant failly de haleine et paroles à l'occasion du flux de sang par la bouche, qu'on en attendoit plus la mort que la vie, mais depuis sa saignée s'est mieux trouvé. Vray est que hier la nuit il fut plus esmu que de coustume et n'entroit-on point dans sa chambre; mais, le soleil se haussant, la Royne y vint et y entrèrent assez de gens, mesmement les prestres qui y firent le service où se trouva la Royne sa mère (1). »

Les débats marchèrent promptement. Cosme Ruggieri subit également la torture ; et bien qu'il fût le principal inculpé dans la partie sorcellerie du procès, il fut assez adroit pour s'en tirer relativement avec avantage. Pendant que La Môle et Coconas étaient condamnés à la peine capitale, pendant que l'alchimiste Grandry voyait pendre son secrétaire et que lui-même peu de jours après était arrêté avec d'autres gen-

(1) *Record office : Stade papers France*, anonyme et sans date.

tilshommes (1), Cosme Ruggieri était simplement envoyé aux galères.

Le 30 avril 1574, la chambre des Tournelles clôturait cette singulière affaire en rendant l'arrêt suivant, publié ici pour la première fois :

« Veu par la Cour, les chambres et Tournelle assemblées le procès criminel et extraordinaire faict pour raison de la conspiration et conjuracion faicte contre l'estat du Roy en son Royaume, a la requeste du procureur général du Roy, allencontre de Joseph de Bonnifaice, sieur de la Molle, prisonnier es prisons de la conciergerie du pallais a Paris; conclusions dudit procureur général, où, et interrogé par ladicte cour plusieurs jours, icelluy de la Molle, sur les cas, crimes et délicts a lui imposez et tout considéré: il sera dit, que la cour a déclaré et déclare ledit Bonnifaice, attainct et convaincu de crime de lèze-Majesté; et pour la réparation dicelle la condemné a estre decapité sur ung eschaffault, qui sera dressé en la place de grève, son corps mis en quatre quartiers, qui seront attachéz à quatre pottances, qui seront mises hors les quatre principalles portes de ceste ville. Et sa teste, mise sur ung pot-

(1) Alamanni, dépêche au prince héritier de Toscane, 25 avril 1574; source précitée.

teau qui sera planté en ladicte place de grève; et déclaré tous et chacuns les biens dudict de la Molle enquis et confisquéz au Roy. Et néanmoins, auparavant ladicte exécution, ladicte Cour a ordonné que ledit Bonniface, sera mis en torture et question, pour savoir par sa bouche, ceux qui sont participans de ladicte conspiration et conjuration.

« Mesme arrest a esté donné contre Amieral de Coconnas.

« Iceux arrèstz, ont esté prononcéz et exécutéz le XXV^e^ jour d'Avril 1574 (1). »

Cet arrêt fut exécuté à la lettre. En montant à l'échafaud, Coconas prononça la conclusion que l'on pouvait tirer de cette affaire : « Messieurs, dit-il aux courtisans témoins de l'exécution, vous voyez que les petits sont pris et que les grands demeurent, eux qui ont fait la faute (2). »

La nuit venue, Madame de Nevers et sa compagne la reine Margot, vinrent en place de Grève avec leurs serviteurs, et enlevèrent les têtes des deux suppliciés, fichées sur deux poteaux. Puis,

(1) *Arrest donné contre La Molle et Coconnas, criminelz de lèze Maiesté, le XXV^e^ d'avril* 1574. Archives nationales : *Registre des Arretz donnez contre aulcuns Princes, etc.* (U. 785. R, fol. 118, 119 et 120). *Document inédit.*

(2) *L'Esprit de la Ligue* : livre quatrième, t. II, p. 91.

dans leurs carrosses, elles firent transporter ces restes chez elles, pour donner à leurs amants une sépulture digne des heures agréables qu'elles avaient pu vivre au contact de ces lèvres blémies. Mais avant de les livrer à la terre, dans la chapelle Saint-Martin à Montmartre (1), elles voulurent picturalement en perpétuer le souvenir tragique. En un tableau étrangement impressionnant, récemment signalé par un chercheur dans une collection particulière d'Auvergne, les traits fins et sévères de La Môle aux cheveux noirs plaqués sur les tempes, et la carnation splendidement blonde de Coconas, furent fixés par un artiste anonyme. Posées sur un plat d'argent à godrons, la tête de La Môle à droite et celle de Coconas à gauche, éternellement se regardent dans la mort (2).

*
* *

Cette double exécution sembla verser un peu de calme dans l'âme de Charles IX. A la cour, les partisans du roi et de la reine-mère consi-

(1) *Le Divorce satyrique, ou les amours de la reyne Marguerite*, pp. 197 et 198.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 décembre 1908, pp. 878 et 879, article signé : Cz.

dérèrent que le sortilège étant ainsi détruit, tout danger mortel était désormais éloigné de la personne royale. Le chroniqueur anonyme déjà cité nous donne quelques détails, dignes d'attention, sur l'épilogue de ce drame :

« Depuis qu'il a entendu l'exécution de Coconas, dit cet observateur, le Roy a meilleur visage que devant, disant qu'il esperoit tant vivre qu'il verroit la fin de ces conspirateurs contre lesquels il se montra fort ennemy et demandant fort la vengeance. M^r le duc d'Alençon, entendant l'estat du procès de la Môle et du conte de Coconas, supplia le Roy de leur pardonner, ou à tous moyens leur remettre la mort, publique et ignominieuse ; il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère et à genoux la supplia, puisqu'il a receu tant d'honneur que d'estre son filz, qu'elle luy fasse ceste faveur et prière envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice publique et que, s'il est possible, elle obtienne du Roy leur rémission. En parlant, cette dame obtint du Roy le supplice secret, comme aucuns disent, et que l'on escriproit au parlement pour surseoir l'exécution ; mais le porteur des lettres arrivant à Paris trouva la porte Saint-Antoine fermée, et cependant l'exécution du supplice fut telle-

ment avancée qu'en un moment ils furent tous deux exécutés, ce que l'on dict avoir esté faict par l'avertissement d'un parfumeur milanois nommé René qui vint raconter le cas au premier Président, comme il estoit passé en court, disant davantage que la Reine-mère avoit obtenu leur rémission, qui fut cause de les faires sortir plus tost de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charette et incontinent qu'arrivèrent en Grève de les faire exécuter sans faire les proclamations accoustumées. La mesme après-disner, furent constitués prisonniers deux astrologiens, faisant profession de la judiciaire, l'ung Italien nommé messire Novio, pensionnaire de la Reine-mère, et l'aultre François nommé La Brosse, demeurant ès-faubourg Saint-Germain-des-Prés, et ont esté confrontés à ung Italien nommé Cosme, natif de Florence, aussy pensionnaire de la Reine-mère, auquel a esté rasé tout le poil. Le conte Charles de Mansfeld, qui naguères avoit espousé la fille aisnée du mareschal de Brissac, s'est trouvé coupable de cette entreprise et s'est retiré doucement au Luxembourg et a esté poursuivi jusqu'en Lorraine. Depuis que M^r le Duc entendit l'exécution de La Mole, il en prist tel deuil qu'il en est tombé

malade, gardant le lit et la chambre où peu de gens ont entré, ne cessant de soupirer et de pleurer, regrettant sa condition et sa fortune (1). »

Messire Novio et François Labrosse, ces deux confrères de Cosme Ruggieri en astrologie, ne restèrent pas longtemps sous les verrous ; le 24 mai, Alamanni nous annonce leur libération en ces termes :

« Les astrologues, qui avaient été tous faits prisonniers, ont été relâchés, excepté Cosme qui a été condamné pour neuf ans aux galères, à cause de certaines figures faites pour La Môle comme talismans d'amour. Mais comme il a été trouvé innocent de ce dont il était accusé contre le service du Roi, je crois qu'il n'ira pas étant passablement soutenu par ses amis (2). »

Un autre document inédit nous apprend qu'environ trois semaines après l'exécution de La Môle et de Coconas, le procureur royal ordonna une nouvelle série d'arrestations dans laquelle nous trouvons l'alchimiste Grandry et plusieurs autres gentilshommes calvinistes :

(1) *Record Office. Stade papers, France.* Note anonyme de l'époque reproduite dans *le Seizième Siècle et les Valois*, pp. 389 et 390, par La Ferrière.

(2) Alamanni, dépêche adressée au prince héritier de Toscane, 24 mai 1574 (*source précitée*).

« Veu par la Court, la grand chambre et Tournelle assemblés, le procès criminel faict à la requeste du procureur général du Roy pour raison de la conspiracion faicte contre l'Estat du Roy et son royaulme, conclusions dudict Procureur général, et tout considéré, ladicte Court a ordonné que les seigneurs de Thore, Demiers, viconte de Thurenne, le seigneur de Grandry dict Grandchamp (1), les appelez Lanocle l'aisné, Lanocle le jeune, Montagu le jeune, le cappitaine Luynes, Tourtay père, le seigneur de La Vergne, le cappitaine Beauchamps, Ponttrain cy-devant advocat et à présent de robe courte, Bournonville qui est à présent au service de Thore, ung nommé Lainet Pierre par cy-devant Trésorier de la cause, le seigneur de Châteaubrandeau, son frère bastard, un nommé Mathare solliciteur de la dame de Chaulsné, les nommez Ferrailles, Duvau, demourant à Meillant en Auvergne,

(1) Pierre de Grandry dit Grandchamp, subit deux interrogatoires : le premier le 14 avril 1574, l'autre le 27 du même mois. Au cours du premier interrogatoire, un sieur de Brinon qui ne figure pas sur la liste dressée dans l'arrêt royal sus-cité, fut confronté avec Pierre de Grandry. Le détail de ces interrogatoires et confrontation, est contenu dans les *Archives curieuses*, 1re série, t. VIII, pp. 168, 170, 198 ; et le procès-verbal de *la question appliquée* à La Môle le 30 avril, p. 208.

Horne, Denville qui est mareschal de la compaignye du seingneur de Meru, et ung nommé Hercules seront prins au corps et amenez prisonniers es prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, pour estre adroit, et s'ilz ne peuvent estre pruis, seront ajournez à troys briefs jours à son de trompe ou cry public en ladicte Court, leurs biens saisiz et dimissoires y estabiiz jusques à ce qu'ilz ayent obéy.

« Et sera l'exécution de ce présent arrest, faicte par vertu de l'extraict d'icelluy par le premier des huissiers de ladicte Court ou sergent Royal, sur ce requis. Faict en Parlement ce vingt-et-unième jour de may, l'an 1574.

« Collacion est faicte.

« Moelorz (1). »

* * *

On a vu que Cosme Ruggieri avait été condamné aux galères. Mais si l'on en croit de Thou et Mézeray, la reine-mère ne pouvait ainsi se passer de son astrologue, et elle s'empressa de

(1) *Bibliothèque nationale.* Manuscrit, fonds français, collection Dupuy, t. 590, fol. 23 et recto. Extrait des registres du parlement, copie authentique sur parchemin. *Document inédit.*

le faire revenir à la cour ainsi que l'avait prévu Alamanni : « La reyne-mère, dit Mézeray, fort crédule en matière de devins et de sorciers, l'en tira quelque tems après pour s'en servir (1). »

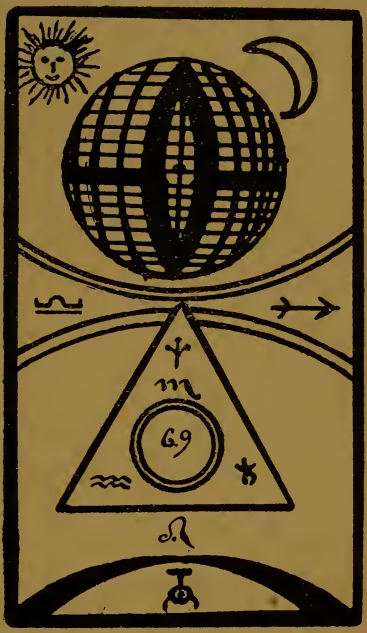

Talisman astrologique dressé par Cosme Ruggieri.

D'après Jean le Laboureur, Catherine aurait au contraire voulu voir pendre Cosme ; voici en quels termes s'exprime à ce sujet le panégyriste de la reine de Pologne : « S'il est vrai que Cosme, dit-il, débita des charmes, il en garda un fort bon contre la corde, et qui luy réussit de Florentin à Floren-

(1) Mézeray, *Abrégé chronologique*, t. V, p. 180, année 1574.

tine. Catherine de Médicis le vouloit pendre et il ne voulut pas. Et toute la satisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la chaisne où il n'eut autre peine que du voyage de Marseille. Il y fit des amis qui obligèrent le capitaine de sa galère à le loger chez luy, et jamais sa maison ne fut si fréquentée pour sa considération que pour celle de cet illustre forçat, qui en fit une académie de mathématiques et d'astrologie judiciaire et qui avait un garde qui sembloit plus luy estre donné par honneur que pour l'observer et pour empêcher qu'il n'échappast (1). »

Cosme Ruggieri revint donc à la cour auprès de Catherine, où il continua ses fonctions de conseiller occulte. Mais son rôle maintenant est très effacé. C'est à peine si, en 1580, Sarucini, ambassadeur toscan à la cour de France, nous signale au passage l'attachement que l'envoûteur continue de pratiquer à l'adresse de l'ancien duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou en 1576 :

« Un certain Cosme Ruggieri, écrit cet ambassadeur, qui en d'autres temps a essuyé en ce pays beaucoup de bourrasques à cause de l'attachement absolu qu'il a toujours porté à Mon-

(1) Jean Le Laboureur, *Addition à Castelneau*, t. II, p. 408, et Pierre Bayle, t. II, p. 982. Édition de 1697.

sieur, se trouve aujourd'hui passablement en faveur près de Son Altesse, toutefois après M. de Mende (1). » Et en conclusion Sarucini ajoute que Cosme est un « homme perspicace, très mêlé aux affaires intimes du prince (2) ».

Pendant tout le règne de Henri III, on le voit peu paraître. Ce Roi, qui était cependant, comme sa mère, très avide de merveilleux, semble ne pas avoir accordé sa protection à l'astrologue florentin ; aucun document, à notre connaissance du moins, n'en fait authentiquement mention. Mais avec Henri IV il y eut encore des heures de confiance royale pour le favori de Catherine. Il est vrai qu'il connut aussi les ennuis renouvelés d'une accusation de tentative d'envoûtement sur la personne de Henri IV, au château de Nantes.

C'est en 1597 qu'un certain familier rapporta au roi que Cosme Ruggieri, dans le cabinet particulier qui lui servait à la fois et de laboratoire et d'atelier de peinture, s'enfermait tous les soirs à des heures bien déterminées, pour piquer à

(1 et 2) Regnaud de Beaune, alors évêque de Mende, et plus tard évêque de Bourges. (*Dépêche de Sarucini au grand duc de Toscane;* Paris, 3 janvier 1580. *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, t. IV, pp. 279 et 280. *Traduction inédite* de M. Léon Marlet.)

coups d'aiguille, une image de cire fabriquée à l'effigie de Henri IV. L'envoûtement de Charles IX était encore dans toutes les mémoires de l'entourage royal, et il n'en fallut pas davantage pour affoler à nouveau les courtisans. Sur l'ordre de Henri IV, Cosme Ruggieri fut arrêté, pendant que le président de Thou et Charles Turcant étaient chargés d'instruire cette affaire de sorcellerie (1).

Interrogé, Cosme se défendit avec habileté. Il rappela les événements de 1574 et déclara aux juges que les soupçons de magie, dont plusieurs personnages l'avaient chargé, reposaient uniquement sur la science astrologique avec laquelle il avait certes prédit beaucoup d'événements tous survenus selon ses calculs, mais que l'astrologie ne constituait nullement une science diabolique. Il ajouta que, d'ailleurs, depuis qu'il était abbé de Saint-Mahé, il ne s'occupait plus d'astrologie, ni de sciences magiques. Enfin, il insista tout particulièrement sur ce qu'après la Saint-Barthélemy, la reine-mère lui ayant demandé l'horoscope du prince de Condé et du

(1) De Thou, *Mémoires*. Livre VI, pp. 671 et 672. Voir aussi *Panthéon littéraire*, Paris, Desrez, 1836, pour l'édition de ces mémoires, et Pierre Bayle, t. II, p. 983.

roi de Navarre, il avait sauvé ces deux princes en déclarant à Catherine que, suivant ses pronostics, aucun trouble n'était à redouter de ces deux personnages, assurant que cette réponse seule les préserva des dangers de mort qui les menaçaient sûrement à cette époque. Il chargea même, dit-il, François de la Noue d'assurer secrètement le roi de Navarre et le prince de Condé de son affection, et de leur transmettre cette réponse faite pour eux à la reine-mère. Cosme Ruggieri conclut de ces déclarations « qu'un si grand service rendu jadis à Sa Majesté démontrait suffisamment la fausseté des accusations portées contre lui ».

De Thou présenta cette défense à Henri IV qui répondit « qu'en effet, il se souvenait parfaitement de tous ces détails, et qu'au surplus il se confiait à la Providence et ne craignait rien de ces sortes de maléfices ou charmes, bons tout au plus à effrayer des femmelettes ou enfants ». Henri IV ordonna aussitôt de cesser le procès et de mettre immédiatement Cosme Ruggieri en liberté. De Thou ajoute que certaines dames nobles avaient déjà sollicité la grâce de l'astrologue auprès du roi, et que ces sollicitations reposaient sur de grandes obliga-

tions amoureuses qu'elles avaient à ce Florentin.

Peu de temps après cette affaire, Cosme Ruggieri obtint une pension d'historiographe. Mais à partir de 1603 il se retira en son abbaye de Saint-Mahé où il rédigea annuellement des almanachs et calendriers sous les noms de *Jean Querberus*, *Vanerus* et du *Pèlerin pleureux de Savoie*. Ces almanachs, qui étaient publiés à Paris, chez Claude de Montr'œil (1), sont aujour-

(1) Je dois à l'amicale obligeance de Camille Piton la découverte à la *Bibliothèque nationale* de deux exemplaires des almanachs de Cosme Ruggieri, curieux documents qui n'ont jusqu'alors jamais été signalés aux chercheurs amateurs de sciences occultes, et dont voici les titres et cotes de classement :

1° « Discours et pronostication très ample, sur la grande conjonction qui s'est faicte des deux plus haultes planettes, le vingt-quatrième de décembre dernier 1603, et des éclipses de l'an passé dont évènemens viennent en cette année 1604, an bissextil. Avec très-amples prédictions sur les mois pour toute ceste année, faictes en latin par le très-excellent mathématicien Jean Querberus, alleman-médecin et mathématicien de l'empereur, et réduict aux méridians de France, avec l'almanach et calendrier. A Paris, pour Claude de Montr'œil, marchand-libraire tenant sa boutique à la Cour du Palais, au nom de Jésus. 1604. Avec privilège du roy. » (*Bibliothèque nationale*, Réserve-p. V = 89 ; brochure in-8 de 32 pages.) »

2° « Almanach et pronostication pour l'an de grâce bissextil *Mil six cent quatre*, composé par Jean Querberus, Allemand-médecin et mathématicien de l'empereur. A Paris, pour Claude de Montr'œil, marchand-libraire tenant sa bou-

d'hui introuvables. Ils contiennent des prédictions bizarres, des observations astrologiques et astronomiques, et notamment des vers et maximes diverses tirés d'auteurs latins.

Cependant bien qu'éloigné de la cour de Henri IV, Cosme Ruggieri ne cessait d'être en relations suivies avec le roi. En 1608, à Fontainebleau, venait au monde le troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, Jean-Baptiste-Gaston d'Orléans, duc d'Anjou; et Henri IV demandait à Cosme Ruggieri le thème de nativité de ce nouvel héritier, ainsi qu'une consultation personnelle sur la situation du royaume au moment de cette naissance. A cette demande, Cosme répondit par l'horoscope suivant, publié ici pour la première fois :

« Sire

« J'ai différé jusques à présent à vous envoyer la nativité de Monseigneur vostre fils le duc d'Anjou, parce que le meslange des constellations et aspects y est telle que j'y voy la nécessité de plus d'une foys supputer, estudier, consi-

tique en la Cour du Palais au nom de Jésus. 1604. Avec privilège du roy. » (*Bibliothèque nationale*, Réserve-p. V = 90 ; brochure n-8 de 16 pages.)

dérer et digérer meurement le tout et en considérations des astres et configurations cy-bas remarquées (1), j'en fais le jugement qui s'ensuit :

« Qu'il vivera fort longtemps et par le moins jusques à soixante et quinze ans (2), sauves les calamités universelles desquelles aussi à sa naissance le contreguardera biaucoup. Il est vray que jusques à six ans, à cause qu'il aura le sang autrement plus chaud qu'à son petit eâge n'est ordinaire, il ne sera que très bien faict que de le faire encor vivre en n'échauffant le sang. Au reste, selon les astres, il sera d'une moyenne et fort belle stature de corps, assez biau, et de bonne grâce, un peu brusque en visage, mais néant-moyens de belle majesté outre qu'il sera naturellement doué de belles et grasieuses manières, aura les yeux grands et noirs, les cheveux antièrement frizés; la complession sera normale et blanche, et sera l'eâge subject aux gouttes, mais en aultres choses très sain et de robuste complession.

(1) Voir page 113 du présent volume la figure horoscopique accompagnant ce texte.

(2) Gaston d'Orléans mourut à Blois en 1660. Il n'était donc âgé que de *cinquante-deux ans*.

« Sera de naturel fort soigneux, ingénieux, versé en beaucoup de belles choses, amateur des lettres et sciences, de naturel doux, bien gai comme ay dit, et aura la joye belle et un peu brusque, sera gran rémunérateur des serviteurs, très grand capitaine et d'exact jugement et conseil en la guerre et aimé universellement de touts; fort libéral et habile pour conserver ses serviteurs et amis. Aymera bien les armes mais avec consentement de l'estat auquel il sera fort affectionné et sera fort aisé toujours et commode en faict de richesses, lesquelles outre celles qui viendront par nature, acquerra avec les armes et par mariagge.

« Les concours des astres lui promettent quelques dominations souveraines et non loing de la France.

« Sera marié à une princesse veuve, ou attendra longtemps avant que de se marier, et ainsi plein de raisonnable eage épousera une folle. Au reste, sera extrêmement paillard et adonné au changement ou nature d'amour, et y sera fort heureux estant beau, grand, mâsle et libéral en ses plaisirs aussi.

« Aura grand quantité d'enfants masles et femelles. L'un desquels sera si très heureux et aux

armes et à tout, que à grand peine y en aura-t-il autre pareil de son vivant (1).

« Sera très riche d'amis et serviteurs. Fera quelques voyages conduisant armées or de l'Estat, mais non pas loing. Voilà pour son regard. Quant à ce qu'il promet touchant Vostre Majesté et le règne, c'est que vous serez biaucoup recherché et des voysins et de plus éloignés d'amytiés, de considérations et dignes, mais par ce que nous avons pu supputer contrère tant à sa nativité que en nostre révolution de non contents que de celui qui vient, Sire, outre ce que je vous ay dit en nostre révolution que les Francks seront plus cours avec les Anglais et Flamands qu'avec les Espagnols, parce que les ecclésiastiques sont aussi compris ces soubs constellations.

« Vostre Majesté doist avec sa prudence accoustumée et soin, particulier, considérer et pondérer ce que nous sera proposé de leur part, car il y aura beaucoup de finesse et de soubptilité en leur proposition une partye desquelles seront originères d'estrangers ou provenant

(1) Gaston d'Orléans a laissé *quatre* filles et *un* garçon mort à l'âge de deux ans. Ainsi la prédiction de Cosme Ruggieri n'eut aucune valeur de réalisation.

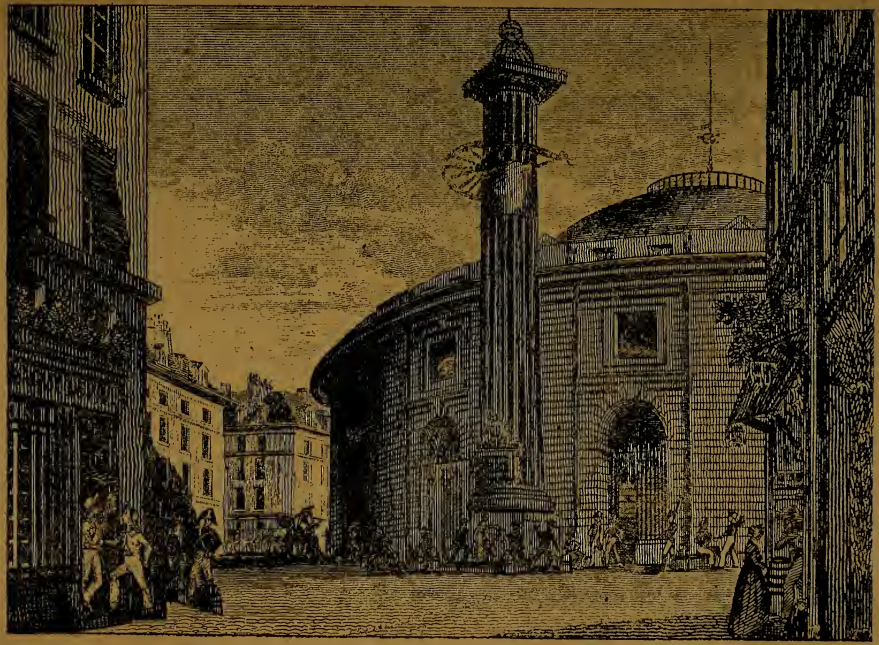

Colonne observatoire de l'Hotel de la Reine et la halle aux blés en 1830.

d'humeurs espagnolles dont ce royaulme n'est encor net.

« Au mesmement aussi ceste nativité est l'heur de vos plaisirs mais plus avec jeunesse puérile qu'avec aultres, car comme vous ay je dit plusieurs foys, il y a quelque menée de femmes entièrement contraire au bien et repos de l'Estat. Je croy aussi par ceste nativité que bien tost nous aurons quelque nouvelle amour qui vous fera oublier ou cesser toute ancienne affection come nous désirerions en la révolution de cest an. C'est l'endroit où je prye très humblement le Créateur, Sire, de donner heureuse fin à vos magnanimes désirs.

« De Saint-Mahé le huitième d'Octobre 1608,

« Très humble et très dévotieux vallet.

« Cosme de Rogier (1). »

En 1615 l'ancien astrologue de Catherine reparut à la cour où il devait finir ses jours. « La vieillesse, les gouttes et la gravelle, dit le *Mercure François*, l'ayant réduit à deux jours près de la mort, ses amis lui conseillèrent de penser à

(1) Bibliothèque nationale : *Horoscope de Gaston d'Orléans* par Cosme Ruggieri. (Manuscrit de la collection Dupuy : vol. 590, fol. 280.) (*Document inédit.*)

Dieu, et firent venir le Curé de la paroisse Saint-Médard qu'il ne voulut voir. On luy mena des capucins; il se moqua d'eux. Et comme on luy eut représenté de se mettre en bon estat pour pouvoir obtenir la grâce de Dieu et craindre le jugement dernier : *Fols que vous estes,* leur dit-il, *allez, il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu que les Roys et Princes qui seuls nous peuvent advencer et faire du bien; j'ai vescu en cette créance, et en cette créance je veux mourir* (1). Les capucins, ajoute le père Garasse, n'oublyèrent ny douceur de paroles, ny rigueur de menaces pour le remettre en bon chemin; mais ce fut en vain, car dès lors il alla toujours proférant de plus en plus de très horribles blasphèmes, comme Lucilio sur le bûcher, jusques à ce qu'enfin il finit sa malheureuse vie comme Judas. »

Cette profession d'athéisme, au moment suprême, excita l'indignation du peuple et surtout celle du clergé qui décida que la sépulture en terre sainte serait refusée au corps de Ruggieri. Le maréchal d'Ancre Concini, dont la femme

(1) *Mercure François*, t. IV, p. 46, et la *Doctrine curieuse* du P. Garasse, pp. 156 et 157.

Léonora Galigaï avait eu des rapports de sorcellerie avec Ruggieri, intervint auprès de l'Évêque de Paris pour que l'astrologue-envoûteur fût inhumé en terre consacrée. Mais cette démarche fut inutile; l'Évêque persista dans sa décision, et le cadavre de Cosme fut traîné sur la claie, puis jeté à la voirie (1).

Parlant de la science occulte de ce personnage, le *Mercure François* ne manque pas de faire allusion au célèbre drame d'envoûtement de Charles IX : « Cosme Ruggieri, dit le rédacteur de cette publication, promettoit des images pour charmer les cœurs d'amour ou de haine. Les unes pour rendre les femmes amoureuses de ceux qui les recherchoient, et les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit en prononçant leurs noms et en invoquant certains démons. Ce malheureux roula jusques en l'an *M. DCIV* en ce métier infâme, tout Abbé qu'il estoit, servant aux passions desréglées de tous les courtisans desbauchez (2). »

(1) Hayem, *Maréchal d'Ancre*, Paris, 1910, in-8, p. 97, citation faite d'après les Mémoires de Richelieu, éd. Michaud, t. I, p. 98.

(2) *Mercure François*, t. IV, p. 47. Voir aussi le continuateur de de Thou, t. VIII, p. 537, et Pierre Bayle, t. II, p. 987, note E.

La mort de Cosme Ruggieri donna naissance, environ quinze jours après cet événement, à l'édition d'un petit livre ayant pour titre : *Histoire espouvantable de deux magiciens estranglez par le Diable, la semaine dernière.* Le *Mercure François* déjà cité, nous explique dans les termes suivants, quels sont les *deux magiciens* que mentionne le titre de ce curieux ouvrage anonyme :

« Le premier de ces deux Magiciens, dit cette feuille, estoit ce renommé affronteur César, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de son temps pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouver des thrésors, et puis s'est moqué d'eux. On le faisoit estrangler par son Diable, et toutefois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Et le second est cet Abbé de Saint-Mahé. »

Ainsi finit le grand conseiller occulte de Catherine de Médicis. Plus diplomate que magiste, plus adroit que savant, Cosme Ruggieri, en dehors de ses almanachs, n'a laissé aucun ouvrage d'observations astrologiques ou d'études esotériques (1).

(1) Parmi les pensionnaires de Catherine de Médicis, A. Jal a signalé dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1095, un peintre italien du nom de Roger de

Ruggieri ou de Rugery. Dans les comptes des *Bâtiments de la Reine* pour l'année 1581, on trouve ce personnage inscrit pour une somme de 400 *écus* dont voici le détail d'ordonnancement royal : « A Me Roger de Rugery, painctre ordinaire de la Dame Catherine de Médicis, le somme de 400 escuz, sur et tant moings des ouvraiges faits de paincture sur thoille que aultrement, sculture et tournemens de festons de lyerre, or, clinquant et aultres, que pour les façons et estoffes de deux cheriots, et d'une façon de nue, le tout faict et attourné de cette sorte et manière tant de la dicte paincture que sculture qu'il a promis et commencé faire pour la dicte Majesté pour l'aornement d'une grande salle de forme ovalle, contenant seize thoises de longueur et dix-huit thoises et demie de large. » (*Archives nationales*, K. K. 124, fol. 325.)

Dans les comptes de la *Trésorerie de la Reine*, pour l'année 1585, Roger de Ruggieri est encore signalé comme peintre de Mlle de Gondy : « Roger de Rogery, painctre de feu Mademoiselle de Gondy, 1 livre, 2 sols tournois. Il ne sera icy payé d'autant qu'il est assigné ailleurs. » (*Archives nationales*, K. K. 115, fol. 35.)

Enfin dans la liste des *Pensionnaires du roi Henri III*, cet artiste figure en qualité de gouverneur des jardins royaux, comme successeur du Primatice décédé en 1570 : « Roger de Rugeri, peinctre de Sadicte Majesté à Fontainebleau, garde et gouverneur du grand jardin de Fontainebleau, en lieu et place de Primadicy (Francesco Primaticcio, dit le Primatice), pour sa vieille pension : IIIIe L et le IIe L d'augmentation, VIe L. » (*Bibliothèque nationale.* Manuscrit de la *collection Dupuy* n° 852, année 1577.) Ce Roger de Ruggieri était-il parent de l'astrologue-envoûteur ? Il est permis de le supposer ; mais pas plus que Jal, en dépit de mes recherches dans les archives françaises et italiennes, je n'ai pu en découvrir la certitude. Cependant, les dates des ordonnancements précités nous autorisent à croire que ce peintre était certainement venu de Florence à la cour de France, sous le patronage de Cosme Ruggieri. Jal a découvert que

ce Roger de Ruggieri avait une fille, laquelle épousa, le 5 juin de l'année 1596, *Anthoine de Tabouret, jardinier du grand jardin de Fontainebleau.* C'est de ce mariage que naquit Gabrielle de Tabouret femme du célèbre peintre Claude de Hoey mort à Fontainebleau en 1660. Je profite de cette citation pour remercier très chaleureusement M. Mario Soria de Florence et le docteur Antonio Riva de Milan, qui m'ont tous deux particulièrement aidé dans mes recherches en Italie, sur Cosme Ruggieri.

CHAPITRE VII

L'ORACLE DE LA TÊTE SANGLANTE ET LA MORT DE CHARLES IX

Après l'exécution de La Môle et de Coconas, si les troubles physiques et moraux de Charles IX subirent une trêve, elle fut de bien courte durée. Une rechute avec une phase nouvelle se manifestèrent bientôt dans la santé royale ; et, comme pour la première atteinte, les médecins ne purent expliquer les effrayants symptômes de cette maladie.

La reine-mère fut à nouveau tourmentée par la prévision des conséquences graves qui pouvaient suivre la mort de Charles et compromettre son autorité, comme elle avait été un instant compromise à la mort de François II. Elle

n'ignorait pas qu'elle pouvait tout perdre avec un nouveau règne ; et c'est vraiment bien peu connaître Catherine de Médicis que de l'accuser d'avoir agi contre ses propres intérêts en provoquant par le poison (1), sur la personne de son fils, la maladie qui devait emporter celui-ci. Au contraire, dès qu'elle vit Charles IX en proie à une nouvelle crise, elle multiplia ses attentions maternelles, consulta ses astrologues après les médecins ; et comme l'état du malade empirait de jour en jour, l'un de ses conseillers nécromants lui proposa de pratiquer en dernier espoir, la plus inouïe des opérations divinatoires : la *céphalomantie* (2), ou la divination par une tête

(1) « *Légende de Dom Claude de Guise, abbé de Cluny*, contenant ses faits et gestes depuis sa nativité jusqu'à la mort du cardinal de Lorraine, et des moyens tenus pour faire mourir le roy Charles IX. » La meilleure édition de ce rare ouvrage est celle de 1581 (sans indication du lieu d'impression), publiée par Gilbert Regnault, seigneur de Vaux, qui en a écrit l'épître dédicatoire et fait à ce livre de nombreuses et curieuses additions. (1 vol. in-8.)

(2) Pierre de l'Ancre, célèbre démonographe bordelais du seizième siècle, nous apprend que la *Céphalomantie* se pratiquait aussi parfois à l'aide d'une tête d'animal, notamment une tête d'âne « rostie, dit cet auteur, sur des charbons ardens, avec quelques paroles prononcées dessus. Si les maschoires de cette teste d'asne se mouvoient sur la demande du magicien qui la luy adressoit, on en tiroit des inductions plus ou moins raisonnables. Ceste divination

humaine récemment tranchée dans des conditions stipulées par les rituels de haute magie.

C'est Jean Bodin, le savant jurisconsulte et démonographe angevin, mort en 1596, qui le premier s'est fait le rapporteur de cette horrible scène satanique (1). Mais un document anonyme du temps, récemment découvert par M. William Reysser, nous donne de plus amples détails sur ce singulier oracle (2). Pourtant, comme en dehors de ces narrations démonologiques, aucune pièce d'archives diplomatiques ne mentionne, à notre connaissance, ce crime de sorcellerie royale, il est permis de faire quelques réserves sur son authenticité : quoiqu'il en soit, la bonne foi ordinaire de Jean Bodin, que vient confirmer ce document italien contemporain de l'événement, nous paraît être une autorisation

estoit fort usitée chez les Allemands juifs ». (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons. Paris, Nicola* Luon, 1612; un vol. in-4.)

(1) Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers*, Paris 1596, un vol. in-4, p. 169.

(2) *Della communicazione terrestre con i spettri e i demonii.* Manuscrit italien de la fin du *seizième siècle,* composé de 132 feuillets. Outre certaines formules magiques, des études sur la nécromancie et l'astrologie, l'*Oracle de la tête sanglante* y occupe les feuillets 52 à 61 inclusivement. (*Extrait résumé et traduction inédits.*)

suffisante, pour reproduire ce récit avec une originalité de détails jusqu'alors inédits. Voici donc comment il fut procédé à cette infernale cérémonie.

La reine-mère, d'accord avec son fils, ayant accepté la consultation magique, il fut décidé que l'on achèterait ou que l'on volerait dans les faubourgs de la capitale un enfant juif du sexe masculin, beau de visage et *innocent de mœurs*. L'enfant trouvé, âgé de six à huit ans, fut amené au château de Vincennes où la cour résidait alors. On le confia à un aumônier du palais qui, en secret, le prépara à la première communion. Et après bien des hésitations, basées sur certains signes célestes dont l'opérateur attendait l'apparition qui ne se manifestait pas, on fixa définitivement l'occulte séance au 28 mai 1574, à minuit.

*
* *

Dans l'une des neuf tours qui entouraient le château féodal, *celle située du côté du village de Vincennes*, dit le chroniqueur anonyme, et qui depuis a toujours été désignée jusqu'à notre époque sous le sinistre nom de *Tour du*

Diable (1), était installé le laboratoire d'un magicien noir, ancien moine jacobin apostat, sur le nom duquel les documents restent muets. Péniblement, Charles IX, en compagnie de sa mère et de deux affidés intimes, avait quitté sa chambre de malade pour se rendre dans cette sorte de temple dédié au culte démoniaque.

Au milieu des classiques appareils d'alchimie et d'astronomie, un autel avait été dressé pour y célébrer une messe à la *Mater Tenebrarum* lugubre madone que les cabalistes nous présentent avec « un visage enveloppé d'un triple voile de crêpe, qui cependant n'obstrue pas la flamboyante lumière de désespérance qui sans cesse s'échappe de ses yeux infernaux. »

Cette *Notre-Dame-des-Ténèbres*, a dit Quin-

(1) « C'est une construction trapue qui a environ 35 mètres de haut sur 20 mètres de large. Trois étages de baies ogivales, éclairent la façade au-dessus d'un porche voûté. Entre celui-ci et les fenêtres du premier étage, au-dessus de l'écusson royal gardé par deux anges, s'enfoncent cinq niches veuves de leurs statues, ordonnance sobre et puissante qui n'est certes pas sans beauté. » (*L'Ile de France*, article D'Émile Sedeyn, p. 257). Ce magnifique ouvrage a été publié sous la direction de M. Octave Beauchamp, auquel je dois l'obligeante communication du cliché représentant la *Tour du Diable*, p. 253 du présent volume.

cey (1), défie Dieu. Elle est la mère des démences et la conseillère des suicides. Profondes sont les racines de son pouvoir ; mais heureusement petite est la nation sur laquelle elle règne tous les matins et tous les soirs, à midi comme à minuit, à l'heure du flux comme à l'heure du reflux, appesantissant sa main sur la tête de ceux dont la nature a été bouleversée de fond en comble par des convulsions intérieures :

Toi qu'on implore pour les crimes,
Que supplient à l'heure livide
Ceux qui se tuent dans leur péché
Et ceux qui signèrent le pacte,
Ceux dont l'*Autre* a déjà pris l'âme...
Sombre espoir des désespérés,
Notre-Dame-des-Messes-Noires,
Notre-Dame-des-Réprouvés !... (2)

Tout habillé de blanc, l'enfant fut introduit et l'office satanique commença. Sur l'autel étaient disposés quatre flambeaux, aux quatre coins de cette table rituélique recouverte d'une draperie

(1) Arvède Barine, *Poètes et Névrosés*. Étude sur Thomas de Quincey, p. 151.

(2) Les *Litanies de Notre-Dame-des-Ténèbres*, par Édouard d'Hooghe ; verset 4.

sombre, brodée du grand pentagramme de Salomon. Un calice de métal noir, plein de sang coagulé sur lequel flottait une hostie blanche, un plateau d'argent contenant une grande hostie noire, et une petite fiole de verre pleine d'un liquide rouge rubis, constituaient les principaux accessoires nécessaires à cette messe effroyable.

A l'aide de la baguette magique, le magicien revêtu du costume spécial aux évocations de goétie, traça trois cercles autour de l'autel. Il parcourut à trois reprises cet ensemble concentrique, en prononçant des paroles sacramentelles qu'il rythmait sur ses pas comptés. Et, s'arrêtant brusquement face à l'autel, il sortit de sa robe un poignard dont la lame était tranchante et la garde en forme de croix.

D'un coup sec, il planta cette arme sur l'autel, entre le calice et le plateau d'argent. Puis, ouvrant un grimoire, il récita la huitième strophe du psaume à la *Mater Tenebrarum*. Ayant achevé cette prière, il cria, à pleine voix, par trois fois, l'appel suprême à la vierge des anathèmes : AIRAM ! AIRAM ! AIRAM !... (1)

(1) *Airam* est le nom latin de la vierge écrit à l'envers : *Maria* = AIRAM. Cet anagramme démoniaque est considéré

Subitement, les lumières s'éteignirent ; et le nécromant ayant répandu à terre le contenu de la fiole de verre, l'atmosphère du laboratoire s'emplit d'une phosphorescence pareille à la clarté lunaire.

Tremblant, l'enfant sanglotait, ne comprenant rien à ces choses, mais sentant bien que le rôle qu'il allait jouer dans cette scène ne serait certes pas le moindre. Affalé dans un fauteuil, près de la reine-mère, Charles IX, stupide et pitoyable, écoutait et voyait, sans rien dire, cette célébration de mystères. Mais il était déjà séparé de la vie, tant son regard semblait perdu par avance dans l'au-delà de ce milieu lugubrement infernal.

*
* *

Cependant, l'instant solennel de la conjuration était arrivé. Renversant une croix, l'officiant piétina cet emblème chrétien en prononçant des menaces, des blasphèmes et des malédictions à l'adresse du Christ. Puis il consacra par de nouvelles prières cabalistiques les deux hosties mé-

par les cabalistes allemands du seizième siècle, comme le plus grave et le plus efficace des appels conjurateurs.

créantes. Délicatement, le petit juif tendit ses lèvres blémies vers l'hostie blanche que lui présenta le moine-sorcier...

Aussitôt la communion terminée, l'officiant empoigna l'enfant qui criait, le coucha brutalement sur l'autel et, s'emparant du poignard rituel, d'un seul coup, trancha la gorge de l'innocente victime... Les petites mains s'agitèrent... Lourdement le corps décapité roula sur le sol, laissant échapper par la blessure béante un ruisseau de sang qui entoura bientôt l'autel. Prenant la tête toute palpitante encore, le magicien la plaça sur la grande hostie noire qui couvrait le fond de la patère d'argent...

Deux des cierges furent rallumés. Arrachant plusieurs pages à son grimoire, le magicien les brûla à la flamme de l'un des flambeaux. Puis il aspergea de sang la croix renversée, disposa le plat contenant la tête au milieu des deux lumières, et prononça l'invocation finale d'après le *Tétragammaton* traditionnel : *Corbeau noir !... Corbeau noir !* (1)..., invitant ainsi le démon à proclamer l'oracle par la bouche de l'enfant mort. Comme il avait été convenu que le roi poserait

(1) Pierre de l'Ancre déjà cité et *Curiosités des Sciences Occultes*, par P.-L. Jacob, p. 309.

lui-même la question sur le sujet qui l'intéressait, Charles IX demanda secrètement au génie des ténèbres ce qu'il désirait obtenir, n'osant confier à personne sa pensée.

Alors, assurent les documents, une voix faible et lointaine, une voix étrange, à peine humaine, se fit entendre comme sortant de cette pauvre petite tête de martyre. Et deux mots seulement parvinrent aux oreilles du consultant, deux mots latins énigmatiques : *Vim patior*, « j'y suis forcé », dit la tête morte.

*
* *

Que signifiait cette réponse brève ? Cela voulait-il dire, comme l'a prétendu un auteur, que le suppôt des enfers refusait désormais sa protection à la reine-mère et aux siens ? Quoi qu'il en soit, il paraît qu'aussitôt que Charles IX entendit ces deux mots, un tressaillement convulsif s'empara de lui. Puis il s'évanouit dans son fauteuil. Lorsqu'il reprit connaissance, ses dents claquèrent, ses membres se raidirent et, d'une voix rauque, il cria, éperdu : « Éloignez cette tête !... Éloignez cette tête !... »

On éloigna la tête sanglante ; en hâte, on trans-

porta le misérable roi dans sa chambre à coucher. Une fièvre ardente vint l'envahir au cours de la nuit, en même temps qu'un horrible délire pendant lequel il ne cessa de répéter, durant trente-six heures environ, la même phrase qui exprimait tout l'effroi qu'il avait éprouvé devant le crime inutile du sorcier de sa mère : « Éloignez cette tête !... Éloignez cette tête !... »

Ceux qui n'étaient pas dans la confidence du sacrifice magique, pensèrent que Charles IX était poursuivi par le remords de la Saint-Barthélemy, et notamment que le fantôme de l'amiral Gaspard de Coligny le tourmentait sans merci. D'autres crurent que ce cerveau malade revivait la scène d'exécution de La Môle et de Coconas. Mais personne ne soupçonna la véritable cause de cette agonie agitée, dans l'affreux drame dont la *Tour du Diable* a gardé jusqu'à ce jour le secret (1).

(1) Indépendamment du livre de Jean Bodin et du manuscrit italien précités, voir : Eliphas Lévy : *Dogme et rituel de la Haute-Magie*, t. II, pp. 235 et 236; *Les Messes noires* : par les docteurs Cauffeynon et Jal, pp. 90 à 92; Colin de Plancy : *Dictionnaire infernal*, p. 657, et *Le véritable trésor des Sciences magiques*, d'Alphonse Gallais, p. 43, qui contient une gravure des plus fantaisistes représentant, sans aucun commentaire, cette scène satanique.

Enfin, au milieu « de douleurs les plus aiguës et tout baigné dans son sang (1) », dit Sully, Charles IX mourut le jour de la Pentecôte, 30 mai 1574. Il n'avait pas encore vingt-cinq ans.

(1) *Mémoires de Sully*, t. I, p. 83.

CHAPITRE VIII

AUTRES FORMES DE LA SUPERSTITION DE CATHERINE ET INFLUENCE DE L'OCCULTISME SUR L'ESPRIT DE SES FILS.

La croyance de Catherine de Médicis aux mystères occultes et aux influences heureuses de certains objets sur la destinée humaine, se manifestait encore par des affections bizarres et le port de talismans étranges. Outre des baladins pour sa distraction, elle avait à son service des nains et naines telles que la Turque, la More et la Jacquette, êtres difformes et niais qu'elle aimait, parce que leur présence était réputée pour l'éloignement des maladies et l'assurance d'une longue vie en faveur de ceux qui les possédaient (1).

(1) *Archives nationales*, K-K, 138; années 1553 et 1559; K-K, 125 et 130.

Pour Catherine, le principal de ces fétiches humains, c'était La Jardinière, bouffon femelle qui est qualifié de *folle en pied* dès 1556 dans les comptes de la reine. Si à la Turque et à la More, Catherine n'accordait que *quelques écus pour aller à la foire de Saint-Germain*, elle ne savait rien refuser à La Jardinière. A cette créature d'un idiotisme stupide, elle donne des *souliers à double semelle*, *des robes en menu-vair* (1), une place d'honneur à toutes les fêtes de la Cour, et nomme la Dame Charlotte Mareille gouvernante de ce grotesque personnage. De plus, elle mariera La Jardinière à l'un de ses nains, Auguste Romanesque, autre idiot qui porte dague et épée. De ce mariage, Catherine signera le contrat en compagnie de Mme de Sauves et de ses deux valets de chambre, les Dumoustier, dont l'un, remplissant également les fonctions de peintre royal, nous a laissé un croquis de cette cérémonie nuptiale (2).

Jamais Catherine ne se déplace sans La Jardinière, son perroquet et sa guenon, ce dernier

(1) *Archives nationales*, K-K, 127; année 1560, 17 juillet. Voir aussi le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de A. Jal, p. 77.

(2) *Bibliothèque nationale, cabinet des estampes* et Henri Bouchot (ouv. cité antér.), p. 148.

animal tout autant aimé que la folle, et *dont la main velue porte bonheur* (1). En plus de La Jardinière et de ces animaux, elle a des petits chiens dressés et deux fous qui lui viennent de Pologne : le grand Polacre et le petit Polacron, dont le gouverneur est M. de Bezon, futé bonhomme, malicieux et rieur, sorte de gnôme que surveille un moinillon de même taille dénommé *nonneton* ou le *petit nonnain*. Tout un monde de lavandières, de laquais, de précepteurs est attaché à ces fantoches vivants. Une femme ne fait que blanchir leur linge de poupées, des valets les servent à table en grand cérémonial, des apothicaires les purgent, des prêtres les sermonnent et s'ils se confessent, Catherine leur donne quelques sols de récompense (2).

Pour obtenir des talismans aux vertus extraordinaires, elle écrit à Gabriel Simeoni et au Milanais Cardan; elle s'attache les magiciens La Brosse et Régnier, ainsi que Madame de

(1) *Archives nationales*, K-K, 138 et A. Canel, *Recherches historiques sur les Fous des rois de France*, p. 138. Voir aussi Ch. Leber, *Extraits des comptes de l'espargne depuis François Ier jusqu'à Louis XIII; gages, pensions, gratifications des médecins, historiographes, gardes du cabinet des livre, écrivains, confesseurs, astrologues, fous et folles des rois et Reynes*, etc. »

(2) *Archives nationales*, K-K, 138, et Henri Bouchot, p. 149.

Castellane, pythonisse célèbre pour l'efficacité de ses sacrifices infernaux et ses divers modes de divinations magiques (1). Alors, elle porte des bagues ornées de caractères cabalistiques, des amulettes orientales, des scapulaires confectionnés d'après les rituels de haute magie, et des cornes de licornes.

« Elle avait grande confiance dans la magie, dit Garinet, et elle portait sur son estomac *une peau d'enfant égorgé!* semée de figures, de lettres et de caractères. Elle s'imaginait que cette peau la garantissait de toute entreprise criminelle dirigée contre elle (2). »

Un autre talisman de Catherine, dont la traduction n'a jamais été faite, nous a été transmis par l'abbé Fauvel. Dans une note anonyme ornée de la gravure ici reproduite (p. 187), et conservée à la *Bibliothèque nationale,* on trouve la description suivante de cette étrange médaille:

« Cette princesse (Catherine) le portoit toujours sur elle. Il étoit de la façon et fabrique

(1) Destigny de Caen (ouvrage inachevé ant. cité), p. 200. Pour l'astrologue La Brosse, voir *L'Estoile*, édition Lemerre, 1896, p. 94 du t. VI et pp. 223 et 402 du t. X.

(2) Jules Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 153 (Paris, 1 vol. in-8, édition de 1818), et Henri Bouchot, p. 148.

du sieur Regnier, fameux mathématicien qui passait pour Magicien, et en qui elle avoit beaucoup de confiance...

« On prétend aussy que la vertu de ce *Talisman* étoit pour gouverner souverainement et connoître l'advenir, et qu'il étoit composé de sang humain, de sang de bouc et de plusieurs sortes de métaux fondus ensemble sous quelques constellations particulières qui avoient rapport à la nativité de cette princesse.

« L'original de ce *Talisman*, qui fut trouvé et cassé après sa mort arrivée à Blois le 5e de janvier 1589, âgée de 70 ans, est à présent conservé au cabinet de l'abbé Fauvel qui l'a fait ainsy graver et copier très fidèlement (1). »

Selon le *Journal des Choses mémorables*, au cours de l'année 1577, à l'apparition d'une

(1) Note et gravure ajoutées au *Discours merveilleux* déjà cité et attribué à Henry Estienne, selon Barbier et Castelnau, t. I, p. 287. *Bibliothèque nationale*, L. b, 34 : 827 = B). Jusqu'à ce jour, les bibliographes étaient d'accord pour considérer cet ouvrage comme un vulgaire pamphlet d'une valeur historique toute relative. Mais les récentes études de M. Léon Marlet sur ce livre, prouvent qu'au contraire, le *Discours merveilleux* d'Henri Estienne doit être considéré comme un document important pour l'histoire du seizième siècle, l'exactitude de chacun des faits qui y sont relatés, ayant été minutieusement vérifiée par le savant bibliothécaire du Sénat.

comète, Catherine fut envahie par la peur de mourir : « Quand la comète menaçante épandit dans le ciel son audacieuse chevelure présageant des maux futurs, la reine apeurée, consciente de sa vie coupable, crut que le destin réclamait sa tête abhorrée. Que crains-tu, O Reine ?... Si elle nous menace d'un malheur, c'est la longueur de ta vie, et non sa brièveté qu'il nous faut craindre (1)!... »

C'est peut-être à ce moment-là que, très inquiète de sa destinée, la reine-mère remit à M. de Mesme un second médaillon talismanique, dans les circonstances et avec les recommandations ci-après décrites :

« Les princes qui ne consultent que leur passion dominante de régner, dit un curieux document, sacrifient tout pour y parvenir... Catherine de Médicis fut pareillement possédée de cette criminelle passion tout le cours de sa vie, témoin ce que nous allons raconter et que l'on avoit pris tant soin de nous cacher jusqu'à ce jour...

« François II étant mort, Catherine de Médicis parvint à la régence pendant la minorité de

(1) *Journal des choses mémorables*, etc., chap. I, p. 25. (Traduction inédite.)

Charles, son second fils, par le moyen de brigues et des artifices dont elle se servit. Cependant, les guerres civiles qui l'accablèrent d'affaires, de chagrins et d'inquiétudes, et qui la réduisirent au point de se voir contrainte d'abandonner au prince de Condé le maniement des affaires du royaume, luy firent bientôt concevoir que la couronne est un fardeau bien accablant pour une femme.

« Au milieu de ses déplaisirs, elle se retira dans son cabinet pour s'abandonner entièrement à la solitude pendant quelques jours, et ne voulut qu'aucun de sa cour l'approchât... Finalement, elle fit appeler M. de Mesme, homme de robbe pour qui elle avoit une estime particulière, comme l'un des plus zélés à son service, par les preuves signalées qu'il luy en avoit donné en plusieurs occasions.

« Cette Princesse luy confia alors une boëte d'acier bien fermée à clef et luy dit que la guerre civile luy donnoit de fort mauvais présages de sa destinée et qu'elle avoit jugé à propos de luy remettre entre les mains ce sacré dépôt qui étoit le plus riche trésor qu'elle eût dans ce monde, avec ordre de ne l'ouvrir jamais, ni de la donner à personne, à moins que ce ne fut

par son commandement signé de sa main, et engagea M. de Mesme à faire serment qu'il luy tiendroit parole sous peine d'encourir sa haine et son indignation.

« Cette reine étant morte sans retirer la boëte des mains de M. de Mesme, et celui-ci étant pareillement décédé après Catherine de Médicis, les héritiers de M. de Mesme la gardèrent (la boëte) longtemps dans leur famille sans l'ouvrir. Cependant, le temps, qui fait oublier toutes choses, rendit les enfants de M. de Mesme assez curieux pour l'ouvrir, dans la pensée d'y trouver un trésor inestimable. La boëte étant ouverte, on trouva une chose qui fait horreur. C'étoit une médaille de cuivre ovale, en forme de bouclier ou de rondache semblable à celles que les anciens Romains consacroient à leurs faux Dieux.

« La gravure de cette médaille représentoit Catherine de Médicis étant à genoux en forme de suppliante, faisant offrande au *Démon* qui était peint sur un thrône relevé avec des traits les plus affreux et les plus horribles que l'on puisse imaginer. Cette princesse avait à ses côtés ses trois fils : Charles, Henri et le duc d'Alençon, avec cette devise : *Soit, pourvu que je règne !* »

« L'on voit encore cette même médaille aujourd'hui dans la maison de Mesme, dont est sorti M. le comte d'Avaux cy-devant ambassadeur en Hollande. Les curieux qui voudront être renseignés des circonstances de cette histoire secrète, les pouront apprendre de la propre bouche de ce ministre (1). »

*
* *

Élevés et éduqués dans ces principes, il n'est pas surprenant de voir Charles IX et Henri III partager ces étranges croyances. Dès 1564, on vit Catherine de Médicis livrer son fils Charles aux astrologues et magiciens. Cette année-là, elle le conduisit à Salon-de-Craux, chez le célèbre Nostradamus qui devait établir son thème de nativité. Charles avait entière confiance dans la science du savant de Salon. Ne le connaissant pas, lorsqu'il arriva aux portes de la ville, en compagnie de sa mère, Charles demanda aux consuls venus pour le recevoir, si le grand Mi-

(1) *L'Art d'assassiner les rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV et à Jacques II.* Londres, 1696, chez Thomas Fulher; 1 vol. in-12 (pp. 173 à 177 inclusivement). *Bibliothèque nationale*, n° 1632.

chel de Nostredame était parmi eux. On le lui présenta aussitôt et, donnant la main à l'astrologue, Charles exigea de l'avoir à ses côtés durant tout le parcours des portes de la ville aux appartements du château qui lui avaient été préparés (1).

« Pour que Votre Majesté voit combien on est léger ici, écrit l'ambassadeur d'Espagne à son maître, au sujet de cette visite des souverains français au célèbre devin, — je dirai que la reine, quand elle a passé par le lieu où vit Nostradame, l'a fait appeler et lui a assigné deux cents écus de gages. Elle lui ordonna de tirer l'horoscope du roi et celui de la reine. Comme c'est l'homme le plus malicieux du monde, et il ne dit jamais que chose qui plaise à qui que ce soit, il résolut dans les dits deux horoscopes de flatter le roi et la reine, de sorte qu'ils lui ordonnèrent de suivre leur cour, lui assignant un plus

(1) C'est exactement le 17 octobre de l'année 1564 que Charles IX et Catherine allèrent visiter Nostradamus. *Journal du voyage de Charles IX à travers la France*, 1564-1565, par Abel Jouan, publié en 1566 et réimprimé dans les *Pièces fugitives sur l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais et Ménard (Paris, 1759, 3 vol. in-4) ; t. I, 2e partie, pp. 11 et 12. Voir aussi, la *Vie de Michel Nostradamus*, Paris, 1789, p. 72, et l'*Histoire et chronique de Provence*, par César de Nostradamus, pp. 801 et 802.

grand traitement jusqu'à ce qu'ils se séparèrent de lui et le laissèrent à Arles. La reine m'a dit aujourd'hui, comme je lui disais que j'espérais qu'avec l'aide de Dieu que de l'entrevue (future entrevue de Bayonne) sortirait un grand bien pour la chrétienté : « Savez-vous, dit-elle, que « Nostradame m'a affirmé qu'en l'année soixante-« six (1566), une paix générale régnerait sur le « monde et que le royaume de France serait très « tranquille et que la situation s'affermirait? » Et disant cela, elle avait l'air aussi pénétrée que si on lui avait cité saint Jean ou saint Luc (1). »

Quinze jours plus tard, don Frances de Alava, revenant sur cette consultation occulte, nous donne de curieux détails complémentaires : « Demain, écrit-il, part secrètement un gentilhomme envoyé à la reine d'Angleterre. Je sais que cet ambassadeur (celui d'Angleterre) est jaloux. Le premier jour que le roi et la reine virent Nostradame, il leur affirma que le roi se mariera avec la dite reine (d'Angleterre). Il se pourrait que cela donnât naissance à une négociation pour l'amener à leur dévotion, car déjà cet

(1) *Dépêche de Don Frances de Alava au roi d'Espagne, Toulouse 4 février* 1565. *Archives nationales*, K. 1503, n° 30. (*Document inédit ; traduction* de M. Léon Marlet.)

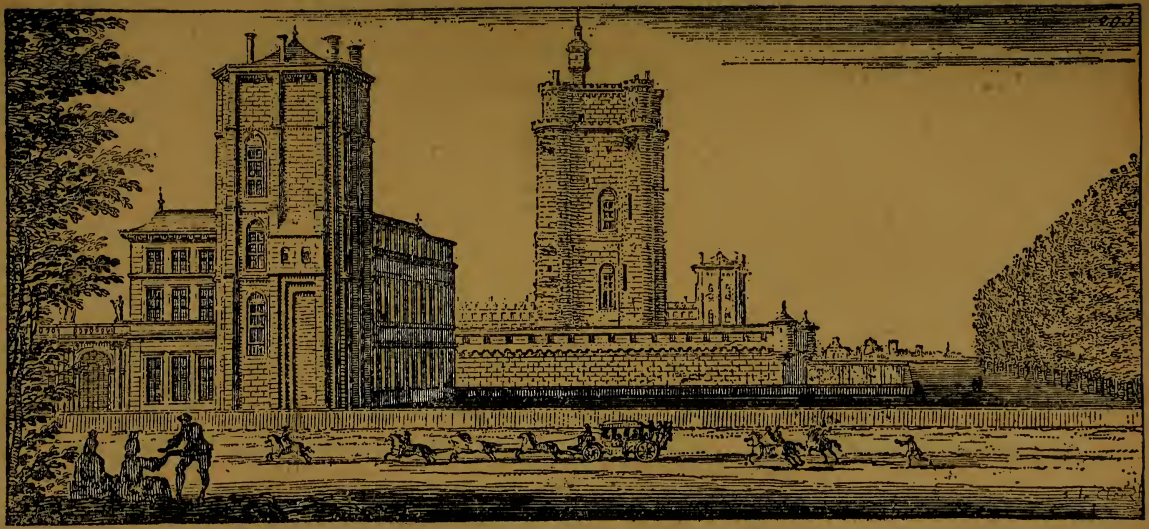

Tour du Diable et Donjon de Vincennes.
(*Gravure du temps.*)

ambassadeur (celui d'Angleterre) a envoyé cet horoscope à sa maîtresse (1). »

A priori, Catherine comprend bien que ce projet de mariage est une absurdité : unir un jouvenceau de quatorze ans à une vieille fille. Pourtant, elle s'incline devant l'avertissement du prophète de Salon, et continue ses essais de négociations dans cette voie. Le gentilhomme cité par Alava, et envoyé secrètement à la cour d'Angleterre, accomplit donc sa mission cependant que Catherine se fait préparer de nouveaux appartements au Louvre, juste au-dessus de ceux de sa future belle-fille, moyen certain de dominer le jeune ménage royal (2). Mais l'ambassadeur anglais qui ne voyait dans cette union projetée qu'une diplomatie en faveur de la reine d'Écosse, ne cacha ni son mécontentement, ni l'opposition qu'il était décidé à faire pour empêcher ce projet d'aboutir. Le 4 avril 1565, Alava écrit encore :

« L'ambassadeur d'Angleterre est venu aujourd'hui me voir et a causé avec moi un moment

(1) Même source, n° 37. (*Document inédit, traduction* de M. Léon Marlet.)

(2) Berty, *La Région du Louvre et des Tuileries*. (Extrait des comptes du Louvre.)

au sujet de la reine d'Écosse. Il dit que, avec la prophétie de Nostradamus suivant laquelle le roi doit épouser sa maîtresse, les Français pensent avoir trompé sa dite maîtresse, mais que je verrai ce qui se prépare, savoir qu'il y aura plus que jamais inimitié avec la France, et que les Français se sont de nouveau mêlés des affaires d'Écosse, ce qui peut-être nuirait à la reine d'Écosse et à eux (1). »

Après quelques nouveaux essais de rapprochement, les choses en restèrent là, la reine d'Angleterre ayant répondu habilement à l'ambassadeur de France que pour devenir son époux *Charles IX était trop grand et trop petit.* Ainsi la prédiction de Nostradamus fut nulle, sauf pourtant en ce qui concerne la paix annoncée, l'année 1566 ayant été, en effet, fort calme.

Mais cet échec ne diminua en rien la confiance qu'elle avait en la divine parole du prophète de Salon. Toujours sur les conseils de Nostradamus, elle tomba bientôt dans les promesses de *l'onomatomancie* et entreprit de changer les noms de ses fils, pour leur en donner d'autres plus susceptibles d'influence heureuse sur leur

(1) *Dépêche de Don Frances de Alava.* (*Document inédit*, n° 56, de la source précitée.)

destin, ainsi que le démontrent les calculs de Cornélius Agrippa groupés dans sa *roue de fortune* (1). Déjà, en 1548, à la naissance de son second fils, Brantôme nous dit que Catherine avait donné à cet enfant le nom de Louis, duc d'Orléans, « pour lui être un sort heureux comme à ses prédécesseurs, les Louis, duc d'Orléans, qui ont été tous braves et généreux ».

Catherine changea donc le nom de ses trois autres enfants dans le même but. A Maximilien, duc d'Angoulême, son troisième fils, elle donne le nom de Charles, qui devint roi sous le nom de Charles IX. Puis, le 17 mars de l'année 1565, au cours d'une procession solennelle organisée à Toulouse, dit encore don Frances de Alava, la reine a ordonné que Mme Marguerite et le nouveau duc d'Orléans fussent publiquement confirmés, « de quoi, ajoute cet ambassadeur, les hérétiques ont éprouvé un grand dépit et surtout de ce qu'on a changé le nom du dit d'Orléans. Jusqu'ici il s'appelait Édouard comme ses deux parrains : le roi Édouard d'Angleterre et M. de Vendôme. Maintenant on lui a donné le

(1) Eugène Defrance, *l'Onomatomancie*, étude publiée dans les *Forces mentales*, revue mensuelle de sciences psychiques, p. 193, année 1907. Voir gravure p. 271 du présent livre.

nom d'Henri (futur Henri III) et il a fait quelques démonstrations publiques d'être bon catholique ». La chose ne plut pas à l'ambassadeur d'Angleterre qui, furieux, raconta à Alava les instances que Henri II avait faites autrefois auprès de la cour d'Angleterre pour qu'Édouard VI acceptât d'être le parrain de cet enfant aujourd'hui débaptisé, non seulement pour lui créer un sort heureux, mais, dit-il, « pour plaire au pape (1) ».

Ce fut ensuite le tour de François, duc d'Alençon, qui cessa de s'appeler François pour porter le nom d'Hercule. Mais l'*onomatomancie* ne fut pas plus favorable à ce dernier, qu'elle ne l'avait été aux précédents : « Maintenant, dit Giovanni Michieli, ce pauvre prince risque fort, à ce qu'on dit, de perdre un œil, ce qui me rappelle le pronostic très populaire en France, du fameux astrologue appelé Nostradamus, qui menace la vie de tous les princes, en annonçant que la reine doit les voir tous sur le trône (2). »

Et Brantôme ajoute en manière de conclu-

(1) *Dépêche de Don Frances de Alava au roi d'Espagne.* Bordeaux, 29 mars 1565. *Archives nationales*, K 1503, n° 52. (*Document inédit, traduction* de M. Léon Marlet.)

(2) Giovanni Michieli, *Relations des ambassadeurs vénitiens.* (T. I, pp. 422 et 423.)

sion : « La reine par tels changements de noms pensoit leur baptiser la fortune plus longue, et vous voyez ce qui en a été; j'ai ouï dire à aucuns que cela porte malheur. Le roi François II ne changea jamais, et persista toujours au sien, et ne fut pas plus heureux que les autres en longueur de vie (1). »

*
* *

Deux ans après la consultation de Nostradamus à Salon-de-Craux, survinrent, dans la ville de Vervins, les troubles causés par la possession satanique de Nicole Aubry. Voici comment les documents du temps nous content cette singulière aventure, à laquelle Catherine de Médicis et Charles IX s'intéressèrent tout particulièrement.

Nicole Aubry était fille d'un boucher de Vervins, mariée à un maître-tailleur de l'endroit. Souvent, elle allait prier sur la tombe de son grand-père maternel, nommé Vieilliot, mort sans confession quelques années avant l'événement qui nous occupe. Un jour elle crut voir son

(1) Brantôme, *les Grands Capitaines français*. Édition Lalaune, t. V, p. 293.

grand-père sortir du tombeau où il reposait, et elle entendit distinctement que le mort lui demandait des messes pour le repos de son âme qui était en purgatoire. Nicole Aubry, saisie de frayeur, tomba gravement malade et toute la ville s'intéressa à elle. Mais au bout de quelques mois, la maladie de la jeune femme ne diminuant pas d'intensité, on pensa que le diable avait pris la forme de Vieilliot, grand-père de Nicole, et que celle-ci était maléficiée. Claude Lautrichet, curé de Vervins, et maître Guillaume Lourdet, instituteur, conjurèrent de quitter le corps de Nicole, l'esprit qui, selon eux, *se déclarait être le bon ange du défunt. Mais à ses paroles et à ses effets*, dit Boulvèse, *l'esprit fut jugé ange mauvais des ténèbres et satanique.*

Pierre Delamotte, religieux jacobin et exorciste renommé, fut appelé et on lui présenta la malade. Avec les cérémonies ordinaires de l'exorcisme, il réussit à faire avouer au démon enfermé dans le corps de Nicole qu'il était *Belzébuth en personne.* Alors, on ordonna des prières publiques, des jeûnes, des macérations, et un moine se fouetta même publiquement pour obtenir l'expulsion de Belzébuth du corps de Nicole Aubry. Après un nouvel exorcisme, au cours

d'une messe solennelle, on fit, un dimanche, communier la possédée. *Et aussitôt*, dit le chroniqueur, *elle cessa de gambader*. L'un des prêtres officiants, transporté de joie devant cet heureux résultat, s'écria : *O maître Gonin, enfin te voilà vaincu !* Mais lorsque l'hostie fut digérée, Satan revint et paralysa les membres de Nicole, *qui se tordait sous l'action du maudit.*

Un troisième exorcisme révéla bien d'autres phénomènes : « Vingt-neuf démons noirs et sous la forme de chats gros comme des moutons, vinrent renforcer Belzébuth. Vingt-six furent heureusement chassés du corps de Nicole à Notre-Dame-de-Liesse ; un autre prit la fuite à Pierrepont en déclarant que le reste de la meute démoniaque ne délogerait du corps de la possédée que devant messire Jean de Bourg, évêque et duc de Laon.»

Le lendemain de cette séance, les moines de Vervins conduisirent Nicole Aubry à Laon, près du pieux évêque. Un médecin protestant vint pour visiter la malade ; mais Jean de Bourg s'opposa à cet examen et ordonna à Spifaime, chevalier de Saint-Jean, de donner asile à Nicole. Peu de jours après, en la cathédrale de Laon,

Jean de Bourg exorcisa la possédée, et « chacun reconnu que ce n'était plus Belzébuth qui occupait le corps et l'âme de Nicole, mais un démon plus dangereux encore que l'on nomme Astaroth. Jean de Bourg réussit cependant à le faire déloger dès le commencement de son exorcisme. Seulement, tout le monde observa que Nicole n'était pas complètement débarrassée et que deux autres personnages infernaux étaient encore en elle. Alors Jean de Bourg multiplia ses gestes, ses ordres, ses prières, et le démon Cerbérius s'échappa de la cathédrale sous la forme d'un gros chien, pendant que le fameux Belzébuth s'échappait également sous la forme d'un taureau, en criant que la présence de Jésus était bien réelle dans le sacrement de l'Eucharistie. Puis, il s'éleva une épaisse fumée, on entendit deux grands coups de tonnerre et un brouillard opaque enveloppa tous les clochers et pignons de la ville, et le diable disparut enfin dans ce brouillard. Quant à Nicole Aubry, elle était presque morte. Cependant, elle fut rendue à la santé par une oraison de saint Bernard que Jean de Bourg récita sur la tête de la malade. Puis il confectionna, à l'aide d'une relique de saint martyr, un talisman qu'il attacha au col de Nicole, et

après une journée de jeûne et de prières, elle fut définitivement sauvée (1). »

Aussitôt que Catherine de Médicis et Charles IX eurent connaissance de cette démence, ils se firent transporter à Laon, où Nicole était récemment arrivée. Dans le parc de Marchais, le mardi 27 août 1566, Nicole Aubry entourée de tout le personnel ecclésiastique qui avait participé à l'expulsion de « ses démons », fut présentée au roi et à Catherine. Après s'être fait conter en détails le miracle de Nicole, Charles IX fit remettre dix écus d'or au mari de la possédée (2).

Les événements de Vervins et de Laon ne constituent pas un fait isolé dans l'histoire du seizième siècle. La superstition de Catherine a peut-être encouragé la superstition générale de

(1) et (2) Boulvèse, *Histoire de la possession qui arriva à Laon en* 1566, citée par Garinet, p. 127. Boulvèse était alors professeur de langue hébraïque au collège de Montaigu. Voir aussi : *Histoire du Diable de Laon* dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France,* 1re série, t. VI, pp. 261 à 267. En 1576, Catherine se rendit spécialement au château de Lusignan, en Poitou, pour y visiter l'antique demeure de la fée Mélusine, et s'en faire conter l'histoire par les paysans de l'endroit, qui affirmèrent à la reine que, chaque nuit, ils voyaient Mélusine sous la forme d'une belle femme *ayant la fin du corps en serpent*, venir se baigner dans les eaux de la fontaine du château. (Brantôme, *Vie de M. de Montpensier*, édit. du Panthéon, t. I, p. 485.)

l'époque, mais en tout cas elle ne l'a certainement pas créée par l'introduction d'Italie en France d'une armée d'astrologues et de magiciens-envoûteurs. Ces idées existaient dans notre pays avant la venue de Catherine et elles devaient rester implantées longtemps encore après sa disparition. Quoi qu'il en soit, l'exemple étant donné en haut lieu, toute la cour et la ville croyaient fermement à la puissance des sorciers.

A côté des pratiques occultes de Catherine, de celles de Charles IX et plus tard de Henri III, il y avait, pour autoriser telles croyances, la parole des médecins comme Ambroise Paré et celle des magistrats comme Henri Boguet, *grand-juge de la terre de Saint-Claude en Franche-Comté*.

« Des incrédules osent dire qu'il n'y a point de sorciers, déclare sentencieusement ce jurisconsulte, quant à moi, je ne fais nul doute, d'autant que si nous jetons les yeux sur nos voisins, nous les verrons tous fourmiller de cette malheureuse et damnable engeance... La Savoie n'en est point vide, car elle nous envoie tous les jours une infinité de personnes qui sont possédées du démon. Mais quel jugement ferons-nous de la France? Il est bien difficile de croire qu'elle

en soit purgée, attendu la grande quantité de sorciers qu'elle contenoit du temps de Trois-Échelles.

« Non, non, les sorciers marchent partout, par milliers, et multiplient en terre tout ainsi que des chenilles en nos jardins, ce qui est une honte aux magistrats, auxquels appartient le châtoi des crimes et délits. Car, quand nous n'aurions autre chose que l'exprès commandement de Dieu de les faire tous mourir comme ses plus grands ennemis, pourquoi les enduronsnous davantage ? En nous rendant désobéissants à la majesté du Très-Haut, nous faisons pire qu'eux, puisque la désobéissance est comparée à l'idolâtrie et à la sorcellerie par Samuel, parlant au roi Saül.

« Je laisse aussi que les sorciers ne se plaisent qu'à mal faire, et qu'ils se baignent dans la mort des personnes et du bétail, ce qui est une raison pour laquelle nous sommes poussés naturellement à les punir, si toutefois nous sommes touchés de quelque humanité..... Je dis de plus que, quand nous ne ressentirions en rien de ce qui est de l'homme, car les bêtes, même les plus déraisonnables, ne souffrent pas entre elles celles qui se boudent et se mutinent contre les aultres,

comme nous le voyons par expérience. L'auteur de la nature nous imprime ce commun devoir dans l'âme, car aussi sans cela, le monde ne pourrait subsister. Par ces considérations, donc il est bien nécessaire que chacun prête la main à un si bon office, et spécialement ceux qui sont en charge, afin que nous en montrions tels que nous avons été créés, c'est-à-dire hommes et politiques, et que nous ne fassions foudroyer sur nos testes l'ire et d'indignation du Dieu vivant.

« Il y en a qui ne se sont pas voulu persuader que tout ce qu'on disoit des sorciers étoit véritable. Mais, par une grâce spéciale de Dieu, ils commencent à revenir de leur erreur et Dieu leur a déssillé les yeux que Satan leur avoit bandés pour augmenter son règne. Ces messieurs, dis-je, commençent à s'adonner à faire rechercher les sorciers, d'où j'augure que Satan, dans peu de jours, se verra terrassé avec ses suppôts. Je veux bien qu'il sache que, si les effets correspondaient à ma volonté, la terre en seroit bientôt repurgée; car je désirerois qu'ils fussent tous unis en un seul et mesme corps, pour les faire brûler à une fois en un seul feu. Je m'efforcerai cependant de leur faire la guerre, tant par la justice que j'en procurerai, que par

mes petits écrits, comme j'ai déjà fait (1). »

Ainsi la crédulité publique était-elle entretenue par le trône, par l'autel, par la magistrature et par la science. Aux dénonciations nombreuses succédaient les questions, les tortures et les supplices de tous genres qui ne faisaient qu'accroître le nombre des disciples de Satan. Récits effroyables narrés dans les veillées, livres clandestinement vendus, pieuses neuvaines et pèlerinages organisés *en faveur* des paroissiens atteints de la *griffe du diable*, menaces d'excommunication lancées par les prédicateurs contre les impratiquants de la délation antidémoniaque imposée, tels étaient les plus ordinaires moyens de propagande involontaire, pratiquée en faveur du culte des ténèbres.

Par toute la France de la fin du seizième siècle les bûchers flambent, pour la carbonisation des sorciers. La présomption de sorcellerie suffit pour arrêter les personnes soupçonnées de sor-

(1) Henri Boguet, *Discours des Sorciers*. Préface-dédicace à Fernand de Rye, prince du Saint-Empire romain, abbé de Saint-Oyan-de-Joux. Lyon, 1602. Ce discours est suivi du *Code des Sorciers* rédigé en *soixante-dix* articles qui est un beau modèle de la cruauté employée de bonne foi par la jurisprudence des quinzième et seizième siècles, en matière de sorcellerie.

cellerie. L'interrogatoire suit aussitôt l'arrestation, « parce que, dit Boguet, le diable assiste les sorciers en prison et peut les sauver par ses conseils ». D'ailleurs, il est bien stipulé au juge chargé d'une affaire de magie, « qu'il ne doit en rien procéder dans son instruction comme pour une affaire ordinaire ». Et Boguet prescrit les mesures suivantes qui sont rigoureusement observées par ses confrères :

« Le juge doit demander à l'accusé s'il a des enfants.

« Il doit bien adviser à la contenance des sorciers, voir si le prévenu ne jette point de larmes, s'il regarde à terre, s'il barbotte à part, s'il blasphème : cela est indice.

« Souvent la honte empêche le sorcier d'avouer ; c'est pourquoi il est bon que le juge soit seul avec le sorcier, et le greffier caché pour écrire les réponses.

« Si le sorcier a devant lui un compagnon du sabbat, il se trouble. On doit raser le sorcier à fin de mettre à découvert le sort de taciturnité. Il faut le visiter avec un chirurgien pour chercher les marques du diable. Si l'accusé n'avoue pas, il faut le mettre dans une dure prison et avoir gens affidés qui tirent de lui la vérité. Il y a des

juges qui veulent qu'on promette le pardon et qui ne laissent pas de passer à l'exécution. Le juge peut employer la torture, mais en général elle ne fait rien sur le sorcier.

« Si l'accusé se trouve saisi de graisses, si le bruit public l'accuse de sorcellerie, il est sûrement sorcier. Les indices légers sont, les variations dans les réponses, le regard effaré. Les indices graves sont, la naissance, comme si par exemple le sorcier est enfant de sorcier, s'il est marqué, s'il blasphème. Le fils en tel cas est admis à déposer contre son père. Les témoins reprochables doivent être entendus comme les autres. On doit surtout entendre les enfants. La peine est le supplice du feu. On peut aussi étrangler les sorciers et les brûler après, mais les loups-garous doivent être brûlés vifs. On condamne toujours justement, même sur des conjectures et des présomptions ; mais alors on ne brûle pas, on pend. Le juge doit assister aux exécutions suivi de son greffier (1). »

Ce *code* si plein de clémence et de sentiments

(1) Henri Boguet, *Instruction pour un juge en fait de sorcellerie,* publiée à la fin du livre précité. Les éditions de ce curieux ouvrage sont très rares ; la famille de Boguet en ayant fait détruire la majeure partie à la mort de l'auteur survenue en 1619.

humanitaires, reçut en 1601 l'approbation générale des juristes français, notamment d'un avocat de Salins, Daniel Romanez et du *docteur en théologie*, De la Barre, qui déclarait même que le livre de Boguet était *rempli de plusieurs belles et bonnes doctrines*. Aussi suffisait-il, en effet, de simples *conjectures et présomptions* pour être accusé de magie et condamné au dernier supplice (1).

Seuls les magiciens royaux étaient à l'abri de ces poursuites, jusqu'au jour où, pourtant, ils perdaient la confiance de leurs maîtres par quelque insuccès survenu dans leurs expériences ou leurs prédictions ; c'est précisément ce qui arriva à Trois-Échelles, sorcier précité par Boguet.

Ce Trois-Échelles était un charlatan fort habile en tours de passe-passe et scènes magiques ; c'est pourquoi Charles IX, lui accordant sa protection, se l'était attaché pour charmer ses loisirs. Un jour, devant le roi, Ambroise Paré, les maréchaux de Montmorency et de Retz, le sei-

(1) Henri Estienne parle d'un juge de son temps qui n'avait qu'une formule en matière de procès démoniaque Si le prisonnier était vieux, il disait : « Pendez, pendez, car il en a bien fait d'autres ! » Si l'inculpé était jeune, il disait encore : « Pendez, pendez, car il en ferait bien d'autres ! »

gneur de Lansac et M. de Mazille, alors premier médecin du roi, Trois-Échelles affirma qu'il lui était donné d'opérer des merveilles magiques grâce à un esprit infernal auquel il s'était voué, et que durant trois années cet esprit devait rester son allié. Mais cela ne fut pas du goût de Charles IX qui détestait les possédés. Trois-Échelles fut arrêté et mis en demeure de dénoncer tous les possédés qu'il connaissait. Le sorcier cita des noms, décrivit le sabbat auquel il assistait régulièrement, disait-il, exposa les sacrifices qu'on y faisait, ainsi que les paillardises auxquelles se livraient les possédés, hommes et femmes, unis au diable. Il donna également la formule de poudres et onguents magiques, et l'amiral de Coligny, qui assistait à cet interrogatoire, confirma la déclaration de Trois-Échelles en rapportant qu'en effet, un valet, utilisant l'une de ces poudres, fit mourir deux gentilshommes de sa connaissance, en saupoudrant de poison les lits dans lesquels ces deux personnages couchaient ordinairement. Coligny ajouta qu'après leur mort, ces deux gentilshommes furent trouvés noirs et enflés. Cependant, Trois-Échelles supplia Charles IX de lui accorder sa grâce, ce qu'il obtint. Mais peu de temps après, ayant re-

commencé ses folies, il fut mis à mort en place

TABLE ONOMATOMANCIENNE DE CORNÉLIUS AGRIPPA.

de grève à Paris, au cours de l'année 1571 (1). Ambroise Paré, auteur de ce récit que confirma

(1) AMBROISE PARÉ, *Des Monstres*, chap. XXX, et JEAN BODIN, *la Démonomanie des Sorciers*, édition de 1598, pp. 375 à 377.

Bodin, était absolument convaincu de la présence du démon dans le corps des malades psychiques. Son livre contient toute une série d'histoires de ce genre, parmi lesquelles celle du valet « ensorcelé par amour » n'est certes pas la moins curieuse. Ce médecin nous raconte le plus sérieusement du monde, « qu'un domestique de sa connaissance, nommé Boucher, estant profondément plongé en vaines cogitations de luxure, vit soudain paraître un diable sous forme d'une belle femme. Il copula charnellement avec elle, et tout aussitôt ses parties génitales commencèrent à s'enflamber. Il lui sembloit avoir le feu dans le corps lorsqu'enfin la mort vint l'arracher à ses tourments (1) ».

Le nombre des personnages s'occupant d'occultisme et attachés à la personne de Charles IX égalait presque en importance celui de la reine-mère. Un document du temps nous montre « ce monarque très chrestien et très aymé de Dieu, malade et vivant parmy les docteurs sathanyques, disputans et vomissans des blasphèmes appris en l'école de Calvin (2) ».

(1) Ambroise Paré, *Des Monstres*, chap. XXVIII.

(2) *Discours des présages et miracles advenus en la personne du roy et parmy la France dès le commencement de son règne*, par F. de Belleforest Comingeois. A Lyon, chez Michel Jove, 1568. (*Bibliothèque nationale*, L. B. 33 214. A ; p. 7).

A cette catégorie de docteurs spéciaux, appartenait le médecin-astrologue Bernard Abatia, sur la vie duquel nous avons peu de détails, à part la liste des dépenses d'habillement soldées par Charles IX, à l'occasion d'une grande fête-tournoi, donnée à la cour en 1565 (1). Mais une autre personnalité du même groupe, sur laquelle nous sommes mieux renseigné, c'est Jean Gauthier, baron de Plumerolles, magicien-alchimiste. Vers 1569, il persuada Charles IX qu'il possédait un infaillible moyen pour faire de l'or, mais qu'une somme de *cent vingt mille livres* lui était nécessaire pour la préparation de ses appareils, et la marche de ses premiers essais. Après quelque hésitation, Charles IX lui fit compter la somme demandée. Jean Gauthier se mit au travail; seulement, au bout d'une huitaine de jours, il prenait la fuite en emportant les *cent vingt mille livres.* Furieux, Charles IX envoya à la poursuite de l'alchimiste, qui fut rejoint aux environs de Beauvais, et aussitôt pendu (2).

(1) *Archives nationales*, K-K ; 130, p. 332. (*Comptes de l'argentier royal.*)

(2) Collin de Plancy, ouvr. cité antérieurement, p. 542.

*
* *

De tous les fils de Catherine de Médicis, Henri III fut assurément celui auquel elle légua le plus de sa superstition. Nombreux sont les documents et pamphlets qui nous présentent Henri III comme sorcier « visiteur des monastères de nonnains diaboliques et autres lieux de plaisirs sacrilèges ». Ses hypocrites manifestations religieuses ne furent jamais goûtées du peuple, et n'apparurent que comme des pénitences que ce roi s'imposait pour se laver de ses luxures et de ses pratiques en sorcellerie. « En ce temps, le roy, dit le *Journal des choses mémorables*, alloit à pied par rues de Paris pour gagner les pardons du Jubilé envoyé en France par Grégoire XIII, accompagné de deux ou trois personnes seulement, tenant en main de grosses patenostres, disant et marmotant par les rues. On disoit qu'il le faisoit par conseil de sa mère afin de faire croire au peuple qu'il estoit fort dévôt et bon catholique, pour mieux fouiller aux bourses des bourgeois de Paris ; c'est pourquoi on luy donna tous ces titres : *Henry, par la grâce de sa Mère, inutile Roy de France et de*

Pologne imaginaire, *Concierge du Louvre*, *Marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois*, *Amy du Diable*, *Basteleur des Églises de Paris*, *Gendre de Colas*, *Gaudronneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux*, *Mercier du Palais*, *Visiteur d'estuves*, *Gardien des quatre mandians*, *Père conscript des Blancs-battus et Protecteur des Capuchins* (1).

Un ouvrage publié peu de temps avant l'assassinat de Henri III contient diverses anecdotes relatives aux sortilèges de ce roi licencieux et incapable; voici quelques extraits de ce livre rare:

« Henry de Valois et d'Épernon, avec ses aultres mignons, faisoient quasi publiquement profession de sorcellerie estant commune à la cour entre iceux et plusieurs aultres personnes dévoyées de la foy et religion catholiques. Il n'a pas été instruit en France de cette abominable science, car du temps du feu roy François Ier, la France n'était pas empoisonnée de telles abominations. Plusieurs schismes, hérésies, hypocrisies, simonies, parricides, meurtres, injusti-

(1) *Journal des choses mémorables advenuës durant tout le règne de Henry III, roy de France et de Pologne*; année 1576 mois d'août, p. 19.

ces, paillardises, incestes, sodomies et apostasies n'y étoient ni connus, ni entretenus...

« On a trouvé chez d'Épernon un coffre plein de papiers de sorcellerie auxquels il y avait divers mots d'hébreu, chaldaïques, latins, et plusieurs caractères inconnus, des rondeaux ou carmes, esquels à l'entour il y avoit diverses figures et escritures, même des miroirs, onguens et drogues, avec des verges blanches, lesquelles sembloient estre de couldre, que l'on a incontinent brûlées pour l'horreur qu'on en avait...

« On a trouvé aussi dernièrement au boys de Vincennes deux satyres en argent, de la hauteur de quatre pieds. Ils étoient au-devant d'une croix d'or, au milieu de laquelle y avoit enchâssé du bois de la vraie croix de Notre Seigneur Jésus Christ. Les politiques disent que c'étoient des chandeliers. Mais ce qui fait croire le contraire, c'est que dans ces vases, il n'y avoit pas d'aiguille qui passoit pour y mettre un cierge ou une petite chandelle, et que (ces satyres) tournoient le derrière à la dite vraie croix, et que deux anges ou simples chandeliers y eussent été plus décens que ces satyres estimés par les païens pour être les dieux des forêts, où l'on tient que les mauvois esprits se trouvent plutôt qu'en

aultres lieux. Ces monstres diaboliques ont esté vus par messieurs de la ville (1). »

Vient ensuite la description d'un talisman semblable à celui attribué à Catherine: « Outre ces deux figures diaboliques, continue le narrateur, on a trouvé une peau d'enfant, et sur icelle y avoit aussi plusieurs mots de sorcellerie et plusieurs caractères. Lorsque plusieurs (hommes et femmes) dans les années 1586 et 1587, avoient esté condamnés pour sorcellerie, il (Henri III) les faisoit renvoyer absous. Il ne faut donc pas s'émerveiller si, ayant délaissé Dieu, Dieu ne l'ait aussi délaissé. Tout ce qu'il alloit souvent au boys de Vincennes, n'étoit que pour entendre à ses sorcelleries, et non pour prier Dieu (2). »

(1 et 2) *Les Sorcelleries de Henri de Valois, et les oblations qu'il faisoit au diable dans le boys de Vincennes.* A Paris, chez Didier-Millot, 1589. (Voir cet ouvrage *passim.*) Une curieuse gravure, illustrant ce livre, représente les deux satyres d'argent sus-décrits. Le *Journal des choses curieuses*, déjà cité, pp. 16 et 17, nous apprend que le « quinzième jour d'avril, jour de Pasques flories, le roy fit publier aux prosnes de toutes les paroisses de Paris, qu'il avoit fait faire une croix de nouveau, semblable à celle qui devoit estre à la Sainte-Chapelle de Paris, qui avoit esté dérobée l'année précédente, et qu'en icelle il avait fait enchâsser une partie d'une grande pièce de la *vraye croix de Nostre seigneur*, gardée en une aultre grande croix double au thrésor de ladite Sainte-Chapelle, et que tout chacun l'allât durant

Il se peut en effet que Henri III ait accordé sa grâce à plusieurs sorciers; mais cependant en 1578, un certain Jacques Rollet ayant été accusé de sorcellerie et de lycanthropie, et convaincu d'avoir, sous forme de loup-garou, mangé bonne partie d'un petit garçon qui lui tomba sous la dent, Henri III le laissa parfaitement condamner au supplice du feu (1).

Un autre pamphlet nous présente Henri III instituant une école de magie au Louvre, et s'entretenant avec un mauvais génie du nom de Terragon, « esprit tiré des soixante esprits nourris en l'école de Soliman ».

« Henry vous savés que lorsque vous donnâtes liberté à tous sorciers et enchanteurs et aultres devinateurs, de tenir libres escoles ez chambres de vostre Louvre et même dans vostre cabinet, à chacun d'iceux une heure le jour, pour mieux vous en instruire, vous savés qu'ils vous ont donné un esprit familier nommé Terragon. Henry vous savés qu'aussitôt que vous vîtes ce Terragon, vous l'appelâtes vostre frère en l'accolant

la saincte semaine et aultres jours de dévotion baiser et adorer comme de coustume, de quoy le peuple de Paris fut fort joyeux et content ».

(1) De Lancre, *Arrêts notables de Paris*, p. 785.

et, la nuit suivante, il coucha dans vostre chambre, seul avec vous dans vostre lit. Vous savez aussi qu'il tint sur vostre nombril un anneau, et sa main liée dans la vostre et fut le matin vostre main trouvée comme toute ceinte. Terragon vous mit sur icelle un applic, et ce matin vous montra que dans la pierre de cet anneau, était là votre âme figurée.

« Henry vous savés bien que cedit Terragon eût affaire un jour à une fille de joie en la chambre secrète, de quoi icelle cuida mourir suivant récit qu'elle a fait à ses privés amis, certifiant que Nogaret ou Terragon n'est point un homme naturel, parce que son corps est trop chaud et trop brûlant. C'est par charme et sortilège que vous avés donné pour espoux à la comtesse de Foix vostre démon favori. Elle a dit que la première nuit de ses noces ce fut Terragon qui la fit évanouir, et puis le matin se trouva couché près d'elle, et alors icelui Terragon la voulût dépuceler ; elle ne sçut endurer sa chair si chaude qu'elle étoit, et dont le jour ensuivant ne cessa de plorer devant sa tante (1). »

(1) *Remontrances à Henry de Valois sur les choses horribles envoyées par un enfant de Paris*, chez Jacques Grégoire, 28 janvier 1589, 1 vol. in-8, *passim*.

D'autres chroniqueurs prétendirent aussi que Henri III fit un jour venir au Louvre une prostituée qu'il livra à son *diable familier*, et que la pauvre fille pensa en mourir de frayeur. « C'est par cette accusation de sorcellerie, dit l'Estoile, qu'on mit le poignard dans les mains du moine Jacques Clément (1), et que les Ligueurs avaient auparavant tenté d'envoûter ce roi, à l'aide de statuettes de cire le représentant, et qu'un prêtre piquait chaque jour au cours d'une messe dite sur un autel chrétien (2). »

(1) Les Cabalistes contemporains de la mort de Henri III, déclarèrent que Jacques Clément était prédestiné pour le crime, parce qu'en transposant les lettres de: *Frère Jacques Clément*, on obtenait la phrase suivante : *C'est l'enfer qui m'a créé !* Une curieuse gravure du temps représente Henri IV descendu aux enfers, guidé par Louis IX, et rencontrant l'assassin de son prédécesseur au milieu des démons (*collection de l'auteur*).

(2) Pierre de l'Estoile, *Véritable fatalité de Saint-Cloud*, art. 8, et Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 134. Sur ce même sujet, voir également les curieux ouvrages ci-après : *Le Discours au vray sur la mort et trespas de Henry de Valois, lequel est décédé le 2e jour de ce présent mois d'aoûst* 1859. A Paris, chez F. Tabart, 1539 ; in-8, *pièce rare.*

— *Derniers propos du roy consolant avant sa mort ses fidèles sujets, avec le serment et promesse du roy à son advènement à la Couronne; suivy du serment réciproque des princes du sang et aultres ducs, pairs, etc., à Sa Majesté* (S. l. ni d., *pièce* in-8, *rare*).

« *Discours entier et véritable des entreprises et conspirations secrettes faites contre la personne de Henry de Valois, très*

Qu'il y ait une part à faire, dans ces récits, pour la fantaisie et l'exagération des faits rapportés, ceci ne peut être mis en doute. Mais il est aussi certain que la superstition de Catherine de Médicis et celle de ses fils Charles IX et Henri III, ont été le début de la grande fièvre démoniaque qui devait se manifester avec tant de troubles au dix-septième siècle. C'est en vain que la persévérance cruelle d'un Henri Boguet, jointe à celle des Bodin, des de Lancre et autres juges anti-démoniaques, jointe aussi

chrestien roy de France et de Polongne, dont est ensuyvie sa mort par la main d'un jeune jacobin, le 1er d'août 1589. (A Caen, de l'Imprimerie de J. Brenouzet, 1589, *pièce* in-8, *rare*.)

« *Charmes et caractères de sorcellerie de Henry de Valoys, trouvez en la maison de Miron, son premier médecin et conseiller privé.* (A Paris chez J. Parent, 1589, *pièce* in-8, *rare*). Le recueil de Pierre de l'Estoile intitulé : *Les belles figures de la Ligue* au chap. II, fol. 17, section VI, § 19, n° 6, contient également le *Portrait des charmes et caractères de sorcellerie de Henry de Valoys, troisième du nom.* (S. l. ni d. in-fol. plans).

« *Les Prophéties merveilleuses advenuës à l'endroit de Henry de Valois, troisième du nom, jadis roy de France.* Paris, chez A. du Breuil, 1589 (*pièce* in-8, *rare*).

« *La sorcellerie de Jean d'Espernon, avec les lamentations d'iceluy et du roi de Navarre* sur la mort de Henry de Vallois (S. l. ni d. in-fol. plano). Cette publication est également insérée dans le recueil de Pierre de l'Estoile précité : *Les belles figures de la Ligue*, fol. 15, chap. II, sect. VI, § 19.

Toutes ces brochures rarissimes sont conservées à la *Bibliothèque nationale*, dans la série L. f, 34.

à la parole d'un dom Calmet et aux arrêts du Saint-Office, tenteront d'enrayer la propagation d'une telle démence ! Henri III a donné le branle durant tout son règne et l'élan ne pouvait aller qu'en progressant jusqu'à l'avènement de Louis XV. Tout ce que la science d'alors ne savait expliquer, était immédiatement attribué au démon. Çà et là, une intelligence plus vaste que les autres s'élève parfois en osant des protestations timides ; mais c'est une faible minorité. Pierre Pigray, médecin-chirurgien de Henri III, fut pourtant l'un de ces raisonneurs éclairés ; en voici deux preuves que je prends au hasard des écrits laissés par ce médecin, moins connu qu'Ambroise Paré, et qui cependant possédait un savoir au moins égal à celui du chirurgien célèbre.

Les capucins de Paris, dont Henri III fréquentait assidûment le couvent, avaient chez eux, comme domestique, une fille jugée démoniaque. Le roi en ayant eu connaissance, envoya Pierre Pigray, accompagné de deux autres médecins, Botel et Leroi, pour examiner la malade : « Nous fîmes quelques demandes à la fille, dit Pigray, elle ne nous répondit que par des sornettes. Nous prîmes la mère de cette

fille en particulier, et elle nous avoua que sa fille, par suite de débauche, était malade. Après avoir reconnu le fait, nous reconnûmes tous les symptômes d'une gonorrhée virulente, que nous appelons chaude-pisse en français. Le prieur du couvent fit des interrogations en latin; la fille répondit fort mal en cette langue. Un prêtre de Saint-Germain découvrit la fraude au roi. Ce prince se fit présenter la fille dans une ferme peu éloignée de l'abbaye Saint-Antoine. Là, elle fut visitée par des sages-femmes qui déclarèrent qu'elle n'était pas pucelle; la chaude-pisse en était bien la meilleure preuve. Le roi désira voir par lui-même, et caché, ce qui se passerait entre nous et la possédée, et il tenait la porte entr'ouverte. Quand nous étions prêts à faire notre rapport, un jeune homme vint m'avertir que cette fille avait été fouettée sur la place d'Amiens, deux ans auparavant. L'évêque de cette ville avait été promu au siège de Paris; il vint dire au roi qu'il se rappelait fort bien que cette fille et sa famille étaient venues à Amiens, et que cette fille ayant fait la possédée, il l'avait fait venir à l'évêché, que là un de ses valets déguisé en prêtre ayant commencé à lire les épîtres de Cicéron, cette fille avait convulsionné et

pour faire connaître la fraude, il l'avait fait fouetter. Sur le rapport de cet évêque, le roi ordonna enfin d'enfermer la prétendue possédée (1). »

Au début de l'année 1589, le parlement de Paris s'était réfugié à Tours. Quatorze personnes condamnées au bûcher pour sorcellerie appelèrent devant ce parlement, de la peine de mort prononcée contre elles. Henri III nomma pour commissaires chargés de l'examen médical des condamnés, Pierre Pigray, Faileseau, Leroi et Renard, tous quatre ses médecins particuliers.

« La visitation des sorciers, dit Pigray, fut faite en présence de deux conseillers de la cour. Les premiers juges les avaient condamnés sous prétexte qu'ils avaient des marques diaboliques insensibles sur le corps. Nous les visitâmes fort diligemment, les faisant dépouiller tout nus. Ils furent piqués en plusieurs endroits, mais ils avaient le sentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait pour les mélancoliques. Et nous n'y reconnûmes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se souciaient guère de mourir, les autres qui le désiraient. Notre avis fut qu'il leur fallait plutôt bail-

(1) *Chirurgia Petri Pigrei.* (1 vol. in-8, Paris 1609.) Chapitre X du liv. VII, traduction de Garinet.

ler de l'hellébore pour les purger que de leur appliquer des tourments. Le parlement, après une mûre délibération, les renvoya tous chez eux sans leur infliger aucune punition (1). »

De telles démontrations ne pouvaient certes suffire pour enrayer cette évolution bizarre, changer l'opinion publique et les pratiques de dégénéré auxquelles se livrait Henri III. Chaque jour, *Satan le Prince des iniques*, dit Eustorg de Beaulieu, est de plus en plus puissant. Le roi a conservé l'astrologue de son frère Charles IX, ce Bernard Abatia déjà cité. Dans le personnel de la maison royale, il occupe un rang qui le classe parmi le service de santé, après les deux barbiers, les valets de chambre et les cinq chirurgiens de Henri III (2).

Au cours de la nuit du 20 au 21 janvier de l'année 1583, le roi eut un terrible cauchemar. « Le 21 au matin, après avoir communié et fait ses prières et dévotions au couvent des bons-hommes de Nigeon, auquel il donna cent escus, dit le *Journal des choses mémorables*, le roy revint au Louvre où, arrivé, il fit tirer à coups

(1) *Chirurgia Petri Pigrei*, déjà cité.

(2) *Archives nationales*, K-K : 140. Comptes de l'Espargne du roy, année 1580.

d'arquebusades tous les lions, ours, taureaux et autres semblables qu'il faisoit nourrir pour combattre avec ses dogues: et ce, à l'occasion d'un songe qui luy étoit advenu par lequel il luy sembla que les lions, dogues et ours le mangeoient et le dévoroient. » Après cette scène de boucherie, Henri conta son rêve à son astrologue, et lui en demanda l'explication. Le devin lui dit « sur ce sujet, que n'estoient pas ces lions ou ces animaux-là qui luy en vouloyent, mais tous les grands seigneurs du temps qui estoient contre son Estat et contre son service (1) ». Et peu s'en fallut que l'on n'assistât à une Saint-Barthélemy nouvelle.

Dès cette année 1583, la Compagnie de Jésus, d'accord avec les Guises, commence son action dans l'ombre. Le livre du jésuite Jean Mariana constitua l'une des premières attaques directement lancées contre Henri III. Dans cet ouvrage, intitulé : « De Reg et Regio, » imprimé à Mayence, de violentes imprécations sont prononcées à l'égard du roi en raison « du culte démoniaque auquel il s'adonne avec paillardise ». Mais la Sorbonne veillait; le livre fut condamné par la Fa-

(1) *Journal des choses mémorables*, etc., pp. 63 et 64.

culté de théologie de Paris, et brûlé par la main du bourreau vis-à-vis le porche de Notre-Dame.

Dès lors, Henri III sentit tout le danger qui entourait son trône. S'il trembla en face des menaces de Jean Mariana, il n'eut pas moins peur, un matin, à son réveil en sa chambre de Blois, devant une chandelle de cire verte piquée de cinq clous disposés en forme de croix, et imprimée de signes gnostiques : envoûtement d'un nouveau genre qu'à l'instigation des jésuites espagnols, Jean Juvregni et Venero utiliseront plus tard à Anvers contre Guillaume III d'Angleterre (1). Et lorsqu'il constatera les étranges circonstances qui marqueront la mort de sa mère, Henri III reconnaîtra que « Sathan le grand, a décidément vaincu le Jéhovah des Prêtres (2) » !

(1) *L'art d'assassiner les roys, enseigné par les jésuites à Louis XIV et à Jacques II ;* Londres, 1696, chez Thomas Fulher, in-12 de 184 pages. (Voir p. 84.) Dans ce livre, Henri III est accusé d'avoir ordonné le massacre de la Saint-Barthélemy. (p. 135.)

(2) Frère Josué Carducci, *Hymne à Satan* ; publié à Turin, sans date.

CHAPITRE IX

LES PRÉSAGES ASTRONOMIQUES POUR L'ANNÉE 1589 ET LA MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS

L'an 1588 constitue une période pénible pour Catherine. Elle approche de sa soixante-dixième année, et les négociations qu'elle a dû traiter avec les *Ligueurs*, au lendemain de la fameuse journée des *Barricades*, semblent avoir épuisé son extraordinaire énergie. Durant quelques mois, elle habite encore Paris, mais sans aucune action marquée. Puis, au commencement de septembre 1588, apprenant soudain que Henri III a brusquement congédié de la cour les ministres qui avaient été pour elle des conseillers amis, elle en éprouve un profond chagrin. Pour réagir

contre cette atteinte portée à sa dignité de reine-mère, et à l'affection qu'elle accordait à ses serviteurs dévoués, elle se rend à Blois, le 20 septembre, pour assister aux séances des États-Généraux qui se tiendront en cette ville à partir du 16 octobre. Ces séances sont monotones, pleines de discussions oiseuses et n'intéressent nullement Catherine.

Ayant pris beaucoup d'embonpoint, elle souffre d'amphysème. Aussi ne sort-elle pas du château où elle se soigne depuis son arrivée à Blois. A peine s'est-elle occupée d'envoyer Jérôme de Gondi en Italie, avec une mission assez mal définie, et des recommandations pour tous les hauts personnages de la péninsule italique. Henri III la soupçonnant de favoriser sourdement le parti des Guises, toute la cour la tient à l'écart. C'est pour elle le retour de l'isolement subi dans ses débuts à la cour de France, alors qu'elle avait à lutter contre l'influence de l'altière maîtresse de son mari. Après trente ans de règne, de grandeur, de luttes habilement dirigées, elle se trouve face à face avec les mêmes inquiétudes, les mêmes regrets, les mêmes soupçons. L'ingratitude flagrante de Henri III, ce fils qu'elle a le plus aimé parmi tous ses enfants,

celui auquel elle a tout sacrifié, lui est une chose cruelle et stérilisante.

Elle n'écrit plus. Sa correspondance minutieusement entretenue et rédigée est complètement suspendue. Le 6 décembre, elle envoie pourtant un mot de condoléance à Robert Miron qui vient d'être disgracié à son tour, et c'est tout (1)...

Le jour où elle évoquait sa dernière lettre à Miron, Catherine s'alitait. Quinze jours plus tard, exactement le 20 décembre, Henri III écrivait la lettre suivante au marquis de Pisany, son ambassadeur à Rome :

« Vous pourrez ouyr parler de quelque indisposition qu'à eu la royne ma dame et mère, de fièvre et rhume qui m'a tenu un peu en peine : mais elle en est à présent, Dieu mercy, garantie de danger, et espère que dans peu de jours elle sera du tout guérie (2). »

Trois jours après, de grand matin, étant couchée dans une chambre située au-dessus du cabinet du roi, elle entend un bruit inaccoutumé, suivi dans tout le château d'une agitation extra-

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. le comte Baguenault de Puchesse. T. IX, *Introduction*, pp. 18 et 19.

(2) Même source, p. 395, note.

ordinaire. Avec effroi elle demande ce qui se passe ; mais aucun de ses gens n'ose lui répondre. C'est Henri III qui devait bientôt lui apprendre la cause de ce tumulte, ainsi que nous l'a rapporté le greffier Jacques Carorguy : « Le roy, dit-il, se transporta sur l'heure (le 23 décembre, immédiatement après l'assassinat de Guise), vers la royne sa mère qui estoit malade, à laquelle il fist entendre qu'il estoit mort. A quoy elle répondit en soupirant, en ces mots : Mon fils, vous avez mis vostre personne et le royaulme en proye (1). »

Catherine en ressentit une impression terrible qui avança certainement sa fin, car, malgré les dissensions politiques, elle affectionnait particulièrement le duc de Guise. Dans la soirée du même jour, le cardinal de Lorraine subissait le sort de son frère. Deux jours passèrent et Catherine alla visiter le cardinal de Bourbon dans l'appartement du château où il était gardé à vue. Le vieux prélat, en une scène violente, l'accusa injustement de la mort des Guise. La reine-mère sortit tout émotionnée de cet entretien. En rentrant dans sa chambre « la goutte lui remonta », elle se mit au lit et elle devait ne plus se relever.

(1) Baguenault de Puchesse, *ouv. cité*, p. 395, note.

*
* *

A ces événements sanguinaires succédait une vive terreur dans la ville de Blois. Après l'assassinat des Guise on avait remarqué au ciel divers signes de mauvais augure : « Si nous ne nous amendons et faisons pénitence de nos pechez et iniquitez, dit une relation anonyme du temps, que certainement nous voirrons l'yre de Dieu nous accabler de toutes parts, comme nous en avons jà veu un commencement devant nos yeux en la ville de Bloys, où nous avons perdu les deux lumières et pilliers de nostre France (les Guises) par une meschante et malheureuse trahison, lesquels nous devons bien regretter avec pleurs et lamentations. Je vous jure que la main me tremble, et le cœur me fond en larmes en vous recitant ces deux vertueux personnages. Messieurs, prions Dieu qu'il luy plaise de nous amender et nous amener tous à pénitence ; car si ne nous amendons et faisons pénitence et nous convertir à Nostre-Seigneur Jesus-Christ, voyant les signes horribles et espouvantables qui se sont apparuz en plusieurs endroicts de nostre France, et principalement sur la ville de Bloys; le jour de Noël dernier tomba un flambeau de

feu ardent, lequel se perdit en un instant ; puis le jour des Sains-Innocents aussi enssuivant (28 décembre), s'apparut sur les sept ou huict heures au soir, deux hommes armez en blanc, ayant en main dextre une espée tranchante ensanglantée, lesquels hommes durerent peu à l'œil des personnes qui estoient là à les regarder, voulant quasi desmontrer par là, la mort de quelque grand prince ou princesse pour meschancetez et trahisons qui s'y sont commis depuis peu de temps en ça, et qui tous les jours s'y commettent (1). »

Si Catherine eut connaissance de cette prédiction, cela dut encore bouleverser ses esprits.

(1) *Signes merveilleux apparuz sur la ville et chasteau de Bloys en la présence du roy et l'assistance du peuple. Ensemble les signes et comètes apparuz près Paris le douzième de janvier* 1589, *comme voyez par ce présent pourtraict*, 1589. (Sans nom d'imprimeur, ni indication du lieu d'impression, pp. 5 et 6.) (*Collection de l'auteur.*) Cette brochure rarissime a été réimprimée à un petit nombre d'exemplaires en 1876 à Lyon, par Louis Perrin. L'auteur de cette prédiction est sans doute Maistre Pierre de la Carquillarde, *médecin et astrologue natif de La Roche-en-Savoye et deumeur à Gyen-sur-Loyre*, astrologue auquel on doit le *Pronostique et prévoyance des choses rares et estranges demonstrées par les corps et influences célestes, desquelles nous sommes menacez dur les années* 1588 *à* 1590, *dédié au roy de France et de Pologne* ; pet. in-8 également réimprimé à Lyon par Louis Perrin en 1876.

Jour par jour, son mal s'aggrave ; la fièvre se déclare en même temps qu'une pneumonie dont les progrès sont rapides. Selon l'usage de l'époque, on lui fit rédiger son testament lorsque tout espoir fut perdu, c'est-à-dire le jeudi 15 janvier 1589 *avant midy*. Par ce testament, elle léguait la majeure partie de sa fortune à Chrestienne de Lorraine, sa petite-fille, mariée à Ferdinand Ier de Médicis, grand-duc de Toscane et fille de Claude, septième enfant de Catherine. « ... Et pour la bonne amitié qu'elle (Catherine) a et porte à Mme Chrestienne, princesse de Lorraine, sa petite-fille, pour l'avoir nourrie comme sa propre fille, lui a donné et légué sa maison et palais qu'elle a en la ville de Paris, appartenances et dépendances sur la moitié de tous et chacuns ses meubles, cabinets, bagues et joyaux qu'elle aura et se trouveront luy appartenir lors de son décès (1). »

Cette rédaction terminée, elle demande un prêtre. Un jeune abbé, attaché au château, vient et reçoit la confession de l'agonisante. Quand elle

(1) L'Abbé Chevalier, *Debtes et Créanciers* ; Paris, 1867 et 1869 (note 2.) Voir aussi Edmond Bonnaffé, *Inventaire de Catherine de Médicis* ; Paris, Aubry, 1874, et Camille Piton, *Le Quartier des Halles*, aux pp. 79, 97 et 395.

eut achevé sa confidence suprême, elle pria le prêtre de lui dire son nom. Celui-ci déclara se nommer Julien de Saint-Germain, confesseur du roi qui l'avait doté de la riche abbaye de Charlieu. *Ah ! mon Dieu, s'écria Catherine, je suis morte !* Subitement elle s'était rappelée la prédiction de Cosme Ruggieri qui lui avait spécifié de *craindre Saint-Germain*. Le soir, elle expirait sans grande souffrance, simplement entourée de ses femmes (1).

Comme elle était plus crainte qu'aimée, c'est à peine si l'on fit pour ses funérailles la cérémonie traditionnelle de l'exposition du corps. « Elle n'eust pas plus tôt rendu le dernier soupir, dit l'Estoile, qu'on n'en fit non plus de compte que d'une chèvre morte. » Et Pasquier mentionne que : « Vrai est, n'ayant été bien embaumée, car la ville de Blois n'est guère fournie de drogues et épices pour cet effet, quelques jours après, commençant de mal sentir depuis l'appartement du roy, on a été contraint de l'enterrer en pleine nuit, non dans une voûte, pour n'y en avoir au-

(1) De Thou, *édition de Londres*, t. X, p. 502 ; Étienne Pasquier, t. I, chap. XII ; Mézeray, *Histoire de France* : Henri III ; Abbé Chevalier, *Debtes et Créanciers ;* et Camille Piton, p. 358.

cune de prête, mais en pleine terre, tant ainsi que le moindre de nous tous, et mêmement en un lieu de l'église où il n'y a aucune apparence qu'elle soit. Misérable, certes, est la condition humaine !... »

Trois semaines plus tard, un prélat de cour, Regnault de Beaune, archevêque de Bourges, prononça sur sa tombe l'oraison funèbre exigée par les convenances (1), cependant qu'un avocat du parlement de Paris, François Méglat, rédigeait une *apothéose ou harangue* dans laquelle il eut le courage de dire toute l'admiration que l'on devait à la défunte (2).

Mais à Paris, le P. Gunicestre, prédicateur en renom et docteur en théologie, ne se gêna pas pour dire à ses auditeurs : « qu'elle avoit fait beaucoup de bien et de mal, mais encore plus de mal que de bien ». Sur quoi il conclut que, comme elle avoit fort souvent favorisé l'hérésie par sa politique aussi bien que par ses su-

(1) *Oraison funèbre faicte aux obsèques de la royne, mère du roy*, par Messire *Regnault de Beaune, en présence du roy, de la royne, etc... à Bloys le III^e^ jour de Feuvrier* 1589, in-8.

(2) *Apothéose ou harangue funèbre de la royne douairière. Plus la paranymphe de justice, la parfaicte amitié et les consolations de la morte. Par F. M.* (François Méglat). Paris, chez Prenosteau, 1601, in-12.

perstitions et son commerce avec les sorciers et astrologues, « il ne sçavoit vraiment pas si l'on devoit prier Dieu pour elle ».

« Je vous diray pourtant, ajouta ce prédicateur, que si vous voulez bien luy donner à l'adventure, par charité, un pater et un ave, il lui servira toujours de ce qu'il pourra. Je laisse tout cela à votre liberté (1). »

Les *seize*, dit Félibien, déclarèrent hautement que si « l'on apportoit son corps à Paris pour l'inhumer à Saint-Denis, ils le jetteroient à la voirie ou dans la rivière de Seine ».

(1) Michel Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, pp. 1175 et 1176, édition de 1725.

Nous avons une relique curieuse de Catherine de Médicis : c'est sa jambe, décrite et vantée par Brantôme, et qui repose aujourd'hui dans l'une des vitrines du *Musée Tavet* à Pontoise. Cette jambe, coupée au genou, fut recueillie en 1793 par Bruley, receveur des domaines à Saint-Denis, lors de la violation des tombes royales par les hordes révolutionnaires. Complaisamment, Mme veuve Tavet, conservatrice du Musée de Pontoise, m'a démontré l'indiscutable authenticité de cette curiosité historique. Ainsi, cette jambe qui, au dire de Brantôme, était *d'une finesse et d'un ensemble de lignes admirables*, cette jambe qui *fut la première en France gainée d'un bas de soie fin et bien tiré* et pour l'exhibition de laquelle Catherine, montant à cheval, inventa une selle munie d'un arçon spécial qu'utilisent encore nos amazones modernes... cette jambe n'est plus qu'un débris informe, noir et desséché. « Et j'ai pesé dans ma main la cendre des héros », a dit Lamartine.

Devant cette haine publique, le corps de Catherine, dans son cercueil de plomb, devait attendre durant vingt années, près d'un pilier en l'église Saint-Sauveur de Blois, la sépulture royale qu'elle avait fait édifier sous ses yeux par Germain Pilon en la basilique de Saint-Denis, lors de la mort de son époux (1).

Quant à Henri III, quoi qu'en pense Baguenault de Puchesse, c'est très sincèrement qu'il comprit l'importance de cette disparition. Le 19 janvier, il annonçait en ces termes la mort de sa mère au marquis de Pisany :

« Je laisseray ce propos des affaires publics de mon royaume pour vous dire l'affliction particulière de laquelle il a pleu à Dieu me visiter pour la perte que j'ai faicte de la feue royne ma dame et mère, qui passa à plus heureuse vie le III[e] de ce mois après une maladie de fièvre et d'une grande defluxion dans l'estomac, qui luy avoit duré quinze ou seize jours, s'y estant encores sur la fin adjousté une pleurésie ; et comme je luy estois tenu non seulement du devoir com-

(1) Lettres de Henry et Diane de France, duchesse d'Angoulême, relatives au transport du corps de Catherine de Médicis, du château de Blois à l'abbaye de Saint-Denis, *Archives nationales :* K. 108 n° 104 ; pièces originales.

mun de la nature pour n'avoir mis sur terre, mais de tout le bonheur que j'ay jamais eu en ce monde, aussi le deuil et regret que m'apporte la privation du bien de sa présence, ne reçoit en comparaison le ressentiment qui suit naturellement la perte des personnes qui attouchent de semblable degré, pouvant à bon droict estre nommée avec le tiltre de mère du roy, la mère du royaume. Telle néantmoins a esté la volonté de Dieu, à laquelle il me fault conformer, comme je le doids faire en toutes choses ; et m'asseurant que Sa Sainteté participera à mon déplaisir, tant pour la bonne volonté qu'elle me porte, que pour le respect et honneur que méritoit de soy une si grande et vertueuse princesse, vous luy donnerez cest advis de ma part (1). »

Malgré la ligue, malgré l'assassinat des Guise et la part active que les agents de Philippe II avaient prise au mouvement parisien, le roi d'Espagne n'avait pas complètement cessé ses relations diplomatiques avec la cour de France. Aussi Philippe II envoya-t-il ses condoléances à Henri III, dès qu'il apprit la mort de Catherine.

(1) *Bibliothèque nationale,* n. acq. man^t. f. fr : n° 2743, et collection Costa de Beauregard, archives de la maison d'Angennes, citées par Baguenault de Puchesse.

A cette marque courtoise, Henri III répondit par la lettre suivante :

« Monsieur, l'extreme perte que j'ai faicte en la mort de la feue roine ma bonne mère, vous sera comme je m'aseure en l'âme pour la proximité qui est entre nous avecques beaucoup de desplaizir, dont je ne seaurois que ressentir ceste obliguation; car comme je n'avois ni ne sçaurois avoir rien de plus cher, aussy ressans-je le regret qu'il vous a pleu m'an tesmoigner, comme icy dès je remettrai doncques à ce mien secrétaire d'Estat nommé Forget, à vous déclarer plus partyculièrement comme les autres affaires dont je lui instruit pour les vous représenter et antandre de ma part. Et sur ce, je prye à Dyeu vous conserver, Monsieur, en très bonne et parfaicte santé.

« De Tours, le cinquième jour d'Avryl 1589.

« Vostre bon frère,

« Henry (1). »

Catherine de Médicis laissait plus de dix millions de dettes, et les contestations qui s'élevèrent au sujet de sa succession furent si nom-

(1) *Archives nationales*, K. 1573, B. 66, n° 72. A. (*Négociations France-Espagne*) 5 avril 1589.

breuses, que son héritière ne put jamais entrer en possession des biens qui lui étaient échus (1).

*
* *

« Que malheureux fut encor le jour que telle royne mourut, écrit Brantôme, et sur le poinct que nous en avions plus de nécessité et en avons encor :

Cette royne qui fut de tant de roys la mère,
Et de reynes aussy, ensemble de la France,
Mourut lors qu'on avoit d'elle le plus d'affaire,
Car nul qu'elle n'a pu luy donner assistance (2).

Les événements se pressaient, en effet ; et Catherine mourut juste à temps pour ne pas subir la plus grande des douleurs que le destin aurait pu lui réserver : la chute des Valois qu'elle eût été impuissante à éviter, quoi qu'en dise Brantôme.

(1) Arrêt du parlement donnant commission aux lieutenants civil et particulier du Châtelet pour faire estimer les livres rares, beaux marbres et antiquitez, bois de cèdre, pierres taillées estants allentour et es environs du chasteau de Saint-Maur, tous objets ayant appartenu à Catherine de Médicis, et dont le prix est revendiqué par les créanciers de ladite dame (*Archives nationales*, E. 1 B. fol. 136 R.)

(2) Brantôme, *Vie des dames illustres*, édition Garnier frères, pp. 98 et 100.

Ainsi, du moins, s'éteignit-elle sans avoir vu mourir une politique qui avait absorbé toute sa vie. Mais de même qu'elle fut frappée à sa dernière heure par l'étrange coïncidence qui lui rappelait la funeste prédiction relative à *Saint-Germain*, peut-être aussi se rappela-t-elle l'oracle du *miroir magique*, annonciateur de la catastrophe qui fit, qu'à sept mois d'intervalle, toute son œuvre la suivait au tombeau.

CONCLUSION

Lorsqu'un historien entreprend l'étude du caractère et de la vie de Catherine de Médicis, même sans parti pris, il est tout disposé à la haïr. Mais à mesure que cette figure se révèle, se précise à son examen, il sent en son for intérieur la diminution du premier sentiment, qui insensiblement s'atténue et disparaît même pour céder la place à une complète admiration.

C'est que dominée par le désir de gouverner, Catherine ne fut nullement méchante par esprit, et qu'à chacune des manifestations de sa cruauté, comme à chacune des manifestations de ses étranges croyances, correspond une circonstance politique. Aussi intrigante que diplo-

mate, elle n'eut jamais de plan ni d'opinion nettement déterminés; ses pensées comme ses actions variaient et changeaient de formes selon le cours des événements. Et c'est pourquoi nous la voyons tour à tour indulgente et implacable, superstitieuse et incrédule, catholique et huguenote, timide et astucieuse, mais toujours impénétrable à l'œil, comme elle fut impénétrable à la discussion.

Toujours aussi elle a redouté les humains et redouté l'avenir. Et l'on peut dire que deux siècles avant Vauvenargues, elle avait établi cet axiome: « que l'on doit tout attendre et tout craindre du temps et des hommes ». De là, sa lutte sans trêve avec les mystères du destin, et sa confiance dans les oracles rendus par ses astrologues et magiciens. De là aussi son attachement pour certains animaux et sa foi en l'influence protectrice des talismans.

De cette personnalité dont la vie fut si agitée, si tourmentée par une ambition sans borne, s'échappent pourtant des qualités incontestables d'énergie, d'intelligente finesse et de clairvoyance qui lui permirent de ne jamais craindre ni les dangers, ni les hazards des combats politiques et religieux.

Catherine de Médicis eut aussi des sentiments artistiques dont nous goûtons encore aujourd'hui l'heureuse application dans la construction de plusieurs chefs-d'œuvre d'architecture, qui seront toujours l'ornement de Paris et de divers coins de France.

Sa cour, qui fut la plus brillante des cours européennes de son temps, a été l'asile des artistes, des savants et des littérateurs distingués de l'époque. Indépendamment des Baïf, Dorat, Ronsard, nombreux sont les intellectuels de tous genres qui vécurent de la munificence de Catherine.

Les poètes auxquels elle avait accordé ses largesses ne l'oublièrent pas après sa mort. En une épitaphe composée de deux quatrains (1), l'un de ces rimeurs, avec une paisible et spirituelle ironie, a résumé les principaux actes de ce caractère intrépide, fantasque et fort :

La reyne qui cy-gît fut un diable et un ange,
Toute pleine de blâme et pleine de louange.
Elle soutint l'État et l'État mit à bas ;
Elle fit maints accords et pas moins de débats.

(1) Notice anonyme et sans date, de l'*Imprimerie J. Pinard, rue d'Anjou-Dauphine, n° 8 à Paris.*

Elle enfanta trois roys et cinq guerres civiles,
Fit bâtir des chasteaux et ruiner des viles,
Fit bien de bonnes loys et de mauvois édits...
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis !

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 9

LA STÉRILITÉ DE CATHERINE, LE DOCTEUR JEAN FERNEL ET LES BREUVAGES MAGIQUES. 26

LES ORACLES ASTROLOGIQUES DE LUC GAURIC ET DE NOSTRADAMUS, MORT DE HENRI II ET MORT DE MONTGOMMERY. 47

LA MORT DE FRANÇOIS II, LE SACRE DE CHARLES IX ET L'ASTROLOGUE SIMEONI. 100

LE MIROIR MAGIQUE. 125

L'ENVOUTEMENT ET L'ASSASSINAT DES CHEFS PROTESTANTS. 145

L'ENVOUTEMENT DE CHARLES IX ET COSME RUGGIERI 171

L'ORACLE DE LA TÊTE SANGLANTE ET LA MORT DE CHARLES IX. 230

AUTRES FORMES DE LA SUPERSTITION DE CATHERINE ET INFLUENCE DE L'OCCULTISME SUR L'ESPRIT DE SES FILS. 242

LES PRÉSAGES ASTRONOMIQUES POUR L'ANNÉE 1589 ET LA MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS. . . . 288

CONCLUSION. 303

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le trente avril mil neuf cent onze

PAR

E. ARRAULT ET Cie

A TOURS

pour le

MERCVRE

DE

FRANCE

2839

3588-19

CATHERINE DE MÉDICIS
à la fin de sa vie.
(*Sceau A. N.*)

University of
Connecticut
Libraries

39153029272863